



MACIA (Jean), né à Canet, obtint la dignité de doyen de l'église de Vich, conférée par le roi. Pourvu du doctorat en droit civil et en droit canonique, il publia, en 1698, à Moya, un ouvrage écrit en castillan que Jérôme Quintana édita quatre ans plus tard à Montpellier, sous le titre : *Obligacioni religiosorum capuccinorum provinciæ Cataloniæ filiorum*. En 1714, Jean Macia fit aussi paraître à Barcelone, chez François Guasch, le *Fasciculus Myrrhæ, Concionatorius Dolorum Virginis Mariæ tractatus, sive commentaria in evangelium S. Joannis cap. 19 stabant juxta crucem*. Il mourut en 1723.

TORRES-AMAT, *Diccionario critico de los escritores catalanes*.

MACIQUEZ (Joseph), issu d'une noble famille de Peralta (Espagne), naquit dans cette ville en 1542. Il fut le compagnon d'enfance de saint Joseph Calasanc, fondateur de l'Institut des *Ecoles pies*. Joseph Maciquez fut pourvu du siège abbatial de la Réal en 1614, en remplacement de Raphaël Balle. Ce prélat demeura presque toujours hors de Perpignan, pour négocier et régler les affaires de son abbaye. Dans une des lettres qu'il adressait de Madrid au notaire Puignau, il apprenait à son correspondant qu'il était bien posé à la cour du roi d'Espagne, Philippe IV. Il lui disait que « el buen rey me escucha de tan buena gana como si fuesse su hermano don Carlos o don Fernando, y me estima y quiere tanto como si le fuesse hermano ». Joseph Maciquez entretenait souvent le souverain du résultat des recherches faites par Puignau dans le fonds des archives du Roussillon, durant une longue période de trente-six ans : Philippe IV avait assuré à l'abbé de la Réal qu'il dédommagerait le zélé archiviste de la somme des travaux qu'il avait fournis. Joseph Maciquez mourut à Rome, le 9 août 1646, à l'âge de cent quatre ans. L'abbaye de la Réal fut alors mise sous séquestre, puis attribuée, en 1653, à Jean-Baptiste Chiaveri de Valenti.

Archives des Pyr.-Or., B. 383, H. 7. — TIMON-DAVID, *Vie de saint Joseph Calasanc*.

MACOM (Nicolas) était peintre à Perpignan en 1559.

Archives des Pyr.-Or., B. 430.

MACQUERON (Charles) fut nommé Intendant du Roussillon après le Traité des Pyrénées. Alors que les principaux emplois du Conseil Souverain, des Domaines et des vigueries furent donnés par Louis XIV à des roussillonnais ou à des catalans qui avaient pris parti pour la France, l'Intendance fut occupée par un agent direct du pouvoir central de Paris, français d'origine. Le roi lui octroya les attributions identiques à celles des Intendants des autres provinces du pays, en ce qui concernait la justice, la police, les finances et l'armée. Charles Macqueron s'adonna avec ardeur, durant dix années, à l'œuvre difficile de la francisation du Roussillon. Il assista aux conférences de Figuières qui se tinrent depuis le 23 février 1665 jusqu'au 6 avril 1666, et mourut à Perpignan, le 29 novembre 1669. Etienne Carlier recueillit sa succession à l'Intendance de Roussillon. Charles Macqueron avait une sœur, Madeleine, qui, ayant épousé Remy Chantreau, eut de ce dernier deux filles : Madeleine, épouse de J.-B. Vivier, bourgeois de Paris, et Marie-Angélique. Celles-ci devinrent les héritières de leur oncle, l'Intendant de Roussillon.

MADAILLAN (Ignace Cairol de), issu d'une famille de robe de Limoux, dont les membres avaient exercé, de père en fils, les principales charges de la sénéchaussée de cette ville, était président au présidial de Limoux lorsqu'il fut nommé président à mortier du Conseil Souverain de Roussillon, le 1^{er} mars 1751. Il remplit cette charge jusqu'à la suppression de ce tribunal, en 1790. Un de ses frères, qui avait été vicaire-général du cardinal de Roche-Simon, archevêque de Narbonne, devint évêque de Grenoble.

Mémoires de Jaume.

MADRENS (Raymond) était originaire de Gérone. Au mois de juillet 1384, Pierre IV le nomma châtelain de Força-Réal. La négligence qu'il apporta dans l'accomplissement de ses devoirs fut gourmandée par le Procureur royal de Roussillon, qui lui écrivit, d'ordre du Gouverneur, sous la date de mai 1385, une lettre qui contient, outre la menace

de faire conduire Madrens lié et prisonnier à Perpignan, celle de le destituer s'il ne s'amendait pas. Le châtelain de Força-Réal ne tint aucun compte de cet avertissement comminatoire et fut révoqué peu de temps après. Raymond de Ger le remplaça au mois de juillet 1383.

Archives des Pyr.-Or., B. 143. — V. ARAGON, *Notice historique, religieuse et topographique sur Força-Réal*.

MADRIGAL DE CERVELLON (Alvaro de) fut nommé par Charles-Quint châtelain du château majeur de Perpignan, à la suite du décès de Louis de Gilabert. Il ne tarda pas à joindre à son titre d'*alcayd* celui de capitaine-général du royaume de Sardaigne. Le roi Philippe II donna à Alvaro de Madrigal l'autorisation de disposer de la châtellenie de Perpignan en faveur de l'un de ses fils. De fait, à sa mort, Jacques de Madrigal, son fils cadet, fut pourvu, quoique mineur, de l'office de son père. Des lettres de Philippe II portèrent commission à Pierre de Cardona pour remplir la charge d'*alcayd* de Perpignan, durant la minorité de Jacques de Madrigal. Le frère aîné de celui-ci, Jean de Madrigal, baron d'Alcalali et Mosquera, était, à la même époque, capitaine des cheveu-légers de la citadelle de Perpignan.

Archives des Pyr.-Or., B. 368, 369, 375, 377.

MAGAROLA (Bérenger de), citoyen de Barcelone, reçut de Pierre III nomination successive de procureur royal et de maître des ports et passages de Roussillon et Cerdagne. A sa mort, le roi Jean I^{er} d'Aragon lui donna pour remplaçant Guillaume Miro.

Archives des Pyr.-Or., B. 132, 133, 142, 147, 367, 374.

MAGAROLA (Pierre de) naquit à Barcelone, le 15 octobre 1571, sur la paroisse des saints Just et Pasteur. Son père Antoine Magarola tenait dans cette ville une boutique d'apothicaire, et sa mère s'appelait Isabelle Fontanet. Pierre de Magarola ayant embrassé la carrière ecclésiastique, fut d'abord curé de la paroisse de La Roca située dans le diocèse de son origine. Il occupa ensuite successivement les postes importants d'archiprêtre de Vilabertran (diocèse de Gérone) et de trésorier de la cathédrale de Barcelone. L'évêque de cette ville Rovirola le choisit ensuite pour en faire son vicaire-général. Plus tard Pierre de Magarola fut nommé prieur de la collégiale de Sainte-Anne, à Barcelone. Il était à la tête de cette communauté ecclésiastique, lorsqu'il fut désigné pour occuper le siège épiscopal d'Elne laissé vacant par suite de la nomination de François Senjust à l'évêché de Gérone. Les bulles lui furent expédiées de Rome, le 25 octobre 1622, et quelque temps après

il prit possession de son siège. Le 1^{er} avril 1623, Pierre de Magarola fit son entrée solennelle à Perpignan. Le 8 janvier 1624 eut lieu à Perpignan l'ouverture du Jubilé universel accordé par Urbain VIII comme don de joyeux avènement, à la suite de son élévation à la chaire de Saint-Pierre. Le Saint-Sacrement demeura exposé dans la chapelle de Saint-Michel durant six jours : le mercredi, le vendredi et le samedi des deux premières semaines de l'an 1624. Deux chanoines de Saint-Jean chantèrent les litanies des Saints, à l'issue de l'office du matin et deux bénéficiers invoquèrent le secours des bienheureux du Paradis après la cérémonie du soir qui fut célébrée à cinq heures. Dans le courant du mois d'octobre 1625, Pierre de Magarola réduisit, par un décret, le nombre des messes et des anniversaires de l'église majeure de Saint-Jean et fixa à quatre sols le taux de l'honoraire du saint sacrifice. Ce pontife publia des ouvrages d'histoire locale, écrits en langue catalane, témoins de son passage sur le siège d'Elne. Ces livres sont : *Epítome de la imatge de la Verge Maria de la Victoria del lloch de Tuir* et les *Miracles de la benaventurada Concepció de la Verge Maria per los anys 1616*. Le roi d'Espagne Philippe IV avait désigné à Rome, dès le 9 décembre 1626, Pierre de Magarola, pour l'évêché de Vich. Les bulles de nomination à ce nouveau diocèse ne lui parvinrent que le 19 mars de l'année suivante. Pierre de Magarola prit possession du siège de Vich, le 11 juillet 1627. Le premier acte épiscopal qu'il accomplit dans cette cité fut la tenue d'un synode dont il fit lui-même l'ouverture le 1^{er} septembre 1627. Durant ces assises, le clergé diocésain tint quatre sessions. Pierre de Magarola y édicta des *Constitutions* dont les termes parurent dans un volume de cent dix pages renfermant quarante-trois chapitres. L'évêque de Vich célébra un second synode dans son palais, le 10 avril 1630. Pendant cette dernière assemblée, les ecclésiastiques de son diocèse tinrent trois réunions. Il y fut statué, entre autres décisions, qu'à l'avenir tous les curés auraient le privilège d'être inhumés dans leurs églises respectives. Sous son épiscopat, Pierre de Magarola entama la cause de la béatification de Michel Argemir, religieux Trinitaire, originaire de Vich, que l'Eglise plaça plus tard sur les autels sous le vocable de Saint Michel des Saints. Le 14 mai 1633, Pierre de Magarola versa entre les mains d'un notaire, un capital de six cent cinquante livres, pour permettre au clergé de sa cathédrale de donner un certain éclat aux cérémonies dites de la *Minerve*, le troisième dimanche de chaque mois. Le 26 octobre suivant, l'évêque de Vich fit la pose de la première pierre de la chapelle de Saint-Bernard, dans l'église de sa cathédrale, qu'on se proposait alors d'agrandir. C'est lui qui fixa, de concert avec le chapitre, la hauteur

de la nef dont les murailles commençaient de sortir à peine de terre. Il ne tarda pas à être appelé par le Souverain Pontife au siège épiscopal de Lérida. Avant son départ de Vich, il tint à cœur de faire des fondations pieuses, en faveur de la cathédrale de cette cité. Il quitta l'évêché de Vich le 19 avril 1634 et fit son entrée solennelle à Lérida le 12 juin suivant. Le passage de Pierre de Magarola sur le siège de Lérida fut de courte durée. Ce pontife mourut dans cette ville, le 20 décembre 1634, six mois à peine après son arrivée.

Archives des Pyr.-Or., G. 241. — TORRES-AMAT, *Diccionario crítico de los escritores catalanes*. — PUIGGARI, *Catalogue biographique des évêques d'Elne*. — LUIS NADAL, *Episcopologio de Vich*, t. III.

MAGNY (Edme-Basile Gand'Oward de), né à Chastel-Censoir (Yonne), le 24 octobre 1732, mort à Opoul (Pyr.-Or.), le 30 nivôse an VIII, était fils d'Edme Gand'Oward, seigneur de Magny, Saint-Marc et Antérot, lieutenant civil et criminel de la châtellenie de Chastel-Censoir, et descendait d'une famille écossaise émigrée en Bourgogne après 1423. Lieutenant au régiment de Touraine en 1747, il fut nommé capitaine au régiment d'Artois à Perpignan en 1770 et se fixa dans le pays. Il prit part en 1789 à l'assemblée de la noblesse de Roussillon. Il avait épousé à Perpignan, le 11 février 1765, Marie-Thérèse de Gilles, née en 1748, fille d'Alexis de Gilles, avocat-général au Conseil Souverain de Roussillon et de Marguerite de Cremadells, dont il eut un fils, Louis-François. Le chevalier de Magny, né à Perpignan, le 11 octobre 1767, cadet gentilhomme au régiment d'Artois, fut tué à l'armée de l'Ouest, le 28 germinal an IV. Sa sœur Marie-Thérèse, née à Perpignan, le 25 septembre 1771, épousa, le 25 juin 1810, Jean-Baptiste Camo-Raymond de Banyuls, marquis de Montferrer, né à Nyer en 1747, fils de Joseph de Banyuls et de Jacqueline de Bellissen.

Communication obligeante de M. Clément de Lacroix.

MAGNY (François Gand'Oward de), frère du précédent, né à Chastel-Censoir (Yonne), le 21 mai 1730, eut pour parrain messire François de Charny, écuyer, porte manteau du roi. Il servit comme volontaire dans le régiment d'Escars-cavalerie, fit la campagne d'Italie en 1747 et fut blessé d'un coup de feu à la jambe. Nommé lieutenant au régiment de Châlons en 1752, il passa successivement dans le bataillon d'Autun, en 1754, dans le régiment d'Artois en 1755, fit la campagne de Portugal et servit d'éclaireur sous les ordres du prince de Beauvau. Embarqué pour les Indes avec le régiment d'Artois, il rentra en France en 1774. Il devint aide-major de la citadelle de Perpignan en remplacement de M. de La Boissière, en 1777. François de Magny fut alors promu cheva-

lier de Saint-Louis. Nommé commandant en second de la place et citadelle avec grade de colonel, par le général de Flers, au mois de juin 1793, il fut accusé à tort de favoriser les royalistes. Un procès-verbal de la séance du Conseil municipal de Perpignan, du 14 vendémiaire an IV, l'accusa de « s'être conduit de la manière la plus prononcée contre les amis de la Révolution, en faveur des aristocrates, royalistes et cravates vertes. » François de Magny fut suspendu de ses fonctions le 22 pluviôse, emprisonné pendant quatre mois et relaxé sans jugement. Envoyé ensuite à Sigean et Narbonne avec le commandement de la Côte d'Espagne, il fut remplacé en 1804. Il avait épousé à Perpignan, le 20 janvier 1764, Marie-Thérèse de Costa, fille de Jean de Costa-Vilar, chevalier, seigneur de Llar et de Thuès. De cette union naquit une fille, Françoise-Thérèse, qui épousa à Perpignan, le 8 août 1785, Pierre de Barréra-Vilar, et deux fils dont l'aîné, Auguste-François qui suit, auteur de la branche de cette famille établie en Provence, et le cadet, Michel-François, né à Perpignan en 1790, mort à Villefranche, ont continué la descendance actuellement existante en Roussillon.

Communication obligeante de M. Clément de Lacroix.

MAGNY (Auguste-François Gand'Oward), fils du précédent et de Thérèse de Costa, né à Perpignan le 23 juin 1781, engagé volontaire dans les hussards de Berchiny, fit sous Pichegru la campagne de Hollande, passa à l'armée de Sambre-et-Meuse sous Sainte-Suzanne, à l'armée du Rhin sous Richepanse, fit sur mer les campagnes de 1803 à 1806, et rentra en 1812 dans la grande armée. Prisonnier de guerre à Dresde en 1813, il devint capitaine au 39^e de ligne, se refusa, en 1814, à Sisteron, à arborer la cocarde tricolore au retour de Napoléon de l'île d'Elbe. Il chercha à entraîner son régiment en Piémont pour faire la guerre de partisans, en attendant les ordres de Louis XVIII. Il épousa en premières noces à Toulon, en 1811, Marie-Thérèse Digne et en secondes noces à Metz, le 6 mai 1835, Anne-Joséphine Duvi-viers, veuve de Charles-Gonzague de Borgia-Pignatelli d'Aragon. Il mourut à Poitiers, le 18 mai 1841, à son retour d'Espagne, où il soutenait un procès pendant entre sa femme et le duc d'Albe. Auguste-François de Magny laissa deux fils, tous deux officiers. L'aîné, Auguste-Philippe, né à Toulon en 1812, colonel d'infanterie, fut blessé à l'attaque du Panthéon, durant les journées de 1848 et à l'assaut de Sébastopol, en 1854. Il mourut à Toulon, en 1886, sans postérité. Le cadet, Emmanuel-François de Magny, né à Draguignan en 1820, a laissé une fille Emma, dernière descendante de cette branche, qui a épousé, à Marseille, le duc Jacques de Fitz-James, capitaine d'infanterie coloniale, fils d'Edouard duc de

Fitz-James et de Marguerite de Loewenhielm, fille de l'ambassadeur de Suède en France en 1850.

Communication obligeante de M. Clément de Lacroix.

MAGUessa (François de), natif de Castello d'Empuries, fut nommé par Pierre III d'Aragon à la châtellenie de Montesquieu.

Archives des Pyr.-Or., B. 400.

MAHULL (Jacques) fut archidiacre de Vallespir depuis 1500 jusqu'en 1508.

Archives des Pyr.-Or., G. 110, 182, 882.

MAILLY-D'HAUCOURT (Le comte Joseph-Augustin de) naquit au château de Corbion, paroisse de Vilaines-sous-Lucé (Sarthe), le 5 avril 1707, et embrassa de bonne heure la carrière militaire. Il entra au service en qualité de mousquetaire, en 1726. Le 13 mars 1728, il était enseigne au régiment de Mailly ; il devint successivement guidon de la compagnie des gendarmes de la reine, avec rang de lieutenant-colonel le 31 mars 1733, sous-lieutenant des chevaux-légers de Berry avec rang de mestre de camp le 25 mars 1734, capitaine-lieutenant de la compagnie des gendarmes de Berry le 16 avril 1738, et capitaine des gendarmes écossais le 11 janvier 1742. Le comte de Mailly commença ses campagnes par le siège de Rehl en 1733, ainsi que le constatent les provisions de maréchal qui lui furent accordées un demi-siècle plus tard. En 1734, il se trouvait à l'attaque des lignes de Stolkossen et au siège de Philippsbourg et, en 1735, à l'affaire de Clausen. Il n'avait que trente-deux ans lorsqu'il fut décoré de la croix de Saint-Louis au mois de février 1740. L'année suivante, il était envoyé à l'armée du maréchal de Maillebois, qui opérait en Westphalie. Il s'avança jusque sur les frontières de la Bohême et de la Bavière et donna maintes preuves de bravoure en différentes occasions. Rentré en France avec la gendarmerie au mois de janvier 1743, le roi, pour le récompenser, lui conféra le grade de brigadier de cavalerie par brevet du 20 février.

Le 1^{er} avril 1745, le comte de Mailly se trouvait à l'armée du Rhin, où il concourut à la défense de l'Alsace ; il prit part à l'affaire de l'île de Reynach et on le vit donner des preuves de l'intrépidité la plus rare le jour de l'attaque des lignes de Wissembourg. Une action d'éclat lui valut les éloges du roi, auquel il fut présenté quelque temps après et qui lui accorda une pension de 3.000 livres. Le 1^{er} mai 1745, le comte de Mailly était créé maréchal de camp, et il prit part en cette qualité au siège de Fribourg et à la bataille de Fontenoy. Au mois d'avril 1746, il passait à l'armée d'Italie, dans laquelle il servait encore l'année suivante ; il y commandait un corps de réserve qui,

après l'affaire d'Astie, contint les ennemis sur le Tanozo. La colonne droite de l'armée fut sous ses ordres à la bataille de Plaisance. Lors de la retraite de notre armée, il déploya tous les talents qu'on pouvait attendre du général le plus expérimenté et le plus brave. Il se distingua au passage du Po, et une partie des arrière-gardes de l'armée lui fut confiée depuis Gênes jusqu'en Provence ; il contribua à la défense de cette province et à la reprise des îles Sainte-Marguerite. Au passage du Var, deux bataillons des troupes du roi de Sardaigne furent forcés par Mailly ; il servit à l'affaire de l'Assiette, dont il attaqua les retranchements avec un corps de 2.400 hommes formant la colonne gauche de l'armée ; il y perdit 1.875 hommes et y reçut lui-même un coup de feu à la cheville.

Placé à l'arrière-garde de l'armée d'Italie, il s'avança avec les grenadiers jusqu'à Briançon, s'opposa aux entreprises des ennemis, entra dans le comté de Nice et prit part au combat de la Roya. Des preuves aussi multipliées de talents et de courage méritaient d'être récompensées ; aussi, le 1^{er} septembre 1747, était-il nommé commandant pour le roi à Abbeville et successivement lieutenant-général le 10 mai 1748, inspecteur général de la cavalerie et des dragons le 21 mars 1749 et lieutenant-général au gouvernement du Roussillon et commandant en chef de cette province le 8 août de la même année. En 1750, le roi chargea de Mailly d'aller en Espagne complimenter en son nom l'infante-duchesse de Savoie, qu'il reçut ensuite à son passage dans le Roussillon. Quatre ans après, de Mailly fut rappelé du Roussillon ainsi que l'Intendant de cette province, de Bertin, à cause de difficultés survenues entre eux. Le comte de Mailly remit à ses amis un mémoire pour justifier sa conduite ; il n'en fut pas moins remplacé le 1^{er} novembre 1753, dans le gouvernement du Roussillon, par de Graville, et exilé dans une de ses terres. Mais cet exil, motivé par une lettre écrite à la noblesse du Roussillon par de Mailly, à propos du vingtième, ne fut pas de longue durée puisque le 26 août suivant le comte se trouvait à la cour. Il dut à la protection de M^{me} de Pompadour, dit Jaume dans ses *Mémoires*, d'être employé quelque temps après aux armées du roi en sa qualité de lieutenant-général. Ce fut le 25 mai 1758 que Louis XV le nomma de nouveau, sur la recommandation de sa favorite, lieutenant-général et commandant de la province du Roussillon. Dans la guerre de Sept-Ans qui commença en 1756, de Mailly fut employé à l'armée sous les ordres du maréchal d'Estrées, et, le 26 juillet 1757, il se trouvait à la bataille d'Hastenbeck ; le 5 novembre, il prenait part à la bataille de Rosbach, où il commandait deux brigades sous le prince de Soubise. Blessé d'un coup de sabre à la tête, il fut renversé à terre et fait pri-

sonnier. En 1759, il fut échangé contre un des officiers de Frédéric, roi de Prusse.

L'année suivante, le comte de Mailly se rendit à l'armée d'Allemagne, où il fit les campagnes de 1760, 1761 et 1762. Les détachements qu'il commanda furent sans cesse cités pour leur belle conduite et les succès qu'ils remportèrent. A la paix, il se rendit dans son commandement du Roussillon, qu'il ne devait plus quitter.

Nommé en 1771 directeur-général des camps et armées des Pyrénées, des côtes de la Méditerranée et des frontières des Alpes, et, le 2 février 1776, chevalier des ordres du roi, de Mailly obtenait une dernière distinction, celle de maréchal de France que Louis XVI lui accorda par lettres données à Versailles le 14 juin 1783. « De 1750 à 1789, dit M. Torreilles dans sa Préface des *Mémoires* de Joseph Jaume, en tout et partout, c'est lui qu'on voit et l'on ne voit que lui, qu'il s'agisse de réunions privées ou de fêtes publiques. Au Conseil Souverain, il est chevalier d'honneur ; à la Cathédrale, il a sa stalle et porte même le titre de chanoine honoraire ; l'Université l'appelle son Mécène, les hôpitaux leur protecteur, Port-Vendres son fondateur, et quand il se montre, c'est toujours entouré d'une cour de citoyens et de dames... Ce commandant de la province que nous avons vu enfiévré de gloire et d'honneurs, agit dans la province en despote omnipotent et omniprésent. Envahissant et audacieux par nature, il a en tête mille projets civils, militaires, ecclésiastiques, tous excellents à ses yeux, qu'il veut réaliser coûte que coûte. » La ville de Perpignan lui doit, en effet, sa première salle de spectacle régulière, une foire franche, une école des haras, un champ de mars, la réparation de ses fortifications, une école militaire créée en 1753 où les enfants des nobles étaient seuls admis, et où l'on enseignait les mathématiques, l'escrime, l'équitation, etc., le rétablissement du couvent des Enseignantes, où les jeunes personnes de parents peu aisés recevaient l'instruction gratuite, la construction, en 1759, d'un superbe bâtiment destiné à l'Université régénérée. Les revenus de l'hôpital général de la Miséricorde furent assurés et augmentés, et, en 1778, le comte de Mailly y fonda douze places pour les pauvres de la ville.

Le Roussillon lui est encore redevable de la construction de la route d'Espagne, de l'amélioration des canaux d'arrosage, de la suppression des traites et de tous les droits locaux dans la province ; plus de 12.000 arpents de vignes furent plantés dans des terrains demeurés incultes jusque-là, aussi l'exportation des vins s'éleva-t-elle annuellement à plus de 14.000.000 livres. 18.000 gardes-côtes furent organisés par ses soins ; un pont sur le Tech, torrent qui traverse la route de Perpignan à Port-Vendres fut

commencé. La situation de Port-Vendres avait frappé Vauban, à la sagacité duquel rien n'échappait ; il proposa sans succès de fortifier cette ville. Plus tard, le maréchal de Mailly remit sur le tapis les idées du ministre de Louis XIV, et il fut assez heureux pour obtenir du roi quinze années d'exemption de tout impôt pour ceux qui voudraient bâtir à Port-Vendres. Dès 1775, on avait travaillé au curage et à l'agrandissement du port ; cinq ans plus tard, on éleva un monument en l'honneur de Louis XVI, sur une belle place carrée en face du port ; c'est un obélisque mesurant quatre mètres à la base et près de 27 mètres de hauteur.

En 1790, Louis XVI confia au maréchal de Mailly le commandement de l'une des quatre armées décrétées par l'Assemblée nationale. Le 1^{er} avril 1791, le roi nommait le comte de Mailly, commandant des 14^e et 15^e divisions militaires. Mais les événements se précipitaient, et, lorsque le vieux maréchal eut appris la fuite de Louis XVI et de la famille royale, il résigna ses fonctions de commandant, le 22 juin 1791. D'après la relation d'un capitaine au régiment des gardes suisses, récemment publiée, le maréchal avait été chargé par le roi de la défense du château des Tuileries ; le même officier raconte que, pendant que donnaient l'artillerie et la mousqueterie de Sauterres, le comte de Mailly demeura constamment à la fenêtre de l'appartement dans lequel il se trouvait depuis le début de l'attaque. Il fit riposter à coups de fusil par les soldats suisses et l'action devint générale. Il ne dut son salut qu'à la générosité d'un homme du peuple qui fut frappé de son air vénérable et de son grand âge. Le comte de Mailly refusa de suivre les nobles en émigration. Il alla se réfugier avec son épouse et son jeune enfant au château de Moreuil. Il pouvait se croire à l'abri des persécutions sanglantes, lorsque, le 7 septembre 1793, il fut arrêté sur l'ordre d'André Dumont, député à la Convention nationale, et conduit à la citadelle de Doullens, où il entra le 26 septembre. Il y demeura avec sa femme et son enfant durant six longs mois. Chaque jour, le geôlier réunissait les détenus et leur faisait connaître les noms de ceux que le tribunal révolutionnaire appelait à sa barre. Cette lecture était toujours écoutée avec non moins d'attention que de crainte ; ceux dont le tour n'était point encore venu retournaient à leurs occupations. Quant au maréchal qui, comme la plupart des détenus de marque, jouissait d'une liberté relative, il faisait assez souvent sa partie de cartes ; mais il conservait ses allures de grand seigneur, et fidèle observateur de l'étiquette, il n'admettait auprès de lui qu'un très petit nombre de ses compagnons de captivité. Le 28 ventôse an II (18 mars 1794) le maréchal dut se séparer de sa fidèle épouse et de son fils chéri. Il fut alors écroué à la

prison des Baudets à Arras. Il y avait été envoyé par l'agent national du district de Doullens, sur la poursuite de Joseph Lebon. Celui-ci confia à un certain Darthé le soin de l'interroger. Aussitôt Darthé signa un ordre de comparution ainsi libellé : « Le commissaire du représentant du peuple Joseph Lebon requiert le comité de surveillance de faire conduire de suite au deuxième bureau du département, le nommé de Mailly, ci-devant maréchal de France, détenu à Doullens, à présent à Arras. » Après que la formalité de l'interrogatoire eût été remplie, Lebon adressa les pièces à l'accusateur public : « Vu l'interrogatoire subi par le nommé Mailly, ci-devant maréchal de France ; vu les pièces à sa charge, d'où il résulte qu'il est prévenu d'avoir souhaité la contre-révolution et de l'avoir fait espérer à son fils, arrête... » On reprochait au maréchal d'avoir écrit à son fils, le 12 novembre 1792, une lettre trouvée à Doullens, dans laquelle il disait : « L'honneur de notre nom et particulièrement de notre branche, eut été porté au plus haut degré dans d'autres circonstances ; mais, si ces circonstances ne sont pas remplies, elles ne sont pas anéanties et un jour heureux les ramènera, non sur ma tête mais sur la vôtre. » Le sieur Potier, substitut, fit ressortir dans ces lignes un crime contre la sûreté intérieure de l'Etat, et, le 3 germinal an II (23 mars 1794), malgré les moyens de défense présentés par Lefran, le comte de Mailly était condamné à mort et exécuté le jour même sur la place du Théâtre. Il monta à l'échafaud avec le même courage et le même sang-froid que ceux dont il avait donné tant de preuves sur les champs de bataille. Arrivé sur la plate-forme, il s'écria d'une voix forte : « Je meurs fidèle à mon Roi, comme l'ont toujours été mes ancêtres. Vive le Roi ! » Le maréchal était âgé de 87 ans.

Le maréchal de Mailly possédait les véritables qualités d'un militaire, témoin ses faits d'armes et les guerres de Louis XV auxquelles il prit souvent une part très active. Mais il faut avouer qu'il a eue les défauts, pour ainsi dire, de sa situation. « Il fut généreux à l'excès, dit M. Torreilles dans les *Elections de 1789*, mais d'une vivacité que l'on prendrait quelquefois pour de la grossièreté si l'on ne savait que l'on a affaire à un soldat plus criard que méchant. » Son caractère et sa position dominante le rendirent orgueilleux et souvent d'une sotte vanité ; son action puissante dans la province le fit s'immiscer dans toutes les affaires civiles, militaires et ecclésiastiques. Qu'on juge de son orgueil, en lisant le portrait si connu du maréchal que le chevalier de Mautort a buriné dans ses *Mémoires* récemment édités : « M. de Mailly, dit-il, était connu à la cour de Louis XV sous les noms de marquis de Tuffières, baron de Montorgueil. Quand il arrivait de Paris pour résider dans

son gouvernement, il était annoncé d'avance par plusieurs courriers qui se succédaient. Il recevait avec emphase les visites des différents corps, de l'état-major et des magistrats. Il conservait la garde d'honneur due aux gouverneurs seulement le jour de leur arrivée, mais qu'il est d'usage de renvoyer. Il avait, en outre, tout le temps de sa résidence, indépendamment de la garde extérieure attribuée à sa place, les six gardes de la connétablie qui faisaient le service dans son antichambre, à l'instar des gardes du roi... Il était toujours en souliers à talons rouges : il n'en mettait pas même d'autres lorsqu'il allait à la chasse... Il donnait des fêtes de temps en temps. C'est principalement dans ces occasions qu'il rassemblait davantage encore ses grands airs et sa dignité. » Le maréchal de Mailly se maria trois fois. En 1732, il épousa la troisième fille de J.-B. Colbert, ministre d'Etat. Cette dernière mourut à la suite de ses couches en 1734. Le 28 février 1737, il convola en secondes noces et épousa Marie de Séricourt qui mourut à son tour le 28 septembre 1778. Enfin, par contrat du 6 avril 1780 et à l'âge de soixante-treize ans, le comte de Mailly unit ses destinées à Blanche de Narbonne-Pelet, fille du vicomte de Narbonne, âgée de vingt ans. Le 19 février 1792, il en eut un fils qui, devenu pair de France en 1815, servit les Bourbons sous la Restauration. Il mourut en son château de Rochelle-Mailly le 1^{er} juillet 1878, ayant eu de son mariage deux garçons et quatre filles. Quant à l'épouse du maréchal, elle échappa aux massacres de la Terreur et mourut à Paris le 15 janvier 1840, après quarante-cinq ans de viduité.

ALCIUS LEDIEU, *Le Maréchal de Mailly*, Paris, Alphonse Picard et fils, 1895.

MALARTIC (Amable-Gabriel de), comte de Montricoux, seigneur de Saint-Antonin et de Saint-Geniès, né en 1713, était président de la cour des Aides de Montauban, lorsqu'il fut nommé, en 1774, premier président du Conseil Souverain de Roussillon. Il mourut à Paris en 1792. En 1706, Jean-Vincent de Maurès de Malartic était brigadier des armées et lieutenant du roi à Perpignan.

Archives des Pyr.-Or., G. 271. — *Mémoires de Jaume*.

MALBES (Alexandre), ingénieur, directeur-adjoint de l'exploitation des chemins de fer du Midi, chevalier de la Légion d'honneur, du Medjidie, de Saint-Sylvestre, né à Saint-Paul-de-Fenouillet, le 25 juillet 1831, mourut à Perpignan, le 23 août 1876. Après de fortes études au collège de Perpignan et à Sainte-Barbe, Malbes entra le neuvième à l'Ecole Polytechnique, lors du concours d'admission de 1851. Il sortit le troisième de l'Ecole des Ponts-et-Chaussées. Attaché au service des travaux hydrauliques,

gues de la marine à Toulon, où l'on exécutait alors les grands ouvrages qui ont fait de ce port le premier établissement de notre marine militaire, il fit preuve d'une profonde aptitude technique qu'il appliqua pendant douze ans à plusieurs travaux importants et variés, tels que le Grand-Pont tournant, la darse de Missiessy, l'Ecole Polytechnique, et bien d'autres. Le désir de vivre près des siens lui fit quitter Toulon en 1868. Malbes retourna à Perpignan et y resta durant quatre ans chargé successivement du service ordinaire et de celui des chemins de fer en construction de Port-Vendres en Espagne, de Perpignan à Prades et de Perpignan à Quillan. Pendant la guerre franco-allemande, Malbes dirigea les travaux d'une fabrique de capsules ; ses talents d'organisation réussirent à obtenir une forte économie dans les dépenses de la pyrotechnie. En 1872, Malbes retourna dans l'administration de la Compagnie des chemins de fer du Midi et y occupa jusqu'à sa mort le poste élevé de directeur-adjoint de l'exploitation.

Articles nécrologiques parus dans divers périodiques.

MALER (Jean) naquit à Perpignan en 1486. Il fut reçu bachelier, à Toulouse, l'Université de Perpignan se trouvant alors dissoute à la suite des guerres de Louis XI. Son père François Maler, notaire et clavaire de Perpignan, fut l'un des syndics que la ville envoya au roi d'Aragon, Ferdinand le Catholique, pour demander le rétablissement des chaires de cette compagnie. Jean Maler fut élu recteur de l'Université de Perpignan, en 1506. A peine âgé de vingt ans, il ne dut sa nomination qu'à son grand savoir, car il n'était pas encore docteur. Il alla prendre ce grade à Bologne après son rectorat et mourut sans doute jeune, puisqu'on ne connaît rien de sa vie ni de ses œuvres.

Archives des Pyr.-Or., B. 418, 419, 420. — HENRY, *Histoire de Roussillon*, t. II.

MALET ou **OMALE (Etienne)** était abbé de la Chaise-Dieu (ordre de Saint-Benoît, diocèse de Clermont), lorsque par la faveur du pape Clément VI, son parent, il fut nommé évêque d'Elne, immédiatement après la mort de Bernard Forner, survenue le 15 janvier 1350. Le jour même, le Pape le recommanda à Pierre de la Jugie, archevêque de Narbonne. Après son élection, Etienne Malet promit (23 janvier 1350), de payer les *services*. Le Pape Clément VI lui donna, la même année, une lettre de recommandation pour le chapitre de la basilique de Saint-Pierre *in Urbe* de Rome. Cette lettre était expédiée d'Avignon et portait la date du 14 septembre 1350. Invité le 28 septembre de l'année suivante par l'archevêque de Narbonne au prochain concile de Béziers, il y assista, par procureur, le 7 novembre 1351. Le

15 février 1352, Malet fut transféré à l'évêché de Tortose et prit possession de ce siège le 21 mars 1352. Il mourut à Rome le 15 janvier 1356, au dire de l'historien Villanueva.

BALUZE, *Histoire des papes d'Avignon*. — VILLANUEVA, *Viaje literario a las iglesias de España*, t. V. — PUIGGARI, *Catalogue biographique des évêques d'Elne*. — CONRAD EUBEL, *Hierarchia catholica medii ævi*.

MALLA, chevalier, fut exécuté à Perpignan, sur la place de la Loge, le 10 mai 1586, sans qu'on puisse préciser les griefs qui pesaient sur lui et qui lui valurent la peine capitale.

Archives des Pyr.-Or., G. 240.

MALMONT (Nicolas de), chanoine d'Elne, fut cardinal de Limoges au dire de Coma, historien de l'église Saint-Jean de Perpignan.

COMA, *Noticies de la iglesia insigne collegiada de Sant-Joan de Perpinya*.

MALUS (Jean) était peintre dans le Roussillon, en 1558.

Archives des Pyr.-Or., G. 837.

MANALT (Dominique) fut le dernier capitaine du Castillet à Perpignan. Le 20 décembre 1651, il reçut de Lamothe-Houdancourt, nomination aux fonctions de commandant de cette forteresse. Le 24 avril de l'année suivante, Dominique Manalt fut installé dans cette charge. Il figura dans l'assemblée de la noblesse de Catalogne, Roussillon et Cerdagne qui fut tenue, le 1^{er} mai 1659, à l'effet de nommer le Protecteur et les divers officiers de cette insigne association.

Archives des Pyr.-Or., B. 394, 398, 400.

MANALT (Nicolas de) appartenait à une vieille famille de bourgeois nobles de Perpignan dont la maison était située sur la Halle au Blé. Il fut le seul roussillonnais que Louis XIV choisit pour le placer au sein du Conseil Souverain établi par lui à Perpignan, après le Traité des Pyrénées. Nicolas de Manalt occupait à cette époque, depuis le 12 mai 1642, la place de juge des seconds appels de Conflent et Cerdagne qui lui avait été octroyée par Raymond de Bas. Pour le récompenser de son attachement au parti français, Louis XIV lui avait aussi fait donation, le 26 novembre 1654, de rentes sur les biens de Marie Baldo, épouse de Joseph Taqui. Nicolas de Manalt mourut en 1688. Son immense bibliothèque composée d'ouvrages de droit, de théologie, de littérature, en catalan, en latin, en français et en plusieurs autres langues témoigne d'une rare érudition.

Archives des Pyr.-Or., B. 393, 394.

MANDILL (François), fondateur roussillonnais, est cité dans différents actes de 1693 à 1730. Il était décédé en 1741, date à laquelle ses héritiers étaient en procès.

PALUSTRE, *Quelques noms de fondeurs de cloches roussillonnais*.

MANIEL (Vincent-Joseph-Jacques), né à Perpignan le 5 janvier 1813, est mort à Versailles le 23 avril 1871. Sa famille était fixée à Perpignan, où son père remplissait les fonctions de contrôleur des Contributions directes. Entré jeune au collège de Perpignan, il ne quitta cet établissement d'éducation que pour l'Ecole Polytechnique. Il obtint le numéro 4 de sa promotion. Elève ingénieur en 1834, il fut envoyé, pour sa première mission, au pont du Lot, à Cahors, et l'année suivante au pont de Cherbouurg. En 1836, il sortait le premier de l'Ecole des Ponts-et-Chaussées pour être attaché au secrétariat du Conseil. Après une année de labeurs incessants, Maniel fut désigné pour collaborer aux travaux du canal latéral de la Garonne. Il résida d'abord à Moissac, puis à Agen où il fut promu à la deuxième classe, le 7 mai 1840. Un arrêté du 18 juillet de cette année-là le fit passer de l'administration des canaux à celle des chemins de fer du Nord. Successivement chargé, pour le compte de l'Etat, de la construction, puis de l'exploitation, soit de la ligne de Valenciennes, soit de la ligne de Lille à la frontière, il résida six années entières à Valenciennes, livré à de sérieuses études. En récompense de ses services et de ses travaux, il obtint : le 21 juillet 1845 la décoration de l'Ordre de Léopold de Belgique, la croix d'honneur le 26 avril 1846, et la première classe de son grade le 8 mai 1847. Il épousa la fille de Legrand, sous-secrétaire d'Etat aux Travaux publics sous le règne de Louis-Philippe. Dès 1847, Maniel ne compta plus au service de l'Etat. La Compagnie du Nord l'avait distingué et se l'était attaché, avec l'agrément du ministre, en lui confiant l'entretien et le matériel de la voie. Il occupa le poste d'ingénieur en chef de la voie durant l'espace de huit années. Le 1^{er} avril 1855, Maniel partit pour Vienne (Autriche), avec l'autorisation du ministre des Travaux publics, en qualité de directeur-général de la Compagnie des chemins de fer de l'Etat. Durant les huit années qu'il séjourna en Autriche (1855-1863), il porta de 1039 à 1323 kilomètres la longueur du réseau qu'il exploita. Ce ne fut pas sans difficulté que Maniel, décidé à la retraite, put être relevé de ses fonctions. Il s'était, à l'origine, lié avec la Compagnie pour cinq ans. D'année en année, cédant à de vives instances, il prolongeait son séjour en Autriche. Sa décision devint irrévocable en 1863 ; il put enfin rentrer en France cette année-là. De 1863 à 1867, Maniel, établi à Paris, prit encore, en qualité d'administrateur, une part active

à la direction des chemins de fer autrichiens et du nord de l'Espagne. Officier de l'Instruction publique, membre du conseil supérieur de l'enseignement secondaire spécial, membre du jury de l'Exposition universelle, il prêta encore son expérience à maintes commissions industrielles. L'année même de son retour en France, il fut promu au grade d'officier de la Légion d'honneur ; en 1867, il entra au conseil des Ponts-et-Chaussées comme secrétaire. Maniel rompit alors tout lien avec les diverses compagnies industrielles et se consacra aux importantes fonctions qu'il conserva jusqu'à sa mort. Après avoir été nommé inspecteur général le 17 décembre 1868, Maniel succomba à une maladie de gorge contractée durant le terrible hiver de 1871.

E. CÉZANNE, *Jacques Maniel*, Paris, Chaumerot, 1873.

MARCA (Pierre de) naquit à Gan (Basses-Pyrénées), le 24 janvier 1594. Sa famille noble et ancienne comptait des membres qui s'étaient distingués dans la magistrature. Placé, dès l'âge de neuf ans, au collège d'Auch, tenu par les Jésuites, il s'y fit déjà remarquer par des qualités et une intelligence précoces. Ses humanités achevées, il suivit les cours de l'Université de Toulouse, et avant sa vingtième année il était déjà inscrit avocat au barreau de Pau. Un véritable talent oratoire lui valut d'être nommé conseiller au Conseil Souverain de cette ville, à vingt-un ans. Le plus brillant avenir s'ouvrait devant lui. Le 4 juin 1618, il épousa Marguerite de Forgues, fille unique de l'une des maisons les plus riches et les plus connues de la capitale du Béarn. Mais le bonheur conjugal ne fut pas de longue durée, Pierre de Marca perdit sa compagne chérie dans le courant de l'année 1631. Il fut très affecté de cette perte cruelle ; en vrai savant, il sut toutefois trouver dans la solitude et dans les études un adoucissement à sa douleur. La période de sa vie, qui va de 1631 à 1640, fut pour lui un temps de labeurs incessants. Il remplissait alors les fonctions d'Intendant de la Justice. C'est aussi à cette époque qu'il songea sérieusement à rentrer dans les Ordres. Un traité de l'*Eucharistie*, qu'il écrivit alors, témoigne non seulement de sa grande foi, mais encore de son goût pour les études ecclésiastiques, signe de vocation non équivoque. Il consacra ses moments perdus à recueillir les matériaux de son *Histoire du Béarn*, digne pendant de son futur *Marca Hispanica*. Sa réputation allant tous les jours grandissant, Marca fut nommé, en 1640, conseiller d'Etat à Paris. Il vint siéger au Parlement à un moment critique. C'était l'époque où se débattait entre jurisconsultes et théologiens la fameuse question des libertés de l'Eglise gallicane. Sa position, son influence, son prestige lui firent un devoir de prendre part à ces discussions. Il composa même,

à ce sujet, un ouvrage intitulé : *De concordia sacerdotii et imperii*. Ce volume, entiché de doctrines libérales, vit le jour en 1641. Un nouveau deuil frappa Marca cette année même. Son père était mort à Pau. Ce malheur fixa définitivement sa vocation. Il fut nommé par le roi à l'évêché de Couserans ; mais Rome fit opposition au choix de Louis XIII, à cause du livre de *Concordia* que la congrégation de l'Index venait même de condamner. Louis XIV était sur le trône, sous la régence de sa mère, quand la Catalogne, de plus en plus mécontente des Français, commençait à invoquer l'Espagne comme libératrice. Ce changement complet dans les dispositions des Catalans donnant lieu à la régente de craindre la perte de la plus belle conquête du règne précédent, son gouvernement crut la prévenir en nommant pour cette province un haut administrateur qui, sous le titre de visiteur général, devait s'occuper exclusivement de la réformation des abus attentatoires aux privilèges des habitants. Ce visiteur général fut Pierre de Marca. L'évêque nommé de Couserans resta sept ans en Catalogne. Il fut dans ce pays, au dire même de son biographe, « un noble et digne représentant de la France. Ses quelques défauts personnels disparaissent, lorsqu'il s'agit de l'intérêt du roi et de la grandeur de la patrie ». De Marca avait, d'ailleurs, accepté sa situation comme un pis-aller. Il travailla, durant son séjour en Catalogne, à aplanir les difficultés qui entravaient la nomination à son siège épiscopal. Tout le mal venait de son ouvrage mis à l'index. Il le refondit en entier et en donna une édition corrigée. La Cour de Rome récompensa cet acte d'abnégation en agréant la nomination royale. C'était en 1648 ; de Marca se disposa alors à

réception des Ordres. Ordonné prêtre le 2 avril de cette même année à Barcelone, il était, le 25 octobre suivant, sacré évêque à Narbonne, dans l'église des Saints Just et Pasteur, par Claude de Rebé. Clément de Banzi, évêque de Béziers, et Nicolas Pavillon, évêque d'Aleth, le futur champion du Jansénisme dans le Midi de la France, assistèrent le prélat consécrateur. De retour en Catalogne, il passa par Perpignan où, sur l'invitation du chapitre, il administra le sacrement de confirmation aux enfants de cette ville ; il alla ensuite visiter Elne, et il rentra au mois de novembre à Barcelone. Malgré son vif désir d'être relevé de ses fonctions de visiteur-général, il dut encore rester trois longues années en Espagne. Enfin, en 1651, le nouvel évêque put se rendre au milieu de ses fidèles de Couserans. Il était depuis un mois à peine dans cette ville, où ses diocésains le tenaient en grande vénération, qu'il fut inopinément désigné par le roi pour l'archevêché de Toulouse. De nouvelles difficultés surgirent soudain, qui retardèrent l'expédition des bulles pontificales. Innocent X ne

les lui expédia que deux ans après la nomination par le roi. La guerre entre la France et l'Espagne se poursuivait toujours avec des alternatives de succès et de revers. Mazarin s'était rendu à Saint-Jean-de-Luz pour entrer en pourparlers avec le représentant du roi d'Espagne, don Louis de Haro, et commencer les négociations qui aboutirent au célèbre traité des Pyrénées. Le cardinal avait besoin d'un homme qui connut parfaitement les limites et les frontières des deux royaumes, et qui put, au besoin, appuyer ses prétentions de textes et de documents authentiques, Marca était tout désigné pour ce rôle. Il fut mandé, en effet, à Saint-Jean-de-Luz, et il assista à plusieurs conférences qui se tinrent sur la Bidassoa, dans l'Île des Faisans. Suivant l'article 42 du traité des Pyrénées, les nouvelles limites des deux royaumes ne Catalogne devaient être déterminées par des commissaires des deux puissances. Louis XIV chargea de cette nouvelle négociation l'archevêque de Toulouse, en lui donnant pour collègue l'évêque d'Orange, Hyacinthe Serroni. Les délégués français reçurent l'ordre de se rendre à Perpignan pour fixer, de concert avec les commissaires espagnols, le lieu et le jour de la tenue des conférences. Dans une lettre qu'il écrivit de notre ville aux délégués espagnols, en mars 1660, Marca leur offrait le choix entre Céret, Canet, Ille, Prades et Figuières. Cette dernière ville parut peu propre à un séjour assez long : la guerre l'avait à moitié détruite. Toutefois, Figuières fut choisi quelques années après, en 1663, pour de semblables conférences. Le marquis de Mortara, vice-roi de Catalogne, préféra Céret. Marca et Serroni s'y rendirent le 16 mars ; les délégués espagnols arrivèrent quatre jours après. C'étaient : D. Michel Salva de Valgornera, chevalier de l'Ordre de Saint-Jacques, homme d'un caractère sérieux, austère, presque triste, et D. Joseph Romeo Ferrerio, de Tortose, poète à ses heures, d'humeur facile et joyeuse. Partis de Barcelone, ils écrivirent de Gérone, le 10 mars, pour annoncer leur arrivée. Le 12, les commissaires français répondirent que tout était prêt. Ils arrivèrent un samedi, le 20 mars. Le lendemain était le dimanche des Rameaux. Les conférences devaient se faire d'après ce principe émis par Mazarin et stipulé dans le traité des Pyrénées, à savoir que les monts limitrophes et divisaires des deux territoires « sont ceux qui séparaient de toute ancienneté les Gaules d'avec l'Espagne. » C'était un travail d'érudition difficile et délicate. On se mit à l'œuvre le 22 mars. La première conférence s'ouvrit par un discours de Marca sur l'objet de la réunion. Ce ne fut que le développement de cette idée : il faut fixer aux deux nations les limites établies par les anciens, afin de fermer la porte à toutes les guerres futures sur ce sujet. Le reste de la séance se passa à présenter

et à vérifier les pouvoirs des commissaires. Le lendemain eut lieu la seconde conférence. On discuta la question de savoir si le promontoire qui séparait *ab antiquo* l'Espagne des Gaules était le *cap de Creus* ou le *cap de Cerbère*. Marca, s'appuyant sur l'autorité du géographe Pomponius Méla, démontra que c'était le cap de Cerbère. Il détruisit absolument l'opinion de l'espagnol Fernando Nunès, qui avait été jusqu'à fausser le texte latin. On passa après au comté de Conflent ; les Espagnols prétendaient qu'il avait toujours fait partie de la Cerdagne. Marca prouvait au contraire qu'il avait jadis dépendu du Roussillon et du diocèse d'Elne. La conférence fut un moment interrompue par les offices du mercredi de la Semaine Sainte. La séance eut lieu ensuite ; mais, dans une interprétation sur des textes d'auteurs anciens, Hyacinthe Serroni s'embrouilla si bien, que Marca se crut obligé de le désavouer auprès de Le Tellier. Les Espagnols revendiquèrent le Capcir, faible portion de terre séparée de l'Espagne par l'Aude, ayant appartenu jadis au diocèse de Narbonne et relevant alors de celui d'Alet. Ils n'étaient pas moins tenaces pour la Cerdagne. Marca corrigea la version de Strabon donnée par Guillaume Xylander ; il en tira cette conséquence que, d'après le texte grec, les Ceretani faisaient presque tous partie de l'Espagne, et qu'ils s'étendaient en outre dans les Gaules. Les prétentions de Marca, et surtout son habileté infinie et sa prodigieuse érudition, tendaient à faire de la vallée d'Urgel un versant français. Le texte du traité des Pyrénées donnait toute la Catalogne aux Espagnols. Or, Marca essaya de prouver qu'Urgel était en Septimanie. Il ne manquait pas de documents : Eginhard, le poète saxon, un diplôme de Charles-le-Chauve, conservé dans les archives de l'église d'Urgel, lui donnaient raison. Il ajouta que, d'après une charte de Louis-le-Débonnaire, le monastère de Sainte-Grâce, dans le diocèse d'Urgel, jouissait des mêmes privilèges que ceux de la Septimanie. Marca insista sur ce fait que les comtes d'Urgel ne furent pas feudataires du comte de Barcelone, ni des rois d'Aragon, mais des rois de France, jusqu'au règne de Jacques I^{er}, roi d'Aragon. De là une discussion très nourrie et très intéressante entre les négociateurs. Nous ne pouvons les suivre dans leurs arguments, solides de part et d'autre. Les Espagnols défendaient leur bien avec une âpreté légitime ; les Français le convoitaient avec une non moins légitime ardeur. Les conférences furent interrompues le 28 mars, à cause de la solennité du jour de Pâques. Le lundi, on reprit la discussion agitée les trois jours précédents. On parla de nouveau du comté de Conflent. Les Espagnols prétendaient que l'on devait le leur attribuer en entier, d'après le traité de paix qui stipulait la restitution à l'Espagne de tous les versants qui inclinent vers ce

pays. Les Français prirent texte de cet aveu pour réclamer la Cerdagne et le pays d'Urgel, observant qu'ils sont du côté de la France sans limites naturelles. On disputa et l'on ne s'entendit guère. Les prélats français dirent enfin que l'inspection des lieux et la lecture des anciens légitimaient leurs revendications. Ces raisonnements ne restèrent pas sans réponse. La discussion allait se terminer le 13 avril. On fit alors un procès-verbal de tout ce qui avait été dit et convenu de part et d'autre. Les deux jours suivants se passèrent à étudier les limites du Roussillon et de la Catalogne au xvii^e siècle. Après une discussion soutenue avec vigueur des deux côtés, les Espagnols consentirent à établir une ligne divisoire, entre Banyuls et Cerbère, mais à condition que la France ne réclamerait plus Lanziana, Silva, ni le monastère de Saint-Pierre de Roda. On avait cherché si le château de Bellegarde était dans le Roussillon ; et, dans la séance du 4 avril, les Espagnols essayèrent de prouver que le vicomté de Castellnou s'étendait jusqu'en Catalogne. Les commissaires étrangers comprirent enfin qu'ils avaient affaire à un homme supérieur, profondément versé dans les antiquités de ce pays. Aussi, ne voyant aucun moyen de se tirer de ces difficultés, et ne voulant pas, d'autre part, s'engager outre mesure, ils suspendirent les négociations, sous prétexte de déférence envers les deux plénipotentiaires royaux, Mazarin et Louis de Haro. Ils leur envoyèrent plus tard des mémoires faits au prieuré de Sainte-Marie-del-Camp en Roussillon ; ils y développaient leurs opinions sur les limites définitives à établir dans les Pyrénées. L'annexion stipulée se réalisa par l'établissement de la ligne frontière. Ce grand événement fut consacré à Céret par une inscription dont on ne sait s'il faut attribuer l'honneur aux commissaires délimitateurs ou aux religieux du couvent des Capucins, que l'on voit à mi-côte, au sortir de la petite ville, en s'acheminant vers l'Espagne. C'est là que les deux prélats avaient été reçus et qu'ils eurent à délibérer avec les commissaires de Philippe V. C'est aussi là que vingt ans auparavant (octobre 1640), le comte don Ramon de Guimera, délégué des Corts de Barcelone, s'était rencontré avec Duplessis-Bezançon, émissaire du cardinal de Richelieu, muni d'un pouvoir du roi signé à Amiens, le 29 août 1640, pour régler les conditions qui placèrent, pendant plusieurs années, la principauté de Catalogne sous la domination française. Ces deux faits importants donnent à Céret et à la maison religieuse où ils se sont accomplis, une notoriété historique. L'inscription commémorative, sans date apparente, mais qui doit être probablement celle du traité des Pyrénées (1659), est gravée sur le chapiteau d'une colonne d'où l'eau s'échappe de neuf gargouilles supportées

par un groupe circulaire de neuf cariatides, pour tomber dans le bassin de marbre de la fontaine dite *dels nou raigs*. Ce chapiteau sert de piédestal à un lion symbolisant l'Espagne et porte en légende ce jeu de mots, en mémoire du changement de nationalité :

« Venite Ceretenses, Leo factus est gallus ! »

Suivant une tradition locale, le lion, qui regardait la France, fut alors tourné vers l'Espagne, du côté de Bellegarde. Cette grave mission remplie, Marca songea à rentrer dans son diocèse. Mais en passant à Perpignan, il fut pris d'une grosse fièvre qui l'obligea à garder le lit. Il profita des répit que lui laissa la maladie pour composer une dissertation latine sur la relique du bras gauche de saint Jean-Baptiste conservée dans l'église des Dominicains de Perpignan. Le 2 mai 1660, Marca remit à ces religieux son travail qui fut imprimé plus tard, soit dans les *Opuscula* publiés par Baluze, son secrétaire, soit dans les dernières éditions du *De Concordiâ*. Durant son séjour à Toulouse, il ajouta le troisième livre à son *Marca hispanica*, d'ailleurs commencé depuis 1648. C'est en 1650 que Marca rédigea les deux premiers livres de son grand ouvrage. Il l'avait d'abord intitulé : *Catalonya illustrata* ; mais, plus tard, dans ses nombreuses recherches pour la délimitation des frontières des Pyrénées, il observa qu'Eginhard et bon nombre d'auteurs du moyen âge appelaient ce pays la Marche d'Espagne, en latin *Marca hispanica*. Ce rapprochement fortuit avec son propre nom, lui suggéra l'idée de lui donner ce titre définitif : « *Marca hispanica sive limes hispanicus, hoc est geographica et historica descriptio Cataloniae, Ruscinionis et circumjacentium populorum.* »

Dans le premier livre, l'auteur décrit la Catalogne, les comtés du Roussillon, de Conflent et de Cerdagne, le Capcir et la vallée de Carol, les sources de l'Aude, Narbonne et ses antiquités, la Septimanie, dont il explique le nom peu ancien, et l'antique Illiberis. Le second livre traite des peuples primitifs de la Catalogne ou de l'Espagne tarragonaise ; en passant, il relève les noms de villes récentes ou moins anciennes. On y trouve enfin une élégante description sur Monserrat. Dans le troisième livre, Marca s'occupe de l'histoire de ces pays, depuis Pépin-le-Bref jusqu'à Charles-le-Chauve, insistant tout particulièrement sur les questions ecclésiastiques, c'est-à-dire sur les luttes des chrétiens contre les Maures et les Sarrasins. Le *Marca hispanica* ne parut toutefois que vingt-six ans après la mort de son auteur et il fut achevé d'imprimer pour la première fois le 4 septembre 1688. Tant de travaux ne devaient point rester sans récompense. Louis XIV, juste appréciateur des talents et des mérites, nomma le 26 février 1662 Pierre de Marca à l'archevêché de Paris pour succéder au cardinal de

Retz. Mais la mort déjoua les plans du monarque. Le 19 juin de cette même année, le nouvel archevêque de la capitale mourut avant d'avoir reçu les bulles de Rome. Le poète Colletet composa à cette occasion l'épithaphe suivante bien connue :

Ci-git Monseigneur de Marca
Que le roi sagement marqua
Pour le prélat de son Eglise,
Mais la mort qui le remarqua
Et qui se plait à la surprise
Tout aussitôt le démarqua.

MARÇA (Thomas de), originaire du Rasès, vint en Roussillon à la suite de Pons de Caramany et se fixa à Cornella-de-la-Rivière, vers l'an 1340. Il suivit le parti du roi Pierre III d'Aragon qui, en 1345, lui fit donation de dix mille sols sur les biens de divers rebelles. Ce prince lui octroya aussi le droit d'entretenir huit cents têtes de bétail dans les pasquiers de Roussillon et Cerdagne. Thomas de Marça fut successivement châtelain de Força-Réal et juge à l'Audience Royale. A l'époque où Pierre le Cérémonieux craignait une attaque en Roussillon, de la part du roi Jacques II de Majorque qu'il avait détrôné, Thomas de Marça fit de grandes dépenses pour l'approvisionnement et l'armement de Força-Réal dont il avait la garde. Plus tard, il fut dédommagé par le roi d'Aragon. Thomas de Marça ne laissa pas d'enfants de sa femme, Françoise. Pierre de Marça, damoiseau de Cornella-de-la-Rivière, épousa, le 16 mars 1361, Sibille, fille de Guillaume de Fontz.

Archives des Pyr.-Or., B. 97, 100, 110, 113, 190. — ALART, *Notices historiques sur les communes du Roussillon*, 1^{re} série.

MARÇA (Jean de), petit-fils de Pierre et de Sibille de Fontz, damoiseau de Cornella-de-la-Rivière, figura dans le traité de paix conclu, le 7 mai 1407, au *Portal de la Cellera* de cette localité, entre Guillaume d'Estouher, Antoine d'Urg et divers membres de la famille Pons-Ramon. Jean de Marça épousa Guillemona et sa maison se divisa ensuite en plusieurs branches qui occupèrent diverses seigneuries. La famille qui résida à Cornella-de-la-Rivière posséda des droits de *leude* assez importants sur les marchandises qui traversaient le territoire compris entre le *Coll del bou* (près de Força-Réal), le *Coll de Terranera* à l'ouest, le *Puig de Moto* (près de Corbère) et la *Pedra-ferral* (au-dessous de Pézilla). Ces droits appartenaient anciennement aux souverains de ce pays qui les avaient aliénés en faveur des prédécesseurs de la famille de Marça, et ces délimitations déterminent l'étendue des possessions des anciens comtes de Cerdagne et de Besalu, dans le Roussillon proprement dit. La *pedra-ferral*, qui formait, sur les bords de la Tet, l'ancienne limite des deux comtés, est un bloc de *caementum* qui provient sans doute

d'une voie de l'époque romaine. Elle se voit à quelques centaines de mètres du village de Pézilla, au bord du chemin de Villanova-de-la-Rivière.

Archives des Pyr.-Or., B. 182, 197, 208, 223. — ALART, *op. cit.*

MARÇA (Pierre de), fils du précédent, s'occupa d'opérations financières fructueuses, faisant le traitant et affermant des impositions communales. Il servit d'intermédiaire dans des affaires délicates, et possédait, en 1434, le château de Vernet, près de Perpignan. Pierre de Marça ajouta à ses autres affaires une nouvelle entreprise, celle d'une maison de jeu. Ce fut du temps où il détenait cette seigneurie, et avec son autorisation, qu'une troupe de gens sans aveu s'installa à domicile dans le château du Vernet. Les individus que cette habitation seigneuriale abrita faisaient métier de jouer. Ils y installèrent un matériel confortable, et, à la nuit, des habitants de Perpignan y arrivèrent en se faufilant, pour engager la partie. D'autres distractions furent réservées aux goûts pervers, et l'établissement devint prospère. Il eut bientôt son public d'habitues, recruté parmi les gens établis, gênés jusque-là par leur notabilité, et parmi les fils de famille retenus par leurs parents. Le scandale devint un jour excessif. Le jeu, tel qu'on le pratiquait au château du Vernet, était une escroquerie dans laquelle, après des alternatives de gain, le client finissait par tout perdre. Il y eut, à la suite de ces revers de fortune, des scènes déplorables, des rixes dangereuses. Il semble même qu'il en résulta des désordres et des troubles à Perpignan. Le seul moyen que les consuls trouvèrent pour faire cesser cet état de choses fut d'acheter le château du Vernet à Pierre de Marça. La vente eut lieu le 9 mars 1443, au prix de 960 livres. Pierre de Marça acquit plus tard, par voie d'achat, du damoiseau François de Ribes, la viguerie, le bailliage et tous les droits de la vallée de Ribes. En 1437, la reine Marie confia le château de Força-Réal à Pierre de Marça jusqu'au jour de la prise de possession effective de la forteresse par Bernard d'Avinyo, le nouveau titulaire. Pierre de Marça afferma aussi les revenus du commandeur de Bajoles, de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem. Sous la domination de Louis XI, il fut le tuteur du jeune Bernardin de Çagarriga, et comme tel, prêta serment au roi de France. Pierre de Marça eut pour fils Jean. Celui-ci épousa Francine, et vivait encore en 1496.

Archives des Pyr.-Or., B. 121, 253, 254, 260, 267, 283, 284, 311, 407, 408, 411, 414. — DESPLANQUE, *Les Infâmes dans l'ancien droit roussillonnais*.

MARÇA (Galcerand de) était chanoine d'Urgell et de Gérone au début du xv^e siècle.

Archives des Pyr.-Or., B. 202.

MARÇA (Thomas de), chevalier, contracta, en 1425, un engagement pour le service d'Alphonse V, et fit les campagnes de l'expédition du royaume de Naples, après avoir fourni, au préalable, à son souverain cinq chevaux, quatre lances et un page.

Archives des Pyr.-Or., B. 268.

MARÇA (Galcerand de) obtint, d'Alphonse V le Magnanime, confirmation des scrivanies de Conflent, cédées en sa faveur par la communauté séculière de Villefranche-du-Conflent.

Archives des Pyr.-Or., B. 234, 240, 367.

MARÇA (Jorda de), damoiseau, vivait en 1480. Il épousa Jeanne de Tregura. Celle-ci était décédée en 1508, et ses héritiers furent Ange de Vilanova et Jean de Ça Nespleda.

Archives des Pyr.-Or., B. 411, 414, 417, 418.

MARÇA (Thomas de), damoiseau de Cornella-de-la-Rivière, acquit, à pacte de rachat, le 5 mai 1513, la moitié du moulin Stremer, de Salces. Il possédait, dès 1499, d'autres moulins dans cette dernière localité.

Archives des Pyr.-Or., B. 415, 418, 420.

MARÇA (Jean de) habitait Millas et obtint de l'empereur Charles-Quint provision de lettres de noblesse. Ses armes portent : *d'azur à trois rochers d'argent*.

Archives des Pyr.-Or., B. 368.

MARCÉ, docteur en médecine de l'Université de Perpignan, publia vers 1755, chez J.-B. Reynier, imprimeur de cette ville, une *Dissertation en forme de lettre sur la nature, les vertus et l'usage des eaux thermales de la Preste*. L'exemplaire que possède la Bibliothèque de Perpignan porte, sur le feuillet qui sert de couverture, cette note manuscrite : « Je rédigeai cet ouvrage à la prière de M. Damien Costa, professeur et docteur en médecine ».

MARCÉ (P.), recteur de Corneilla-de-la-Rivière, s'adonna aux études agronomiques. Il publia en 1785, un *Essai sur la manière de recueillir les denrées de la province de Roussillon à moindres frais, de les améliorer ainsi que les terres et sur les autres avantages qu'elle pourrait retirer*, Perpignan, in-12. Ce livre contient des renseignements précieux sur les procédés agricoles de cette époque. P. Marcé ne fut pas seulement un agronome observateur et curieux, il donna aussi ses soins aux sciences ecclésiastiques. Dès 1782, il avait déposé sur les bureaux du synode diocésain un rituel qu'il avait composé, et dans

lequel il revendiquait le maintien des rubriques locales. Il allait jusqu'à accuser l'évêque de Gouy « d'avoir égaré le dit rituel ». Une délibération du synode diocésain, en date du 10 avril 1782, rejeta la proposition de l'abbé Marcé. Celui-ci édita à Avignon, en 1788, l'*Exercitium diurnum parochorum, ex utriusque foederis paginis mutuatum*, in-24.

Archives des Pyr.-Or., G. 4. — FOURQUET, *Catalogue des livres imprimés et manuscrits de la bibliothèque communale de Perpignan*.

MARCILLO (Emmanuel), natif de la ville d'Olot (Espagne), entra dans la Compagnie de Jésus et devint professeur de philosophie au collège de Barcelone. En 1685, il fit paraître dans cette ville un livre intitulé : *Crisi de Catalunya*, dans lequel il prétendit faire connaître les origines religieuses du Roussillon. Cet auteur, absolument dénué de critique, ne fait aucune autorité en histoire.

TORRES-AMAT, *Diccionario critico de los escritores catalanes*. — *Mémoires de Jaume*.

MARGARIT (Jean Moles de) naquit à Gérone vers 1415. Il appartenait à une ancienne et illustre maison de Catalogne. L'un de ses ancêtres, Bérenger, se signala par sa valeur au siège de Tyr qu'il parvint à faire lever au sultan Saladin, en 1188. Un autre de ses aïeux, Vincent de Margarit prit part aux expéditions de la conquête du royaume de Valence, entreprises par Jacques le Conquérant. L'historien Dez Clot, dans sa *Chronique*, mentionne Pierre de Margarit comme un vaillant marin qui se distingua dans le combat naval livré dans le port de Barcelone contre le roi de Castille. Jean Moles de Margarit embrassa la carrière ecclésiastique et fut successivement pourvu des sept dignités capitulaires de la Cathédrale de Gérone. Il était déjà regardé à cette époque comme un excellent théologien ; on le considérait encore comme un profond jurisconsulte, doublé d'un cosmographe entendu et d'un fin littérateur. En 1445, le chanoine Jean Moles de Margarit devint vicaire-général de l'évêque de Gérone. En 1448, il était archidiaque de cette ville épiscopale. Il fut envoyé en mission à Rome par les membres du chapitre de Gérone. Jean Moles de Margarit étant de passage à Perpignan, le 2 mars 1448, la communauté ecclésiastique de Saint-Jean le chargea de solliciter du Souverain Pontife l'union à leur église des chapelles de Saint-Etienne de Modagons et de Sainte-Thècle. Le 22 décembre 1451, la reine Marie ordonna de mettre Jean de Margarit, chanoine et sacristain de la cathédrale de Gérone, en possession de la chapellenie d'Ille, en remplacement de Lazare Castello, décédé. Son savoir, son éloquence et sa piété le désignèrent au choix du roi d'Aragon et du Pape, qui le firent

monter sur le siège d'Elne, le 23 mars 1453. Le 9 juillet suivant, il prêta, par procureur, le serment usité au chapitre de Saint-Jean. Le 23 août de la même année, il fit son entrée solennelle à Perpignan, et le 26, il célébra la messe dans la nouvelle église de Saint-Jean qui n'était pas encore achevée. Le 4 mars 1458, le roi Jean II d'Aragon l'envoya complimenter le pape Pie II sur son heureux avènement à la chaire de Saint-Pierre. L'évêque d'Elne rencontra la cour pontificale à Mantoue. Pie II avait convoqué dans cette ville une réunion de princes chrétiens dans le but de se concerter pour entreprendre la guerre contre les Turcs. Jean de Margarit prit la parole au sein de cette auguste assemblée. Le 25 janvier 1461, ce prélat fut, avec l'archevêque de Tarragone et l'élu de Syracuse, député par Pie II auprès du roi d'Aragon, pour le supplier de rendre au royaume de Chypre son ancienne indépendance. Jean de Margarit, considérant que l'ignorance où était son clergé ne permettait pas d'y trouver un seul sujet propre aux fonctions d'official et que la cité d'Elne ne pouvait offrir comme la ville de Perpignan des moyens d'instruction, ordonna par un règlement en date du 18 décembre de la même année, que ces fonctions seraient réservées aux seuls chanoines de la collégiale de Saint-Jean. Pour les obliger à s'en rendre capables, il défendit d'admettre, à l'avenir, dans ce chapitre, quiconque n'aurait pas pris le grade de docteur ou de bachelier, soit en théologie, soit en droit civil ou canonique, de licencié ès-arts ou de maître en médecine. C'est par ses soins que fut construite ou couverte l'avant-dernière travée de l'église Saint-Jean de Perpignan, ce que semble assez témoigner, en effet, l'écu de ses armoiries timbré d'une mitre, sur la clef de la voûte. A propos de ces armoiries, il faut dire qu'il existe aux Archives départementales trois sceaux différents de Jean de Margarit. Le 7 avril 1458, le prélat fit concession d'un bénéfice dans l'église de Saint-Mathieu, au sage et discret Barthelemy Foquet. Cet acte est scellé du sceau du vicariat, de 0^m08 sur 0^m045. La disposition du dessin est analogue à celle de la plupart des sceaux des prédécesseurs de Jean de Margarit : au centre, les deux patronnes d'Elne, sous des portiques gothiques et surmontant un écusson aux armes de l'évêque : parti, au 1^{er} à 3 marguerites, 2 et 1 ; et au 2^e à un oiseau qui paraît être un paon. L'écusson sommé d'une mitre sépare la légende en minuscules gothiques. Le 8 juin 1457, cet évêque s'était servi d'un sceau secret, de forme ronde, de 0^m04 de diamètre, dans l'acte de concession d'un bénéfice de Clayra, à Jacques Vilar. Au centre de ce sceau on voit un aigle aux ailes déployées, couronné d'une mitre, tenant entre ses serres l'écusson du prélat. La légende est devenue tout à fait illisible. Enfin, le 6 juin 1460, Jean de Margarit écrivant à

Jean de Saint-Martin, archidiacre majeur d'Elne, pour le charger de mettre le chanoine Jean des Casesnoves en possession de l'église paroissiale de Sainte-Marie-la-Mer, scella sa lettre de son anneau manuel qui est ovale (0^m018 sur 0^m015) et représente son écusson sommé d'une mitre, ainsi que la légende en minuscules gothiques. C'est le premier de ces sceaux qu'on retrouve sculpté et peint sur la clef de l'avant-dernière travée de l'église Saint-Jean. Suivant Moreri, les services rendus au roi d'Aragon, Jean II, par Jean de Margarit, alors cardinal et évêque de Gérone, et son frère Bernard, dangereusement blessé au siège de la dite ville en défendant la reine d'Aragon, furent si noblement appréciés, que ce prince crut ne pouvoir mieux les récompenser qu'en permettant à ces deux frères et à la postérité de Bernard, de l'un et de l'autre sexe, de porter en chef des armes de leur maison qui étaient *de gueules à trois marguerites d'argent écartelé à trois pals de gueules*, les armes royales d'Aragon, de Navarre et de Sicile. Jean de Margarit n'a jamais fait usage de ces armoiries en Roussillon. En 1462, ce prélat fut transféré au siège de Gérone. Il se trouvait encore à Elne le 7 février de cette même année. A cette dernière date, il concéda la faculté d'ériger un autel dans une chapelle nouvellement construite par Bernard Dauder, sur le territoire de Malloles. Mais huit jours plus tard, il prit possession de son nouvel évêché. Son pontificat sur le siège de Gérone eut une durée de vingt-deux années. Jean de Margarit prit une part active aux guerres qui ensanglantèrent la Catalogne à cette époque. Prélat belliqueux, il revêtit l'armure pesante du guerrier pour défendre le roi d'Aragon et les immunités de son Église. Il tira encore l'épée pour attaquer la ville de Corsica qui s'était révoltée contre sa juridiction seigneuriale. Il excommunia le capitaine Jean Çarriera qui avait épousé sa propre nièce, Yolande. Devenu chancelier de la Principauté de Catalogne, Jean de Margarit ménagea, en cette qualité, la paix entre Sixte IV et le roi de Naples, Ferdinand I^{er}. Il bénit, en 1476, la première pierre du môle de Barcelone. En 1480, il prorogea les Cortès de Barcelone et écrivit l'année suivante un ouvrage d'histoire ayant pour titre : *Paralipomenon Hispaniæ*, Grenade, 1545, in-4°. Comme le nom du livre l'indique, cette œuvre n'est qu'un supplément des écrivains qui avaient traité de l'histoire de l'Espagne depuis les temps les plus reculés jusqu'au règne de Théodose le Grand. Elle contient dix livres et est dédiée aux rois catholiques. Quoiqu'elle renferme quelques erreurs chronologiques et géographiques, elle n'en éclaire pas moins d'un jour lumineux les périodes de l'histoire ancienne qui précédèrent l'invasion des Maures en Espagne. Cet ouvrage a été réimprimé dans *Hispania illustrata* d'André Schott, Francfort, 1633, t. I. in-fol.

Jean de Margarit a aussi publié : *De la educacion de Fernando principe de Aragon* et *De coronâ regum vel de regis officio optimo imperio*. Il avait aussi composé une histoire détaillée des événements survenus en Catalogne, de son vivant. Ce travail qui avait été inspiré par l'emprisonnement et la mort du prince de Viane, lors du soulèvement suscité par le comte de Pallas et des chevaliers catalans, est demeuré manuscrit. Il est conservé dans les archives de la cathédrale de Barcelone et a pour titre : *Templum Domini*. Sur la demande de Ferdinand le Catholique, le pape Sixte IV décora Jean de Margarit de la pourpre romaine, au mois de novembre 1483 et lui donna le titre de cardinal de Sainte-Balbine. Jean de Margarit mourut à Rome l'année suivante (3 novembre 1484) et son corps fut inhumé dans l'église du Saint-Esprit. En 1607, un de ses parents, le napolitain Jules Moles, fit graver sur son tombeau l'épithaphe suivante :

Joanni Moles,
 Sanctæ Romanæ Ecclesiæ Cardinali
 Gerundæ in Iberia illustri genere orto,
 Eloquentia, doctrina ac pietate insigni,
 Discordiis inter summum Pontificem Nicolaum V.
 Et Alphonsum Regem I sua solertia
 sedatis ;
 Regum Aragoniæ et Castellæ ad Pont.
 Max.
 Pium II et Sixtum IV aliosque pontifices
 Et Republicas ad eorum bella paccanda Oratori,
 Atque Italicæ pacis compositor
 Julius Moles
 Ne tanti viri suæ gentis = Memoria
 pèriret post annos
 C XXV.
 P. M. D. C. VII.
 Romæ lucem amisit nonis nov.
 Anno M C D L XXX IV.

Le cardinal Jean Moles de Margarit eut deux frères : François qui était viguier de Gérone en 1472, et Bernard, seigneur de Castell-Ampurda. Celui-ci se signala dans divers combats ainsi qu'au siège de Gérone. Il eut un fils Louis, qui, après avoir pris aux Marocains les îles Gerbes, en fut nommé le gouverneur. Pierre de Margarit, fils de Louis, fut élevé à la cour de Ferdinand V. Il s'embarqua en 1492 pour les Indes, sur la flotte de Christophe Colomb. Ce fut lui qui découvrit et donna son nom à l'archipel des îles Marguerites. En 1539, Louis de Margarit était lieutenant et capitaine-général des armées de Charles-Quint. Ce dernier eut pour fils Léandre de Margarit de Gallart qui, à son tour, engendra Philippe de Margarit de Biure, père du premier marquis d'Aguilar.

Communication obligeante de Mgr de Carsalade du Pont, évêque de Perpignan. — Archives des Pyr.-Or., G. 236, 790. — TORRES-AMAT, *Diccionario critico de los escritores catalanes*. — PUIGGARI, *Catalogue biographique des évêques d'Elne*. — PELLA Y FORGAS, *Un catala il·lustre, Biografia de D. Joseph Margarit y de Biure*, Gérone, in-4°, 1876. — FOUCHIER, *Sphragistique roussillonnaise*.

MARGARIT DE BIURE (Joseph de) naquit à Castello-d'Empurias, le 10 février 1602. Son père Philippe était seigneur de ce lieu et sa mère, Béatrix de Biure, appartenait à la famille des barons de Vallespinosa, fief situé dans les environs de Tarragone. A la suite d'un long procès qui avait surgi entre les deux familles alliées, Joseph de Margarit passa sa jeunesse dans les propriétés du domaine maternel. Il était âgé de trente-huit ans, lorsqu'éclata le soulèvement de la Catalogne qui se disposait à secouer le joug de Philippe IV, roi d'Espagne. Joseph de Margarit, à la tête d'un petit nombre de soldats, dut, d'après les ordres de la Députation et des Etats, harceler la grande armée que le cabinet de Madrid envoya contre Barcelone, retarder sa marche, donner ainsi le temps de lever des troupes et de pourvoir à la sûreté de la ville. Il réussit complètement dans cette opération difficile. Ce fut lui qui, après le siège de Tarragone, fut envoyé vers Louis XIII, pour le supplier d'établir un vice-roi en Catalogne et pour démontrer la nécessité d'assiéger Perpignan. Joseph de Margarit eut de fréquentes entrevues avec le cardinal Mazarin, dans le palais de Ruel. Dans une circonstance, le ministre de Louis XIII émit des craintes sur l'alliance de la Catalogne avec la France. Il alla jusqu'à prédire un rapprochement de la province annexée et de l'Espagne. Au seul énoncé de cette hypothèse, Joseph de Margarit bondit de son siège et, s'exprimant en catalan, dit à Mazarin : « Senyor, Vostre Eminencia saber desitja, com es just, si 'ls catalans faltaran a llur promesa : sobre lo que obligat me veig a dirli que 'ls catalans saber desitjan tambe si la Fransa mancara a lo capítulat ; assegurantli de part de tota la provincia que si la Fransa no falta, tampoch Catalunya faltara... ». Margarit s'engagea à donner, comme témoignage de fidélité au gouvernement français, les membres de sa famille en otage. « Fort bien, répliqua Mazarin en prenant les mains de Margarit. Puisque les catalans tiendront leur engagement, comme vous voulez me l'assurer, pour ma part, je vais maîtriser l'Espagne comme le cavalier qui impose le mors à un coursier... Je lui imposerai ma loi, et puisqu'il y a de réels avantages pour Sa Majesté d'occuper la Catalogne, cette province nous ouvrira les portes pour circonvenir le roi d'Espagne dans son palais de Madrid. » Dès lors, Joseph de Margarit obtint tout ce qu'il sollicita de Louis XIII. Ce prince vint en personne attaquer la capitale du Roussillon et nomma Margarit, gouverneur. En cette qualité, il empêcha le marquis de Pobar de porter secours à la ville de Perpignan, fut promu maréchal de camp, en 1642, reprit possession de la vallée d'Aran au cœur de l'hiver 1643, commanda à Barcelone et maintint cette place au pouvoir des Français,

malgré les défaites de d'Harcourt et de Condé. Ce fut lui qui se chargea, en 1650, d'arrêter Marchin, devenu suspect au cardinal Mazarin, et de le conduire à Perpignan. Sa fermeté ainsi que les nombreux sacrifices personnels qu'il ne cessait de faire à la cause française lui valurent, en 1651, le grade de lieutenant-général. Cependant, dès cette époque, tout espoir était perdu pour les Français, d'occuper plus longtemps la Catalogne. Privé de secours et réduit à une garnison déjà affaiblie par de perpétuels combats, Margarit n'hésita pas à défendre Barcelone jusqu'à la dernière extrémité. En ce temps une maladie contagieuse jonchait de morts les rues et les places de la cité. Cinquante mille catalans avaient succombé. La ville n'avait plus de troupes. Margarit qui avait vu périr autour de lui quarante de ses domestiques, frappés par le fléau, voulut, du moins, retarder la soumission de Barcelone. Il retira des hôpitaux quatre mille hommes échappés à la peste, qui avait décimé autour de lui les populations effrayées ; il renforça tous les postes, et se prépara, avec le comte d'Ille, à une résistance opiniâtre. La flotte ennemie parut à la vue du port et en ferma l'entrée. Du côté de la terre, une armée nombreuse pressait la place : on vit que celle-ci ne pouvait être secourue. Cependant Margarit repoussa les sommations du général ennemi, comme il repoussa ses attaques vives et prolongées. Quinze mois s'écoulèrent et durant ce long intervalle le héros catalan se multipliait partout : hors des murs, pour commander les sorties, sur les remparts, pour les défendre, dans les hôpitaux, pour y secourir les blessés. Enfin, toute résistance devint impossible. Le peuple murmura, une sédition allait livrer les portes à l'ennemi qui, déjà, proclamait le pardon de tous, à l'exception de celui de Margarit. Satisfait d'avoir rempli toutes ses obligations envers le roi et d'avoir vu quarante mille Espagnols perdre la vie au pied des murs dont la défense avait été confiée à son courage et à sa loyauté, Margarit se jeta dans une frêle embarcation, traversa la flotte ennemie et arriva sain et sauf à Perpignan. Là, il reçut de Louis XIV la récompense de sa bravoure et de sa fidélité. La terre d'Aguilar fut érigée en marquisat pour lui. Il avait perdu en Espagne son immense fortune ; ses châteaux avaient été incendiés ; sa tête avait été mise à prix. Le traité de 1659 lui rendit une partie de sa fortune, et lorsque Philippe V monta sur le trône des Espagnes, la famille de Margarit recouvra toutes les possessions que lui avaient léguées ses pères. Margarit obtint, en outre, le 18 juin 1653, les biens de Thomas de Banyuls, d'Antoine de Genères et du vicomte d'Evol ; le 8 novembre de cette même année, il reçut concession de rentes sur les domaines de Gabriel et Emmanuel de Llupia, père et fils. Par une lettre datée de

Paris, le 26 janvier 1658, le roi de France le nomma vice-roi et lieutenant-général de Catalogne, en remplacement du duc de Candale. Joseph de Margarit occupa cette haute situation jusqu'à la paix qui fut conclue au Traité des Pyrénées. Dans le cours du mois de juillet 1667, des lettres patentes de Louis XIV lui concédèrent la jouissance des villes de Thuir et de Toluges pour lui et ses enfants mâles ; mais le 11 avril 1669, de nouvelles instructions royales ordonnèrent que ces deux villes feraient retour au Domaine. Le marquis d'Aguilar reçut en dédommagement la baronnie de Brens, en Languedoc, avec la métairie de la Grange. Il mourut en 1685. Du mariage qu'il avait contracté avec sa cousine Marie de Biure, Joseph de Margarit avait eu sept enfants : Hyacinthe, qui mourut à onze ans ; Gaspard, né en 1631, qui combattait aux côtés de son père, dès l'âge de dix-huit ans et qui mourut à Perpignan en 1656, étant colonel de cavalerie ; Jean, l'héritier du nom, des titres et des biens de la famille ; Joseph, qui fut abbé de Saint-Martin du Canigou depuis 1692 jusqu'en 1698 et qui, ayant résigné cette prélature pour une autre dignité ecclésiastique de Narbonne, mourut en 1701 ; Jacques, qui épousa une demoiselle Castello, décédée sans postérité ; Raphaëlle, qui se maria à Galcerand de Cruilles, comte de Montagu, et Béatrix, qui unit ses destinées à celles de Jean-François de Gléon, vicomte de Durban.

Archives des Pyr.-Or., B. 394, 399, 401. — PELLA Y FORGAS, *op. cit.*

MARGARIT DE BIURE (Vincent de), frère du précédent, religieux de l'Ordre de Saint-Dominique, recommandable autant par ses talents que par ses vertus, publia un livre de théologie intitulé : *Questiones de sancto Thomas*. Le 14 octobre 1642, Louis XIII le désigna pour l'évêché de Lérida ; le prince voulait récompenser Joseph de Margarit des services qu'il rendait à sa couronne et reconnaître les mérites du dominicain qu'il désirait élever à la prélature. Mais pour obtenir du Pape la faculté de nommer aux dignités ecclésiastiques de la Catalogne, le roi de France fut obligé de prendre, comme les souverains d'Espagne, un indult particulier pour cet effet, vu que cette province n'était pas assujettie au Concordat. Rome resta sourde aux sollicitations du roi de France jusqu'en 1669. Vincent de Margarit demeura évêque élu de Lérida jusqu'en 1646. A cette date, il fut transféré sur le siège épiscopal de Solsona, qu'il administra encore sans recevoir la consécration pontificale. En 1651, Vincent de Margarit passa sur le siège de Barcelone, et en 1658 sur celui d'Elne. Louis XIV n'ayant obtenu la faculté de nommer à l'évêché d'Elne et aux autres bénéfices consistoriaux du diocèse qu'en 1668, par une bulle datée du 9 avril,

Vincent de Margarit ne fut confirmé par le Saint-Siège qu'en 1669. Il prit possession de son évêché le 17 avril 1669, prêta serment et fut admis le même jour à la communauté de Saint-Jean. Le 3 juin de la même année, il fut sacré dans l'église métropolitaine d'Auch, par l'archevêque Henri de Lamoignon-Houdancourt, qu'assistèrent les évêques de Couserans et de Bayonne. Vincent de Margarit prêta serment de fidélité au roi le 27 août suivant. Le 8 mars 1671, il bénit la nouvelle église paroissiale de Saint-Mathieu de Perpignan, et mourut le 21 décembre de l'année suivante. Son corps fut enseveli provisoirement dans la chapelle de Saint-Benoît, au vieux Saint-Jean. Il fut transféré, le 1^{er} mars 1722, au tombeau de la famille des Margarit, dans la nouvelle église, tout près du bénitier à droite en entrant.

Archives des Pyr.-Or., G. 31. — TORRES-AMAT, *Diccionario critico de los escritores catalanes*. — PUIGGARI, *Catalogue biographique des évêques d'Elne*. — PELLA Y FORGAS, *op. cit.*

MARGARIT DE BIURE (Jean de), neveu du précédent, était fils de Joseph de Margarit, marquis d'Aguilar. Jeune encore, il publia à Barcelone, en 1645, un volume intitulé : *Retórico epitome latino y castellano en quatro llibros aumentado con diferentes ejemplos de insignes oradores en muchos idiomas i util a todos los estados*. Le 11 juin 1675, il épousa Raphaëlle de Négrell de Cruilles de Bas, sœur utérine de Galcerand de Cruilles, comte de Montagut et baron de Mosset. Ce dernier étant décédé sans laisser de postérité, Raphaëlle de Cruilles fut son héritière universelle, à l'exception du comtat de Montagut créé, le 13 juillet 1599, en faveur de Gerald de Cruilles et de ses seuls descendants mâles. Du mariage de Jean de Margarit de Biure et de Raphaëlle de Cruilles naquirent : Jean, marquis d'Aguilar ; Joseph, qui mourut en 1707, âgé de vingt-trois ans, avec le grade de colonel ; Dominique-Marie, épouse de Ros, comte de Saint-Féliu, et Marie-Anne, femme de D. N. de Millas, noble catalan de La Bisbal. Jean de Margarit de Biure, de Cruilles, de Santa-Pau, marquis d'Aguilar et baron de Mosset servit dans l'armée française et mourut à Perpignan, le 5 avril 1701. Il fut inhumé dans le vieux Saint-Jean.

Archives communales de Perpignan, GG. 39. — TORRES-AMAT, *op. cit.* — PELLA Y FORGAS, *op. cit.*

MARGARIT DE BIURE (Jean de), marquis d'Aguilar, fils et héritier du précédent, n'eut qu'un enfant, Dominique. A son tour celui-ci laissa deux filles : Jeanne-Hippolyte-Rose et Marie-Anne. La première épousa le chevalier Pierre-François-Ignace de Bon, sous la condition de prendre le nom et les armes des Margarit, marquis d'Aguilar. La cadette se maria au marquis Joseph d'Oms de Tord de Calvo. Pierre-

François-Ignace de Bon, de Cruilles, de Santa-Pau, de Margarit, marquis d'Aguilar, seigneur de la ville et baronnie de Mosset, major, chevalier de Saint-Louis et chevalier honoraire de Malte, fut le premier maire de la ville de Perpignan. Il exerça cette fonction depuis le 19 février 1790 jusqu'au 4 décembre de la même année. Il se réfugia à Codalet et mourut dans cette localité durant les premiers jours du mois d'août 1792. Des enfants issus de son union avec Jeanne de Margarit, il restait au moment de la Révolution : Melchior-Louis-Xavier, qui fut le dernier marquis d'Aguilar, Jean-Gaspard, officier des gardes vallonnes au service du roi d'Espagne et Louis, bénéficiaire de l'église Saint-Jean de Perpignan. Melchior-Louis-Xavier de Bon de Margarit, marquis d'Aguilar (voir ce nom plus haut dans le Dictionnaire) est décédé à Toulouse en 1838. Il avait épousé M^{lle} de Bruyères-Chalabre et avait eu un fils et une fille qui moururent avant lui. Son petit-fils, décédé en bas-âge, descendit aussi dans la tombe avant lui.

Communication obligeante de Mgr de Carsalade du Pont, évêque de Perpignan. — DU MÊGE, *Eloge historique de M. le marquis d'Aguilar*, Toulouse, 1839.

MARIA ou **MARIE (Jean-Jérôme)**, de Ria, était fils de François Maria, habitant de cette dernière localité, et de Marie-Anne Escaro, d'Olette. Il combattit, en 1642, dans les rangs de l'armée catalane contre les troupes espagnoles, notamment aux sièges d'Argelès, d'Ille et de Perpignan. Au mois de janvier de cette année-là, Jean-Jérôme Maria fut fait prisonnier par les Espagnols, pendant le siège d'Argelès. Il ne dut sa liberté qu'à une forte rançon qu'il paya de ses propres deniers. Le 6 janvier 1646, le duc Henri de Lorraine le créa bourgeois noble de Perpignan, au nom du roi de France.

La famille Maria paraît être originaire de Ria et Sirach. Elle y était déjà fixée en 1377, car à cette date on trouve dans cette localité Guillaume Maria et son fils, Guillaume. La filiation ininterrompue est établie par les descendants de Barthélemy Maria vivant en 1431 et par son fils Jean qui, ayant épousé Marie Vivès, de Ria, convola en secondes noces avec Marguerite Margall, d'Egat. De cette dernière union naquit un fils, Pierre, époux de Catherine N. A son tour, Pierre Maria fut le père de Barthélemy. Celui-ci est l'auteur des deux branches de la famille Maria, dits Maria *de baix* et *de dall*, suivant que l'habitation des deux maisons était située dans la partie basse ou haute du village de Ria. Barthélemy Maria unit ses destinées à Yolande Lombart, de Ria, et de ce mariage sont issus les membres de la famille Maria *de baix*. Devenu veuf, Barthélemy Maria épousa Catherine Codalet et devint ainsi le fondateur de la seconde ramification de la maison Maria dite *de dall*.

Jean Maria, fils de Barthélemy et de Yolande Lombart, se maria avec Jeanne Catala, d'Estohér. Un fils naquit de leur union, nommé François. Ce dernier se maria à Catherine Barto, de Prades, et devint le père d'un autre François Maria, auteur de Jean-Jérôme, qui fait l'objet de la notice.

Jean-Jérôme Maria unit ses destinées à N. Romeu, de Prades, qui ne tarda pas à mourir. Il épousa en secondes noces Séraphine Izern, de Rigarda, et eut d'elle un fils, Pierre. Celui-ci se maria à Grâce Barrère, de Molitg ; à son tour, leur fils, Joseph, épousa Marie de Llamby, de Perpignan, et devint viguier de l'abbaye de Saint-Michel de Cuxa. François Maria, fils de ces derniers, unit ses destinées à Marie-Angélique de Kennedy, du Boulou, et fut le père de Joseph, qui suit, et de Thomas, médecin.

DELAMONT, *Sièges soutenus par la ville d'Argelès, en Vallespir*, Bordeaux, Crugy, 1861. — Communication obligeante de M. Emile Marie.

MARIE (Joseph) naquit à Ria, en l'année 1750. Il assista, le 21 avril 1789, à l'Assemblée générale de la noblesse du Roussillon, réunie pour nommer les députés aux Etats-généraux. Joseph Marie remplissait dans son district des fonctions administratives quand il fut élu, le 30 août 1791, député des Pyrénées-Orientales, à l'Assemblée législative, le second sur cinq, à la pluralité des voix sur 140 votants. Joseph Marie prêta serment à Paris, le 4 octobre 1791 et le 17 du même mois fut nommé membre du Comité des *secours publics*. Joseph Marie, qui avait uni ses destinées à Magdeleine Balanda, mourut sans laisser de descendance. Son frère Thomas fut médecin ; il avait épousé Catherine Romeu et avait eu d'elle un fils, Hyacinthe, qui exerça aussi la médecine. De l'union de ce dernier avec Alexandrine Bonet naquit Joseph, docteur en médecine, mort en 1902, après avoir rempli plusieurs fois le mandat de conseiller général, comme représentant du canton de Prades.

DELAMONT, *Histoire de la ville de Prades*. — ROBERT, BOURLOTON et COUGNY, *Dictionnaire des Parlementaires*.

MARIA ou **MARIE (François)**, petit-fils de Barthélemy et fils de Jean-François et d'Anne Serradell, de Prades, épousa Espérance Pisa, originaire de cette ville. François Maria prit part au siège de Salses, en 1639, avec la compagnie de Michel Salabardenya, abbé de Saint-Michel de Cuxa, en qualité de portedrapeau, et mourut la même année.

Communication obligeante de M. Emile Marie.

MARIA ou **MARIE (Ignace)**, fils du précédent, ayant épousé Grâce Casanova, fille unique et héritière du seigneur de Jujols, devint propriétaire de

ce fief que la famille Molner, dont son épouse provenait par sa mère, avait détenu durant deux siècles. En 1634, à la suite d'un accord conclu avec les époux Ros, prétendants à la succession seigneuriale de Jujols, Ignace Maria abandonna à ceux-ci l'exercice de la juridiction, et garda par devers lui les biens-fonds et les immeubles qui avaient appartenu à ses ancêtres. Ignace Maria acheta ensuite à Vincent Gobert, en 1643, une petite seigneurie allodiale située à Ria, pour le prix de 210 livres, monnaie de Perpignan. Elle consistait en cens et droits d'aliénation sur une portion du village et de son territoire. Ignace Maria quitta Ria et vint se fixer à Prades en 1658. Il fut inhumé ainsi que sa femme, dans l'église de cette ville, devant l'autel de Notre-Dame de la Volta (aujourd'hui chapelle de saint Benoît).

Communication obligeante de M. Emile Marie.

MARIA ou MARIE (Gaspard), fils et héritier du précédent, fut fait bourgeois noble de Perpignan, par brevet de Louis XV, en 1718. Le parchemin original portant le titre d'ennoblissement donne comme armes à la famille Maria : *de sable posé sur des ondes fascées d'azur, accompagné d'une étoile du même et surmonté d'un heaume d'argent*. Gaspard Maria fut enseveli dans l'église de Prades, devant le chœur, du côté de la chapelle de Notre-Dame de la Volta. Il avait épousé Marie Balcère, de Prades, qui lui donna un fils unique, Pierre. Resté veuf, Gaspard Maria convola en secondes noces avec Anne Clara et eut sept enfants du second lit. Pierre Maria ayant épousé Isabelle Clara, de Prades, fut le père d'une fille unique, nommée Françoise. Celle-ci se maria à Joseph-Melchior de Lacroix et lui apporta en dot la seigneurie allodiale de Ria. Gaspard Maria, fils aîné du second lit, unit ses destinées à Marguerite Marcer, de Prades. Antoine, l'enfant qui naquit de leur union, se maria à son tour à Marie Carbonnell et fut le père de Joseph qui assista à l'Assemblée de la noblesse du Roussillon, réunie le 21 avril 1789, à l'effet de nommer ses députés aux Etats-généraux. Joseph Marie-Carbonnell contracta mariage avec Marie Romeu, de Prades. Leur fils qui épousa Bonaventure Batlle, de Bourg-Madame, fut le père d'Auguste Marie, décédé en 1885.

Communication obligeante de M. Emile Marie.

MARON (Mathieu-Antoine), docteur en théologie, fut nommé, en 1690, chanoine de l'église collégiale du Bourg-Saint-Esprit-les-Bayonne, alors dépendante de l'évêché de Dax (Landes). Nommé, en 1710, aumônier dans l'équipage d'artillerie de l'armée du Roussillon, il résigna sa dignité canoniale en faveur de Laurent Lacaussade, prêtre de son

diocèse d'origine. Le 13 janvier 1716, Mathieu-Antoine Maron prit possession de la cure de Saint-Hippolyte, et le 10 octobre 1718, de celle de Néfiach. Il dirigea cette paroisse jusqu'au jour de sa mort, survenue le 12 mars 1754. Par un testament en date du 10 novembre 1752, Mathieu-Antoine Maron fit co-héritiers universels Honoré Pérone, docteur ès-lois, domicilié à Néfiach, et Joseph Balanda-Sicart, avec charge d'exécuter ses dernières volontés. En dehors des legs pieux qu'il fit en faveur des églises du Soler et Saint-Hippolyte, Mathieu-Antoine Maron laissa à la disposition de ses légataires les sommes nécessaires pour mener à bonne fin l'œuvre de la reconstruction et de l'embellissement de l'église de Néfiach. Il eut la satisfaction, avant sa mort, de passer un contrat, le 30 octobre 1753, avec Joseph Parisel, menuisier de Saint-Paul-de-Fenouillet, qui s'engagea à construire, moyennant la somme de trois cents livres, le retable d'un autel dédié à saint Macaire. Après son décès, Honoré Pérone et Joseph Balanda-Sicart se mirent en devoir de continuer l'œuvre du curé Maron. Le 29 juin 1754, ils passèrent avec Navarre, sculpteur, et Paul Courty, menuisier, un contrat par lequel ces derniers s'engagèrent à construire les retables du maître-autel, du Rosaire et du Crucifix moyennant la somme de 2400 livres pour la main-d'œuvre. Les quatre colonnes en marbre blanc et rouge incarnat, hautes de neuf pieds, qui encadrent le retable du maître-autel furent commandées à Pierre Preumont, de Caunes, et placées le 20 juillet 1755 ; elles coûtèrent 1103 livres. Le 1^{er} mai 1756, Navarre et Courty firent la remise des retables du maître-autel, du Crucifix et du Rosaire aux exécuteurs testamentaires de Mathieu-Antoine Maron. Michel Thomaza, doreur d'Ille, dora le premier de ces monuments en 1756. Le 29 novembre de cette même année, le sculpteur Michel Nègre promit de faire le retable de la chapelle de l'Ange gardien, au prix de 540 livres. L'artiste avait achevé son œuvre le 1^{er} mai 1757. Le 7 juillet 1756, Honoré Pérone et Joseph Balanda firent la commande de six tableaux au peintre languedocien Pierre-Jean Rieudemont. Dans l'espace d'une année, celui-ci exécuta les deux toiles placées sur les parois du sanctuaire qui représentent la Mort de la Vierge Marie et la mise au tombeau de son corps, les deux tableaux du Portement de la Croix et de l'Elévation de Jésus sur la Croix (réplique du sujet peint par l'auteur lui-même dans la chapelle du Christ de l'église Saint-Jacques de Perpignan), la toile de la chapelle de l'Ange gardien et le tableau de saint Honoré, évêque. Le 8 avril 1759, Rieudemont passa contrat avec les héritiers de Mathieu Maron et s'engagea à peindre six panneaux de la Nativité, de la Présentation, des Epousailles, de l'Annonciation, de la Visitation et de la Purifica-

tion qu'on voit encore dans l'église de Néfach. Le 10 juin 1757, Honoré Pérone et Joseph Balanda avaient remis à Albert Bernard, bijoutier de Perpignan, la somme de 1437 livres pour le paiement d'un ostensor qu'il avait fabriqué et qui pesait quinze marcs et trois onces. L'épithaphe suivante, résumé fidèle des vertus et des travaux de l'abbé Maron, fut gravée sur sa tombe :

Hic jacet
R. P. Mathaeus Maron Baionensis
S. T. Æ. Doctor, Archipresbiter, Hujus
Paraeciae Rector, Tantâ Virtute. Ut
Cum Vivens, Res Suas Dei Templi
Decorando, Pauperesque Levando
Dispersisset, Paurer Obire, Et Ut
Ignotus, Humari Voluerit, Obiit
11 Marcii 1754 Anno Ætatis
Suae 89 Muneris Pastoralis 36
Die supra dicto, anniversarium
ad animae ejus requiem celebretur.

Archives des Pyr.-Or., G. 824, 867, 1052. — Communication obligeante de M. Maxence Prax.

MARTI (Ermengaud), bourgeois de Perpignan, reçut commission, en 1356, de Pierre IV le Cérémonieux, pour recouvrer, dans le diocèse d'Elne, le don annuel de vingt-quatre sols par feu, que le bras ecclésiastique avait consenti pour aider, pendant une durée de deux ans, aux frais de la guerre entreprise contre Pierre le Cruel, roi de Castille. Le roi d'Aragon nomma Ermengaud Marti son procureur en Roussillon et en Cerdagne. Ce monarque l'investit encore de la charge de maître des ports des deux comtés. Comme tel, Ermengaud Marti procéda, en 1369, à l'inspection des châteaux, des places fortes et des tours de Roussillon et de Cerdagne. Lors de ses visites, il dressa, pour chacune des forteresses du pays, l'état de l'armement et des approvisionnements existants. Il y joignit un rapport des travaux ou des réparations jugées indispensables. Ce précieux et intéressant inventaire constitue la majeure partie de la liasse B. 162, aux Archives départementales. A l'aide de ce document, il est aisé d'être renseigné sur l'armement défensif et offensif des châteaux-forts du Roussillon et de la Cerdagne, pendant les guerres du moyen-âge.

Archives des Pyr.-Or., B. 108, 121, 122, 162.

MARTI (Ermengaud), bourgeois de Perpignan, fut consul de cette ville en 1478 et clavaire en 1480. Il eut trois enfants, dont deux garçons : un du même nom que lui et Michel. Sa fille Anne épousa, le 8 octobre 1484, Laurent Paulet, bourgeois de Perpignan et seigneur de Banyuls-dels-Aspres. Ce dernier fief avait été acquis par voie d'achat en 1481. Cette alliance explique le passage de la seigneurie de Banyuls dans la famille Marti. Ermengaud Marti

reçut, de Ferdinand le Catholique, le privilège de noblesse transmissible à ses descendants en ligne masculine.

Archives des Pyr.-Or., 308, 375, 414. — Abbé J. CAPELLE, *La seigneurie de Banyuls-dels-Aspres*.

MARTI (Ermengaud de), fils du précédent, régit la viguerie de Roussillon et Vallespir en 1502, devint consul de Perpignan en 1511 et bailli du roi dans cette ville en 1515. A sa mort, il laissa deux enfants : Michel et Gaudérique.

Archives des Pyr.-Or., B. 416, 420, E. (Titres de famille), 430.

MARTI (Michel de), frère du précédent, entra dans les ordres, fut chanoine d'Elne, abbé commendataire de Saint-André de Sorède, vicaire-général du cardinal Jacques Serra, évêque d'Elne, en 1507, et titulaire du bénéfice royal de la rectorie de Sainte-Croix du château de Perpignan, en 1514.

Archives des Pyr.-Or., B. 352, 357, 419, G. 182.

MARTI (Michel de), neveu du précédent et fils d'Ermengaud, fut notaire à Perpignan. C'est à lui que fut dévolue la propriété seigneuriale de Banyuls-dels-Aspres. Il était décédé avant 1534, et ne laissa que deux enfants en bas-âge, Michel et Honoré. Ce fut son frère Gaudérique qui recueillit sa succession. L'aîné, Michel, n'eut pas plus tôt atteint sa majorité qu'il revendiqua ses droits de l'héritage paternel. Il les exerça effectivement, car, comme tel, il désigna, le 12 juin 1556, un notaire de Barcelone, nommé Antoine Folch, pour recouvrer les cens qu'il percevait dans cette ville. En 1563, il épousa Angèle Llorens, et mourut jeune, puisque, quatre ans après, des criées furent faites pour affermer les biens qui constituaient l'héritage patrimonial. Le notaire Joseph Compter se présenta, qui afferma tout le domaine pour l'espace de quatre ans, tandis que le tuteur des enfants de Michel de Marti fut le damoiseau Raymond de Planella. Le 9 janvier 1571, s'effectua un nouvel affermage des biens des pupilles François et Jean de Marti. Vers la fin de cette année-là, la propriété seigneuriale se trouva entre les mains de Gaudérique Marti, fils d'autre Gaudérique Marti. Le fait ressort de l'acte d'approbation du bail que ce dernier, comme seigneur du lieu de Banyuls-dels-Aspres, concéda à Isabelle, veuve de Joseph Compter, et des termes d'une pièce de procédure de 1626, conçus en la forme suivante : « Il fut déclaré par deux arrêts que les biens qui avaient appartenu à Ermengaud Marti étaient la propriété de Gaudérique de Marti, petit-fils du dit Ermengaud... Ces arrêts furent mis à exécution en 1571 et le dit Gaudérique fut personnellement mis en la réelle, actuelle et corporelle possession des dits lieux de Banyuls-dels-Aspres et

de Saint-Jean-la-Cella, ainsi que de toutes les terres et de tous les biens dont le dit Ermengaud Marti avait eu la propriété. »

Archives des Pyr.-Or., E. (Titres de famille), 430. — Abbé J. CAPEILLE, *La seigneurie de Banyuls-dels-Aspres*.

MARTI (Gaudérique de), fils d'autre Gaudérique de Marti, ayant acquis, en 1571, la seigneurie de Banyuls-dels-Aspres, demeura chargé de dettes envers un créancier nommé Antoine Giginta. Lorsqu'il épousa, en 1581, Eléonore, la fille du damoiseau Pierre de Llupia, une clause du contrat de mariage stipula que sur les 4.000 livres, monnaie de Perpignan, que la fiancée apporterait en dot, deux mille seraient affectées au paiement de la créance qui devait dégager les lieux de Banyuls-dels-Aspres et de Saint-Jean-Lasseille des mains d'Antoine Giginta. Gaudérique de Marti eut pour fils Pierre, qui recueillit sa succession en 1596. Avant de mourir, il lui fit une obligation de conscience de restituer à Jean de Marti, fils de François, les seigneuries de Banyuls-dels-Aspres et de Saint-Jean-la-Cella.

Archives des Pyr.-Or., E. (Titres de famille), 430. — Abbé J. CAPEILLE, *op. cit.*

MARTI (Pierre de), fils du précédent, épousa en 1596, Cécile, fille d'Honoré de Marti, damoiseau, dont la résidence était à Barcelone. Il prit une part active à l'expédition de la *Ma Armada* de 1613 entreprise par les Perpignanais contre les habitants de Villefranche-du-Conflent. Il commanda une des deux compagnies de l'arrière-garde et, arrivé sous les murs de Villefranche, fut dépêché en éclaireur aux avant-postes, sur le plateau des *Ambullas*. Pierre de Marti fit son testament le 27 juin 1617 et voulut être enseveli dans le caveau que sa famille possédait à l'église de la Réal. Sa veuve, Cécile de Marti, mourut à son tour, le 10 avril 1626, sans laisser de descendance ; mais elle avait institué comme ses manumis-seurs l'archidiacre Joseph du Vivier, Raphaël Joli et le prieur des Carmes déchaussés de Barcelone. Cécile de Marti était à peine descendue dans la tombe que l'abbé de Montserrat éleva des prétentions sur la propriété des lieux de Banyuls-dels-Aspres et de Saint-Jean-Lasseille. Dom Bède Pi, le prélat bénédictin qui pour lors présidait à la direction du monastère, agissant au nom de son couvent, formula des revendications en se basant sur les deux faits suivants : l'abbaye possédait des créances et des actions sur les biens de Michel de Marti et partant sur ses héritiers. En 1571, un décret du roi ayant attribué la possession de la seigneurie à Gaudérique de Marti, elle avait laissé jouir librement celui-ci et ses descendants de la juridiction foncière et criminelle sur ces deux localités ; mais, puisque la famille

de Marti était tombée en déshérence, l'abbé de Montserrat se croyait fondé à faire valoir les droits de son monastère. De plus, dom Bède Pi mettait en avant l'acte daté du 23 novembre 1591, par lequel Gaudérique de Marti faisait une affaire de conscience à son fils, Pierre, de restituer les deux seigneuries. De leur côté, l'archidiacre du Vivier, Raphaël Joli et le prieur des Carmes déchaussés barcelonais, soutenaient qu'en vertu de la loi de la prescription, démontrée par cinquante-cinq années de libre possession de la seigneurie, ils se trouvaient être les seuls et véritables héritiers de Cécile de Marti.

Dom Bède Pi nomma économe ou syndic un de ses religieux, pour le représenter et porter le procès au tribunal du Nonce à Madrid. Le 26 juillet 1626, une sentence du représentant du Pape dans la capitale de l'Espagne, avait contraint les trois exécuteurs testamentaires de Cécile de Marti, à comparaître devant lui sous peine d'excommunication et d'une amende de cinq cents ducats d'or. Le 11 août suivant, le juge ecclésiastique se déclara incompétent, soutenant que la procédure relevait « du for laïque et profane ». L'affaire fut alors déférée à la Cour du Roi. Le monarque espagnol donna gain de cause aux Bénédictins de Montserrat, et l'abbé de ce monastère détint le pouvoir seigneurial sur Banyuls-dels-Aspres depuis 1635 jusqu'à la venue de la Révolution française.

Archives des Pyr.-Or., E. (Titres de famille), 430. — Abbé J. CAPEILLE, *op. cit.*

MARTI Y VILADAMOR (François) naquit à Puigcerda, le 30 août 1616. Son père, jurisconsulte en renom, ayant été nommé conseiller à la Royale Audience de Barcelone, en 1617, s'établit avec sa famille dans cette ville. François Marti y Viladamor suivit les cours de l'Université de Barcelone et obtint, à l'âge de dix-huit ans, le diplôme de docteur ès-lois. Inscrit au barreau de la Royale Audience, il plaida à maintes reprises devant les juges de ce fameux tribunal. La ville de Barcelone lui confia en même temps la charge d'avocat fiscal de la baylie générale de Catalogne. Comme tel, il remplit des missions délicates auprès de la cour de France, lors du soulèvement de la province contre la domination de Philippe IV. Il écrivit plusieurs ouvrages en faveur des catalans révoltés, parmi lesquels on cite : *El verdadero angel de luz* ; *Avisos del castellano fin-gido* ; *Noticia universal de Cataluña* ; *Delirios de la pasion en la muerte de la envidia* ; *Cataluña en Francia, Castilla sin Cataluña, y Francia contra Castilla*, 1641, in-4° ; *Politica verdadera, regimiento certo de una buena Republica* ; *Triunfos del amor, gloria del afecto y fiestas de la lealtad verdadera* ; *Præsidium inexpugnabile principatûs Cathalonix pro jure eligendi Christianis-*

simum Monarcham, Barcelone, 1644, in-4° ; ce dernier ouvrage fut remis par l'auteur lui-même à la Reine-mère, Anne d'Autriche, qui donna l'ordre au Conseil des Cents siégeant à Barcelone, d'en publier la traduction en langue castillane ; *Defensa de la autoridad real en las personas ecclesiasticas del principado de Cataluña, sobre el hecho de tres capitulares de la Sta catedral de Barcelona*, Barcelone, 1646, in-4° ; *Manifesto de fidelidad catalana, integridad francesa y perversidad enemiga de la iusta conservacion de la Cataluña en Francia*, 1646, in-4°. Au sujet des œuvres de François Marti y Viladamor, une particularité d'une remarque singulière est à noter. Quelques-unes portent au lieu et place du nom d'auteur les caractères suivants : B. D. A. V. Y. M. F. D. N. P. D. N. Ces lettres sont les initiales de noms qu'il convient de lire ainsi, en commençant par la dernière majuscule : *Natural de Puigcerda N don Francisco Marti y Viladamor abogado de Barcelona*. Le 24 avril 1649, Louis XIV le nomma conseiller d'Etat et conseil du roi. Ce prince lui accorda en même temps une rente de deux mille livres. Le 29 août 1653, François Marti reçut en partage la moitié des biens de Gaspar de Terrena et de ceux de son épouse. Après le Traité des Pyrénées, il fut nommé avocat-général près le Conseil Souverain du Roussillon. Au mois de septembre 1663, il accompagna Sagarre dans la mission de l'instruction ouverte par celui-ci contre les *Angelets* du Vallespir. Il le seconda ensuite dans l'œuvre de la répression des faux-sauniers et dans d'autres affaires soumises à la justice du Conseil Souverain. François Marti y Viladamor mourut à Perpignan en 1689.

Archives des Pyr.-Or., B. 394, 401. — TORRES-AMAT, *Diccionario crítico de los escritores catalanes*.

MARTIGNY (Charles de) était né à Paris et fils d'un contrôleur des finances. Pendant qu'il exerçait les fonctions de juge d'appel à la sénéchaussée de Toulouse, il fut élu évêque d'Elne, le 24 octobre 1475, sur la démission de Charles de Saint-Gelais, son prédécesseur. Il fit son entrée solennelle à Perpignan le 28 mai 1476, et prêta serment le 1^{er} juillet suivant. Le 21 janvier 1478, le roi Louis XI l'envoya en ambassade auprès d'Edouard, roi d'Angleterre, pour des négociations délicates. Il l'y députa de nouveau, l'année suivante, et une troisième fois pendant le mois de janvier 1480. Charles de Martigny fut rappelé d'Angleterre au mois de juillet et cité le 9 de ce mois au Parlement comme ayant passé ses pouvoirs. Mais il prouva qu'il avait agi en habile politique dans les intérêts de son maître, et le Parlement ne prononça rien contre lui. Le registre de l'évêché le portait absent du diocèse en 1481 et 1482, et présent le 22 octobre 1483. Le 17 février 1485, il se trouvait de nouveau hors du diocèse ; mais le 4 novembre de l'an-

née suivante, il bénit Jacques de Vivès, abbé de Notre-Dame d'Arles. Le 25 mars 1487, avec l'assistance de Pierre d'Abzac de la Douze, évêque de Rieux, et de l'évêque d'Hippone, il consacra, dans la cathédrale d'Elne, Antoine-Pierre de Narbonne, évêque de Vabres. La même année, il disputa à Pierre d'Abzac, évêque de Lectoure et abbé de La Grasse, le droit de patronage sur les églises de Pézilla, Prades, Estagel, les Fonts, Saint-Estève, Cornella, Canohès et Rivesaltes. Mais les arbitres élus, Pierre-Antoine de Narbonne et Simon Fulster, chanoine d'Elne, prononcèrent en faveur de l'abbé, le 4 mars 1488. Le 16 septembre suivant, Charles de Martigny bénit Galcerand de Roca, abbé du monastère bénédictin de Saint-Cyr de Colera, diocèse de Gérone. Le 2 mars 1493, il fit une ordination générale dans la chapelle Saint-Jean l'Evangéliste, au cloître du cimetière de Saint-Jean de Perpignan. Le 20 janvier 1494, il fut transféré à l'évêché de Castres ; il n'en prit pas possession encore, puisque toute cette année et jusqu'au 20 mars, il figurait dans le registre de l'évêché d'Elne ; mais le 3 avril suivant, le siège d'Elne était vacant. Ce jour-là, le vicaire capitulaire du diocèse conféra un bénéfice de Caixas à Jean Gazanyola. Dans le mois de septembre de l'an 1493, Ferdinand le Catholique, roi d'Aragon, la reine Isabelle sa femme, le Cardinal d'Espagne, l'archevêque de Saragosse, celui de Tolède et d'autres grands personnages s'étant rendus à Perpignan, jurèrent sur les saints Evangiles, dans l'église de la Réal, la paix conclue avec la France. Par ce traité, Charles VIII, roi de France, rendit le Roussillon à Ferdinand, sans exiger le remboursement de la somme prêtée à Jean II, par son père Louis XI. Charles de Martigny occupa le siège de Castres jusqu'à son décès arrivé le 2 juin 1509, cherchant par ses vertus exemplaires à faire oublier le souvenir de son prédécesseur César Borgia. Charles VIII le choisit pour son ambassadeur près la cour de Naples, et Louis XII, quand il monta sur le trône, le maintint dans le même poste. Ces fonctions importantes l'empêchèrent bien souvent de résider dans son diocèse où cependant sa présence était d'une nécessité presque absolue. Charles de Martigny légua à la communauté de Saint-Jean un grand calice, des burettes avec leur soucoupe, le tout en vermeil, un bénitier et son aspersoir d'argent ; au chapitre, une tapisserie de haute lice représentant les scènes de la Passion, suffisante pour garnir toute la nef. Le calice, qui ne servait que le Jeudi-Saint, a existé jusqu'à l'époque de la spoliation des églises et il reste encore des lambeaux de la tapisserie. Le sceau de Charles de Martigny est ogival (0^m05 sur 0^m03). Il montre sous un portique l'image d'une seule patronne d'Elne, tenant une palme dans la main gauche. Il est entouré d'une longue légende en

minuscules gothiques. Il diffère de la plupart des sceaux de ses prédécesseurs par l'absence de tout écusson armorié.

Archives des Pyr.-Or., G. 237, 835. — PUIGGARI, *Catalogue biographique des évêques d'Elne*. — FOUCHIER, *Sphragistique roussillonnaise*.

MASDEU, fondeur de cloches, traita, le 18 décembre 1777, avec la communauté de Saillagouse, pour la fonte d'une cloche destinée à remplacer celle qui était brisée.

PALUSTRE, *Quelques noms de fondeurs de cloches roussillonnais*.

MASSANA (Bérenger) était procureur royal des comtés de Roussillon et de Cerdagne en 1390.

Archives des Pyr.-Or., B. 143.

MASSIA DE SALELLES (Guillaume de) était fils aîné de Guillaume de Massia, seigneur et baron de Salelles (Aude), trésorier-général et grand-voyer de France en la généralité de Montpellier, Intendant des gabelles en Languedoc, et de Marguerite de Bermond du Caylar d'Espondeilhan. Son bisaïeul, Guillaume de Massia, qui était établi à Montpellier vers la fin du xvi^e siècle, épousa Esther de Creissela et laissa un fils du même nom que lui. Ce dernier fut co-seigneur de Salelles avec le chapitre métropolitain de Narbonne, conseiller du roi, contrôleur au grenier à sel de Narbonne, trésorier de la bourse de la province de Languedoc. Il épousa à Narbonne, le 12 mars 1618, Françoise de Villa, fille d'un visiteur général des gabelles du Languedoc. De cette union naquirent : Guillaume, troisième du nom, père du magistrat qui fait l'objet de cette notice ; Paul, seigneur de La Tourette, receveur des tailles au diocèse de Narbonne ; Hélène, mariée, le 13 octobre 1640, à Claude de Fournas, seigneur de La Brosse, receveur des décimes du diocèse de Narbonne, et Jacques. En 1673, Guillaume de Massia de Salelles reçut, de son père, la succession à l'office de trésorier-général des finances, et garda cet emploi jusqu'en 1694. Le maréchal de Noailles qui avait connu Guillaume de Massia à la Cour de Montpellier le fit pourvoir de la charge de Président à mortier au Conseil Souverain de Roussillon, vacante par la promotion de Raymond de Trobat à celle de Premier Président. Guillaume de Massia fut aussi investi du titre de Garde des sceaux près le Conseil Souverain, le 12 juin 1696. Il remplit ces diverses fonctions jusqu'à sa mort survenue en 1701. Le 7 novembre 1674, Guillaume de Massia avait épousé, à Narbonne, Marie d'Almèras et avait eu d'elle quatre garçons dénommés Guillaume et une fille, Marguerite, religieuse à l'abbaye de Saint-Bernard de Narbonne, où elle mourut. Guillaume de Massia de Salelles avait trois frères et

deux sœurs : Marc-Antoine, qui fut major dans le régiment de Castries ; Hercule-César, moine de l'ordre de Saint-François ; Marie, épouse d'Henri du Pac de la Salle ; et Hélène, religieuse bernardine.

Archives de la famille. — Archives des Pyr.-Or., E. (Titres de famille), 438.

MASSIA DE SALELLES (Hercule de), frère du précédent, fut d'abord mousquetaire, servit ensuite dans le régiment de Normandie, dans lequel il parvint successivement, de grade en grade, à celui de commandant de son bataillon en 1678. Il fut formé de ce bataillon un régiment d'infanterie sous le nom de Noailles, dont il devint lieutenant-colonel. Il tenait garnison à Perpignan en 1692. Hercule de Massia fut ensuite désigné pour occuper le commandement du château de Castet en Espagne, et plus tard celui de Saint-Jean-Pied-de-Port. Il mourut dans cette localité, laissant un fils, Hyacinthe, qui fut héritier, par sa mère, de la seigneurie de Treilles (Aude) et devint le fondateur de la branche des Massia de Treilles et de Feuilla.

Archives de la famille. — Archives des Pyr.-Or., E. (Titres de famille), 438.

MASSIA DE SALELLES (Guillaume de), fils aîné du président Guillaume de Massia et neveu du précédent, naquit à Montpellier, le 20 novembre 1677. A la mort de son père, il fut pourvu d'une place de conseiller au Conseil Souverain de Roussillon. Il épousa en 1698 Marie-Eléonore d'Audibert, fille du seigneur de Durfort, et eut d'elle deux fils : Joseph-Guillaume, qui suit, et Jean, écuyer, seigneur du Siloy, capitaine au régiment de Lionne et de Mauconseil, mort de ses blessures à Montpellier. Celui-ci eut pour fils Jean, auteur de la branche Massia de Ranchin rapportée ci-après.

Archives de la famille. — Archives des Pyr.-Or., E. (Titres de famille), 438.

MASSIA DE SALELLES (Guillaume de), fils cadet du président Guillaume de Massia et frère du précédent, embrassa la carrière des armes. D'abord enseigne au régiment de Noailles, il était chevalier de l'ordre de Saint-Louis et major du régiment de Perrin, lorsqu'il épousa à Lyon, le 4 février 1713, Marie-Odetta L'Homme de Montigni. Il eut de ce mariage deux enfants mâles et une fille. Les garçons entrèrent dans les ordres. L'aîné, Guillaume, fut nommé curé de Montferrer, dans le Vallespir, le 15 octobre 1743, et administra cette paroisse durant l'espace d'un demi-siècle. Lors de la réunion du clergé diocésain, convoqué pour élire ses députés aux Etats-Généraux, il fut désigné comme scrutateur de l'assemblée. Le frère cadet demeura attaché à la

personne du cardinal de Luynes, archevêque de Sens. La fille de Guillaume de Massia, Marie, née à Narbonne, le 31 octobre 1774, épousa M. de Rocheblave, capitaine d'infanterie.

Archives de la famille. — Archives des Pyr.-Or., E. (Titres de famille), 438, G. 822.

MASSIA DE SALELLES (Guillaume de), troisième fils du président Guillaume de Massia et frère du précédent, docteur en théologie et bénéficiaire de la communauté ecclésiastique de Saint-Jean à Perpignan, fut pourvu du grand archidiaconé d'Elne, à la mort du titulaire Pierre Calvo, survenue le 2 février 1708. Il occupa cette dignité pendant plus de quarante années. Guillaume de Massia de Salelles mourut le 22 mars 1730 et eut pour successeur Joseph Serra. Le plus jeune frère de l'archidiacre Guillaume de Massia mourut célibataire en Flandre, où il était au service, avec le grade d'enseigne au régiment royal d'infanterie.

Archives de la famille. — Archives des Pyr.-Or., E. (Titres de famille), 438, G. 118.

MASSIA DE SALELLES (Joseph-Guillaume-François de), fils de Guillaume, conseiller au Conseil Souverain de Roussillon, fut d'abord nommé, le 23 septembre 1736, juge royal au bailliage de Perpignan. Il devint conseiller au Conseil Souverain le 5 janvier 1737 et mourut le 3 janvier 1774. Au mois d'octobre 1751, Louis XV érigea en marquisat la terre de Salelles en faveur de Joseph-Guillaume de Massia et de ses descendants. Celui-ci avait épousé en 1730 Marie-Christine Deydé de Mauny dont il devint veuf en 1751, ainsi que l'indique l'inscription du monument qu'il fit ériger dans l'église de Salelles. Le texte qui est gravé sur la plaque funéraire, qu'on voit encore de nos jours, apprend que les ancêtres du premier marquis de Salelles avaient reçu la sépulture dans l'église de cette localité. L'inscription est ainsi conçue : *In hoc sacello jacent domini nobilissimi viri D. Guillelmus de Massia, nom II. Eques comarchus de Salelles Præses generalis Evancix Quæstorin-Montepesulani, natus Nobili Guillelmi de Massia comarchus de Salelles Quæstor Occitanix. D. Guillelmus de Massia, nom III. Eques comarchus de Salelles regius consiliarius in ejus consilio. D. Guillelmus de Massia, nom IV. Eques comarchus de Salelles senator in Curia suprema Ruscinonensi et nobilissima maxime pia domina Maria Christina Deyde de Mauny sponsa domini illustrissimi Josephi Guillemi Francisci de Massia, Equitis Marchionotis de Salelles regis consiliarii in dicto consilio : qui hoc monumentum pietatis suæ et venerationis testimonia erga parentes necnon erga sponsam charissimam memoris dediti Posteris suis signa dedit MDCCCLI. Cette inscription tumulaire est surmontée des armes des*

deux familles de Massia et Deydé de Mauny. Le marquis de Salelles prit une part active à la guerre que la noblesse du Roussillon, de concert avec le maréchal de Mailly, livra à l'Intendant de Bertin. Un mémoire de 1753 informa la cour « des mouvements que M. de Blanes a exécuté à Perpignan parmy la noblesse ; M. de Massia de Salelles, conseiller au Conseil supérieur de cette ville, qui est dans une liaison intime avec M. de Blanes, vient de son côté et par le même esprit d'agir auprès de sa compagnie, pour l'engager à prendre part dans le dessein qui paraît avoir été formé de discréditer l'administration dont M. l'Intendant est chargé. Pour y parvenir, M. de Salelles ne s'est pas contenté d'insinuations de simple critique ; il a attaqué publiquement et sans aucune retenue, depuis deux mois, la conduite et la personne de M. l'Intendant, en tenant des discours publiant sur son compte de prétendues lettres où rien n'est omis pour se rendre odieux ou méprisable et en garantissant à ses confrères assemblés dans la chambre que M. l'Intendant ne rentrerait plus en Roussillon. » A la suite de ces incidents, Bertin dut quitter la ville de Perpignan et devint Intendant de Lyon en 1754. En 1762, Joseph de Massia de Salelles rapporta, dans un mémoire raisonné et au nom du Conseil Souverain du Roussillon, l'affaire de la suppression de la Compagnie de Jésus. Il publia, à cet effet, le *Compte-rendu de l'Institut et des Constitutions des Jésuites, Plaidoyer, lettres, etc.*, Perpignan, 1762, 1763, in-12.

Le marquis de Salelles n'eut qu'une fille qui épousa Hercule de Bonet, conseiller au Conseil Souverain du Roussillon. Au début de la Révolution, celui-ci réunissait dans sa maison, située sur la rue Fontfroide (actuellement hôtel du Petit Paris), les membres de la Société *Les Amis de la paix*. « La nuit du 5 décembre 1798, dit Jaume dans ses *Mémoires*, ils furent assiégés dans ce local par la populace qui s'était rassemblée sur la place d'Armes et aux environs ; trois ou quatre se sauvèrent en montant sur le toit et se précipitant dans les maisons ou rues de derrière ; tous les autres furent arrêtés, maltraités à coups de sabre ou de bayonnettes et conduits à la citadelle, malgré les officiers municipaux qui étaient venus en corps sur la place d'Armes pour tâcher d'apaiser le trouble. Ils restèrent emprisonnés pendant plus d'un mois à la citadelle. » Le Département constatant leur non-culpabilité, ordonna, le 29 janvier 1791, qu'ils fussent relâchés. De l'union d'Hercule de Bonet et de la demoiselle de Salelles, naquit une fille, Amélie, qui épousa, en 1810, Gabriel-Denis de Casteras de Villemartin.

Archives de la famille. — Archives des Pyr.-Or., C. 1259. — *Mémoires de Jaume*.

MASSIA DE RANCHIN (Jean de) naquit à Montpellier, le 17 décembre 1748, de Jean de Massia, seigneur du Siloy, capitaine au régiment de Lionne et d'Elisabeth de Ranchin. Il suivit la carrière des armes et après avoir fait les campagnes du Hanovre (1758-1762) passa tour à tour : enseigne, le 21 novembre 1761 ; lieutenant, le 20 janvier 1770 ; capitaine en second, le 3 juillet 1779 ; adjoint de la majorité d'Avesnes, le 24 juin 1780. Jean de Massia de Ranchin fit les campagnes des armées de la République (1794-1794). Colonel au 41^e régiment de ligne en 1793, il devint dans la suite général de division. Napoléon lui accorda la croix de la Légion d'honneur, le 30 mars 1805. De son mariage avec Antoinette de Gausen, fille d'un ambassadeur à Berlin, naquirent deux fils : Jean-Gustave et Jean-Marie. Le général Jean de Massia de Ranchin fut, ainsi que son beau-frère Charles de Gausen, choisi par Louis XVIII pour se rendre en ambassade auprès de Frédéric-Guillaume III, roi de Prusse, qu'il sût charmer par son tact et ses manières. En souvenir de son passage à Berlin et à Postdam, Frédéric fit don à Jean de Massia de Ranchin, d'un service de Saxe tête-à-tête, qui est encore entre les mains de la famille.

Archives de la famille. — *La France militaire*, t. I.

MASSIA DE RANCHIN (Jean-Gustave de) embrassa la carrière des armes. Il fut garde du corps de Louis XVIII et maréchal des logis de la compagnie de Grammont, en garnison à Saint-Germain, le 15 juin 1814. Devenu commandant de la Garde d'honneur de Montpellier, il mourut à l'âge de 37 ans, des suites d'une fatigue endurée lors du passage de la duchesse de Berry dans le chef-lieu de l'Hérault. Jean-Gustave de Massia de Ranchin épousa, en 1808, Julie de Rives, de laquelle il eut deux enfants : Armand qui suit et Adèle, épouse du baron Belloc-Chamborand.

Archives de la famille.

MASSIA DE RANCHIN (Armand de), fils du précédent, naquit le 28 juillet 1814. D'abord page de la duchesse de Berry, il devint ensuite lieutenant aux pages de Charles X et obtint de ce souverain l'ordre de chevalier du Lys. Il épousa, en 1846, Hermine de Saint-Jean de Pointis. De cette union naquirent : Antoinette en 1847, Edouard en 1849, Virginie en 1851, Albert en 1852 et Joseph en 1854. La maison de Massia porte : *écartelé : au 1^{er} d'azur à un chevron d'or accompagné de trois roses d'argent, au 2^e d'argent à une croix vindée, cléchée et pommetée d'or, au 3^e d'argent à un lion rampant de gueules, au 4^e coupé : au 1^{er} d'argent à un lion naissant de sable, armé et lampassé de gueules, au 2^e bandé d'or et de*

gueules de huit pièces, à la fasce d'argent, chargée de trois trèfles de sable.

Archives de la famille.

MASSOT (Joseph) exerçait la médecine à Serrallongue vers le milieu du xviii^e siècle, à l'exemple de son père qui, ayant quitté Darnius (Espagne) où était le berceau de la famille, s'établit dans cette petite localité française pour y pratiquer la chirurgie. A son tour, Joseph Massot quitta Serrallongue et se fixa à Perpignan où il se voua à l'art de la médecine avec honneur et profit. Il fut le premier médecin qui mit en pratique l'extension et la contre-extension contre les fractures de l'articulation coxo-fémorale. Entre autres instruments ou appareils de son invention, on cite une attelle pour la fracture du col du fémur. Cette attelle fut présentée plus tard par son fils Jean, à l'Académie de Paris. Elle fut dénaturée et laissée dans l'oubli. Quelque temps après, Dussault en présenta à son tour une, qui fut adoptée et qui porte son nom, bien qu'elle ne soit qu'une copie défectueuse de celle de Joseph Massot. Celui-ci épousa Marguerite Vernet et eut d'elle trois enfants : Jean, Paul et Jacques. Tous les trois s'adonnèrent à l'exercice de la médecine.

Publicateur des *Pyrénées-Orientales* de 1837. — V. LACAINE et Ch. LAURENT, *Biographies et nécrologues des hommes marquants du XIX^e siècle*.

MASSOT (Jean-Joseph-Xavier-Ignace), fils aîné du précédent, naquit à Perpignan le 28 juillet 1754. Après avoir rapidement terminé de bonnes études à l'Université de Perpignan, Jean Massot fut présenté par son père au maréchal de Noailles, gouverneur héréditaire du Roussillon. L'enjouement de son esprit et la vivacité de ses reparties, le fit remarquer du duc qui lui dit avec bienveillance : « Eh bien ! jeune homme, j'espère que vous allez vous adonner aux études médicales et que, plus tard, vous remplacerez dignement votre père. — M. le maréchal, je me sens peu disposé à remplacer mon père. — Pourquoi donc ? La carrière de médecin est très honorable. — Honorable, oui, surtout lorsqu'on est dispensé de tendre la main. Oh ! si mon père avait de la fortune. — Que feriez-vous alors ? — Monseigneur, je travaillerais nuit et jour, je deviendrais à mon tour homme honorable. — Commencez par travailler, c'est le seul moyen d'arriver. — Permettez, M. le maréchal. Travailler pour vivre obscurément, ce n'est pas la peine. Le talent ne réussit qu'avec des appuis ; voilà pourquoi je ne serai médecin que tout autant que j'aurai un protecteur. Monseigneur, voulez-vous être le mien. Je vous promets de faire tous mes efforts pour m'en rendre digne. » En entendant cette inconvenante proposition, le père Massot

chercha à excuser son fils, mais le maréchal, naturellement bienveillant pour les Roussillonnais, rassura le père d'un geste et, se tournant vers le fils, lui dit en souriant : « Soit, Monsieur, j'accepte vos conditions, soyez docteur et venez me trouver une couronne à la main ; alors je m'occuperai de votre avenir. — Monseigneur, je vous remercie de tant de bienveillance ; maintenant, je suis sûr de mourir médecin et honoré. » Le jeune homme disait vrai. Quatre ans après il était prosecteur à l'amphithéâtre de l'hôpital de la marine à Toulon. L'année suivante il remplit les mêmes fonctions à l'hôpital de Brest ; après quoi il alla à Paris, deux couronnes à la main, se présenter au maréchal de Noailles. Etonné de ce brillant début, ce dernier attacha le jeune docteur en qualité d'aide-chirurgien à la compagnie des gardes du corps dont il avait le commandement. Cette position, quoique subordonnée, était alors recherchée par les plus habiles praticiens, mais elle ne fut qu'une station pour notre débutant. En 1781, il était déjà chirurgien en chef de la compagnie de Noailles. Deux années plus tard, lorsque le duc de Crillon alla prendre le commandement du camp établi contre Gibraltar, il amena avec lui Jean Massot en qualité de chirurgien en chef de l'armée. Les alliés échouèrent devant Gibraltar, mais celui qui était chargé du service médical, au camp de Saint-Roch acquit comme praticien une grande renommée et vécut avec le comte d'Artois, qui assistait au siège, dans une intimité telle que la jeunesse de tous les deux peut seule l'expliquer. L'ami d'un prince du sang, on le conçoit sans peine, fut aussi l'ami des grands seigneurs attachés à l'état-major de l'armée, et de ces brillantes relations il en résulta, pour le docteur Jean Massot, une vie facile, agréable et plus tard des appuis qui ne lui firent jamais défaut. En 1783, l'impératrice de Russie, Catherine II, qui méditait de grands projets et avait des armées mal administrées, demanda, à la cour de France, un habile chirurgien pour organiser le service médical dans les hôpitaux et au sein des troupes. La mission était belle mais difficile. On intrigua pour l'obtenir et Jean Massot, qui n'avait pas osé l'ambitionner, mis en avant par le comte d'Artois, en fut définitivement chargé. Il arriva à Saint-Petersbourg à l'âge de trente ans, décoré du cordon de Saint-Michel et puissamment recommandé. Pour réussir, il avait, en outre d'un talent éprouvé, des manières distinguées, un esprit jovial, la réplique heureuse et un caractère désintéressé. On eut dit qu'il avait constamment vécu à la cour. Cependant, le nouvel organisateur rencontra beaucoup d'obstacles qu'il surmonta par son extrême habileté. Une circonstance heureuse lui vint en aide pour mettre un terme à ses luttes quotidiennes avec les médecins de la cour de Russie. Le prince Paul,

parent de l'Impératrice était dangereusement malade, et on résolut de l'opérer. Consulté par Catherine, Jean Massot contesta la nature du mal et conseilla une opération différente de celle qui était proposée. Contraint de céder à des concurrents obstinés, le docteur Massot se croisa les bras et se tint à l'écart jusqu'au moment où les opérateurs eurent complètement échoué. Le prince Paul jeta alors sur lui un regard suppliant ; l'Impératrice l'encouragea d'un geste, et, prompt à agir, Jean Massot opéra si heureusement, que le patient revint, en peu de jours, à une pleine santé. Après ce succès, la position du docteur Massot fut inexpugnable. On le logea à la cour ; il y fut hébergé grandement, entouré de protecteurs et qualifié du titre de Médecin-général (*stock-doctor*) des armées russes. La fortune lui réservait encore d'autres faveurs. En janvier 1787, Catherine II quitta Saint-Petersbourg et entreprit en Crimée un voyage dont l'Europe admira le faste, la décoration féerique, sans en comprendre le but politique. Jean Massot suivit l'Impératrice, sur une des galères de la cour. Durant la longue navigation sur le Borysthène, les rivages pittoresques, les plaines sablonneuses furent peuplés pendant quelques heures par des détachements de plus de trente nations diverses, accourues par ordre de Potemkim, pour parader dans des villes improvisées, afin de charmer la cour et d'exalter l'ambition de Catherine II. Le récit du voyage, écrit avec une verve entraînante, se trouve dans les précieux portefeuilles légués par Jean Massot. A peine le voyage de Crimée était terminé, que Potemkim, en politique capricieux mais en courtisan consommé, voulut en recueillir le fruit. L'armée qu'il avait rassemblée sur les rives du Borysthène, alla faire le siège d'Otchakoff. Ce siège fut long et meurtrier. Le docteur Jean Massot, en qualité de médecin-général et de chirurgien particulier du prince Potemkim, y rendit de grands services. Fatigué d'une longue résistance, le favori convoqua un grand conseil de guerre pour proposer l'assaut. Le conseil hésitait. Le vote du prince de Ligne trancha la question : « Prince, dit-il, pourquoi différer ? Vous avez dans le camp Nassau et Massot ; donnez l'assaut et la place est à vous. » Cette saillie fit fortune. L'assaut fut donné et le puissant favori entra dans Otchakoff, en franchissant les fossés comblés par les cadavres de vingt mille Russes. D'autres conquêtes, non moins heureuses, suivirent celle d'Otchakoff. Les services du docteur Massot étaient de plus en plus appréciés par Potemkim, qui allait richement doter celui dont il admirait les talents et dont il goûtait la société. La mort inattendue de ce prince termina brusquement la guerre et obligea Jean Massot à revenir à Saint-Petersbourg. Il trouva Catherine II distraite par des soucis personnels et occupée des

embarras suscités par le cabinet de Paris. Les courtisans, imitant leur souveraine, se refroidirent pour la colonie française de Saint-Petersbourg. L'émigration avait déjà des représentants à la cour de Russie et elle annonçait une longue et suprême lutte. Massot comprenant, dès lors, que sa mission était terminée, demanda son congé et l'obtint sans effort. Toutefois, il refusa noblement les gratifications qui lui furent offertes et n'emporta, de Russie, que le souvenir de services rendus et d'une existence honorable, parfois jalouse. Il trouva Paris en pleine Révolution. Ses amis, devenus des notabilités scientifiques, lui offrirent d'ouvrir leurs rangs pour lui faire place ; mais il refusa sagement des faveurs qui ne pouvaient être durables ; il retourna à Perpignan pour s'y fixer par un mariage qu'il contracta avec M^{lle} Besombes. Le général Dugommier voulut lui confier la direction du service de santé de l'armée ; mais il refusa pour éviter le contact des envoyés de la Convention, et le médecin qui avait été au premier rang à Paris et en Russie, se déroba à une célébrité périlleuse, en demeurant attaché à des hôpitaux temporaires. Plus tard, Jean Massot fut rappelé à Paris ; il déclina encore des faveurs tardives et les devoirs de la famille le retinrent dans un pays où il était estimé et honoré pour son caractère et ses services. En 1808, Napoléon I^{er} le nomma médecin-divisionnaire et le chargea d'inspecter et de surveiller le service des hôpitaux depuis Bayonne jusqu'à Perpignan. Après les événements de 1814, il rentra dans le calme de la vie civile. Alors, plus que jamais, on apprécia dans Perpignan son dévouement journalier, son aménité, la sûreté de son coup d'œil, sa sollicitude pour les malades. Sa bonté, son désintéressement ravissaient le pauvre qui ignorait pourtant que cette vie si dévouée succédait à une vie illustrée par de grandes actions. Jean Massot mourut à Perpignan, le 29 mars 1837, n'ayant eu de son épouse qu'une fille, Constance. Celle-ci unit ses destinées à Philippe de Selva. On connaît du docteur Jean Massot :

Observations sur le danger de différer les dilatations de certaines plaies d'armes à feu ;

Observation sur un coup de feu qui avait entièrement fracassé la tête de l'humérus ;

Essai sur les plaies d'armes à feu, Saint-Petersbourg, 1791, Paris, 1792.

Archives de Madame Babut, née Jaubert de Passa.

MASSOT (Paul), frère cadet du précédent, se livra exclusivement à l'exercice de la chirurgie dans la ville de Perpignan, pendant les dernières années du XVIII^e siècle et au commencement du XIX^e. « Une vie consacrée tout entière au soulagement de l'humanité, dit le *Publicateur des Pyrénées-Orientales*,

un zèle infatigable dans l'exercice de ses pénibles fonctions, acquirent à M. Massot l'estime générale de ses concitoyens. » Paul Massot mourut à Perpignan, le 5 décembre 1832. De son union avec Patrice Palau, il eut deux fils : Alexandre et Paul et deux filles, dont l'une, Pauline, fut l'épouse de Théodore Guiter, député des Pyrénées-Orientales.

Archives de la famille.

MASSOT (Paul), fils du précédent, naquit à Perpignan, le 13 août 1800. Après avoir fait de brillantes études littéraires dans un collège de Paris, il commença ses études médicales sous les auspices des célèbres Orfila et Lisfranc. Forcé de quitter Paris en 1822, il vint à Montpellier où il se fit recevoir docteur en médecine, en 1823. Peu de temps après, il retourna dans sa ville natale pour y exercer son honorable profession. Doué d'une infatigable activité, il fut bientôt connu, et vit de jour en jour grandir sa réputation, due seulement à son incontestable habileté et à son dévouement sans bornes envers les malades ; aussi fut-il nommé chirurgien-adjoint à l'hospice civil, en 1825. Son mérite, fruit de l'étude et de la pratique, le firent nommer, en 1830, chirurgien des prisons et membre du jury médical. Paul Massot se mêla à la politique et devint dans les Pyrénées-Orientales un des chefs du parti démocratique. Conseiller général de Céret en 1848, il donna sa démission l'année suivante, lors du vote tendant à conférer à Louis-Bonaparte la présidence de la République, durant dix ans. Au coup d'Etat du 2 décembre, Paul Massot fut expulsé de France, resta en exil pendant quelques mois, et rentré à Perpignan, se tint à l'écart de la politique jusqu'à la fin de l'Empire. En 1853, il fut nommé professeur d'accouchement et chirurgien-adjoint à l'hospice de la Maternité. Après la mort de son oncle, il obtint la place de chirurgien en chef ainsi que celle du Dépôt de charité. Son dévouement et son désintéressement furent au-dessus de tout éloge, lors de l'épidémie du choléra qui sévit si fortement à Perpignan, en 1854. Conseiller général et président de ce conseil après la révolution de septembre 1870, Paul Massot n'entra dans la vie politique qu'aux élections législatives de février 1876. Candidat républicain dans l'arrondissement de Céret, il fut élu député, sans concurrent, par 5289 voix. Il siégea à la Chambre dans le groupe de la Gauche républicaine et, après le Seize-Mai 1877, fut un des 363 députés des gauches réunies qui refusèrent le vote de confiance au ministère de Broglie. A peine réélu, le 14 octobre suivant, par 5223 voix contre 3867 obtenues par Michel Noé, il fut choisi par les délégués sénatoriaux pour remplacer Pierre Lefranc, décédé le 2 décembre 1877, et obtint 164 voix contre 111 que recueillit Charles de Lazerme. Paul

Massot s'inscrivit, au Sénat, au groupe de la Gauche républicaine et mourut à Paris, le 27 mars 1881. La science doit au docteur Paul Massot les publications suivantes : *Notice médicale sur les eaux minérales sulfureuses de Molitg*, Perpignan, 1841 ; *Description d'une nouvelle espèce de mulette*, dans le VI^e Bulletin de la Société Agricole, Scientifique et Littéraire des Pyrénées-Orientales, Perpignan, 1843 ; *Description d'une espèce nouvelle de physe, physe cornée*, Id. ; *De l'éther comme nouvel agent thérapeutique, avec une Notice sur l'épidémie des fièvres remittentes pernicieuses qui a régné à Salses*, décembre 1847 ; *Rapport sur les eaux minérales de Saint-Martin-de-Fenouilla* (sic), dans le VIII^e Bulletin de la Société Agricole, Scientifique et Littéraire des Pyrénées-Orientales, 1848 ; *Eaux minérales sulfureuses de Molitg (Pyrénées-Orientales)*, Perpignan, J.-B. Alzine, 1861, in-8° de 56 pages ; *Énumération des mollusques terrestres et fluviatiles vivants dans les Pyrénées-Orientales*, dans le XIX^e de la Société Agricole, Scientifique et Littéraire des Pyrénées-Orientales, 1872. Le docteur Paul Massot avait épousé Justine, une sœur de J.-B. Alzine, l'imprimeur bien connu de la rue des Trois-Rois. De ce mariage naquirent : Justin, médecin, qui suit, et deux filles : Léonie, épouse du préfet Jules de Lamer, et Hélène, mariée à Domenget, ingénieur en chef des Ponts et chaussées.

LACAINE et LAURENT, *Biographies et nécrologies des hommes marquants du XIX^e siècle*. — ROBERT, BOURLÉTON et COUGNY, *Dictionnaire des Parlementaires*.

MASSOT (Alexandre), frère du précédent, naquit à Perpignan, le 18 mars 1805. Il entra dans la magistrature et ne tarda pas à être nommé gouverneur de l'île de la Réunion. Il mourut peu de temps après avoir pris possession de son poste. Alexandre Massot s'était marié à Clara Benier qui lui donna deux filles : Amélie et Claire, épouse de M. Labiche, sénateur d'Eure-et-Loir.

Archives de la famille.

MASSOT (Justin), fils aîné de Paul, naquit à Perpignan, le 30 décembre 1828. D'abord élève du collège de sa ville natale, il alla terminer ses études littéraires à Paris, et, continuant la tradition de ses ancêtres, il commença, en 1847, ses études médicales et suivit avec assiduité les cliniques des célèbres professeurs Roux et Jabut de Lamballe. Reçu docteur, il vint à Perpignan, en août 1854, exercer l'art de la médecine sous les auspices de son père. Avec un pareil maître, sa réputation chirurgicale grandit de jour en jour. Doué d'un esprit délié et investigateur, d'une intelligence élevée, il fut bientôt apprécié et désigné, en octobre 1855, pour remplir les fonctions de chirurgien-adjoint et plus tard celles

de second chirurgien en chef des hospices civils de Perpignan. A partir de cette époque, il s'éleva rapidement dans l'estime publique par ses succès opératoires. Malgré les obligations que lui imposaient ses devoirs professionnels, il accepta des fonctions publiques et fut nommé, en juin 1864, membre du Conseil général du département des Pyrénées-Orientales pour le canton de Latour-de-France. En 1870, il fut choisi pour faire partie de la Commission départementale ; il siégea, depuis, au Conseil général où il remplit, pendant quinze ans, les fonctions de secrétaire. Les services administratifs qu'il rendit furent nombreux. Elu deux fois membre du Conseil municipal de Perpignan, il fut chargé pendant plusieurs années d'un cours d'hygiène à l'Ecole normale d'instituteurs et d'un cours d'accouchement à l'hospice civil de Perpignan. Il fit aussi partie de la commission de surveillance du Collège municipal et du Conseil central de salubrité et d'hygiène publiques du département. Le gouvernement le récompensa de son zèle dans ces diverses fonctions, en lui accordant successivement les palmes académiques et la croix de chevalier de la Légion d'honneur. Il avait été nommé commandeur de l'ordre d'Isabelle la Catholique par le gouvernement espagnol. Justin Massot mourut à Perpignan, le 22 mars 1880.

Articles nécrologiques parus dans divers périodiques.

MASSOT-REYNIER (Joseph), fils de Jacques Massot, médecin, et de la demoiselle Reynier, naquit à Perpignan, le 20 décembre 1804. Suivant l'usage adopté en Catalogne et en Roussillon, il joignit le nom de sa mère à son nom patronymique. Par elle, il tenait à la famille Tastu si honorablement connue dans les Pyrénées-Orientales et dans le monde des lettres. Ce fut son cousin et la jeune femme de celui-ci, M^{me} Amable Tastu, dont le talent poétique se révéla à Perpignan dans des compositions restées comme modèle de grâce et de sentiment, qui déterminèrent les parents de Massot à l'envoyer à Paris. Il y fit ses études avec succès, au collège Henri IV. Il eut surtout l'inappréciable avantage d'y vivre dans un milieu cultivé, où ses dispositions naturelles devaient prendre leur essor. L'enseignement supérieur de la Sorbonne et du Collège de France attirait alors la jeunesse libérale de la Restauration. Massot-Reynier en suivit assidûment les cours. Séduit un moment par la philosophie allemande, il essaya de pénétrer dans les nébulosités de sa métaphysique. Cette étude lui profita, parce que l'éclectisme de Cousin lui apprit à dégager les notions utiles que renfermaient les doctrines d'outre-Rhin. D'ailleurs, les sciences littéraires et philosophiques ne détournèrent point Massot-Reynier de l'école de droit ; il fit tout marcher de front. Dès qu'il eut pris son grade

d'avocat, sa famille le rappela à Perpignan. Un échec subi dans une première plaidoirie à la salle des assises le fit momentanément renoncer au barreau. Entraîné, comme la jeunesse libérale de l'époque, par les événements des journées de juillet 1830, Massot-Reynier se rendit à Paris où la politique seconda sa fortune. Le garde des sceaux Dupont de l'Eure ayant cédé, en 1831, le portefeuille de la justice à Barthe, Massot-Reynier fut appelé à la chancellerie comme chef de cabinet particulier du nouveau ministre. Moins de deux ans après, la carrière de la magistrature lui fut ouverte par le parquet de Perpignan. Massot-Reynier donna de si bonne heure la mesure de sa valeur, à la barre du ministère public, qu'il ne tarda pas à être nommé avocat-général à la cour de Montpellier. Ce fut en l'année 1839. On reconnut bientôt en lui un orateur de race. Il en avait le port, le geste, l'organe, l'élocution. Utilisant ses loisirs au profit de travaux spéculatifs, Massot-Reynier publia, dans la *Revue du Midi*, une série d'articles sur la *Philosophie du droit*, travail consciencieux dans lequel l'avocat-général envisageait le Droit en lui-même, dans l'idéal, dans la loi et comme science. Dans cette étude, comme d'ailleurs dans tous ses écrits, Massot-Reynier révéla sa façon à lui, de rendre la pensée, sous la forme d'un vocabulaire expressif. C'est ce qui fit dire à un magistrat d'élite, Imgarde de Leffemberg : « Le premier président Massot-Reynier, envisagé comme écrivain, doit être rangé dans le petit nombre de ceux dont on dit : *son style*. » La chute de la monarchie de juillet rendit Massot-Reynier à la vie privée. L'ancien avocat-général consacra ce temps d'arrêt dans la marche de sa carrière judiciaire, au profit de l'histoire du Roussillon. En 1848, il inséra dans les bulletins de la Société archéologique de Montpellier une étude sur *Les Coutumes de Perpignan suivies des usages de la dime, des plus anciens privilèges de la ville et de documents complémentaires, publiés en roman et en latin*, in-4°, Martel aîné. « La partie bibliographique de ce travail, dit M. Brutails, est très soignée ; mais l'auteur est moins heureux lorsqu'il cherche les sources et les vicissitudes du droit perpignanais. Les théories de ce jurisconsulte sont inadmissibles aujourd'hui, parce que l'étude historique du droit a fait depuis cette époque bien des progrès. » La disgrâce dont l'avait frappé la seconde République fut de courte durée. Le gouvernement le désigna, en 1849, pour diriger le parquet du tribunal de Lyon. L'anarchie régnait alors dans cette ville. Il fallait lui tenir tête. Le procureur Massot-Reynier s'y employa avec fermeté, sans se départir de la modération qui constituait le fond de son caractère. Il contribua puissamment au rétablissement de l'ordre à Lyon ainsi qu'à Grenoble, où il fut nommé Procureur-général, en

1851. Massot-Reynier fut appelé au même titre à Toulouse, en 1852. Deux ans plus tard, Napoléon III, par décret impérial, affecta Massot-Reynier à la cour de Rouen, et en 1861, le Procureur-général fut élevé sur place à la première présidence. C'est là que l'atteignit la limite d'âge. Dans sa retraite, il fut frappé d'une caducité précoce, et malgré la désorganisation de l'être matériel, l'esprit veilla toujours en lui. Massot-Reynier mourut à Perpignan, le 24 mars 1883. Il était commandeur de la Légion d'honneur, des ordres de Saint-Maurice et Saint-Lazare, etc. Il avait épousé une demoiselle Delaya dont il n'eut qu'une fille, Lucie. Son frère, Aimé, médecin, se maria à Félicie Guiter, sœur de Théodore Guiter, député des Pyrénées-Orientales.

V. ARAGON, *Notice sur le premier président Massot-Reynier*, Montpellier, Boehm et fils, 1884.

MATHIEU (Bonaventure), membre de la communauté ecclésiastique de Saint-Jean, à Perpignan, lors de la venue de la Révolution, prêta le serment à la Constitution civile du clergé, et devint, en 1790, officier municipal, puis membre du Conseil du Département. Assisté de trois autres prêtres, il célébra la messe à l'Esplanade, le 14 juillet 1790, et prononça à cette occasion, un discours patriotique. Vicaire épiscopal de l'évêque intrus Deville, depuis 1791 jusqu'en 1793, Bonaventure Mathieu fut l'archiviste et l'historiographe du clergé constitutionnel dans le département des Pyrénées-Orientales. Il a écrit un *Essai d'une conciliation quelconque des trois épiscopologies... de M. de Rebé, de M. Coma et de MM. les Bénédictins*, qui n'a jamais vu le jour. C'est une compilation faite sans critique, sans recherches personnelles et avec parti-pris. On y trouve cependant à glaner quelques renseignements curieux et inédits sur les évêques d'Elne qui vécurent au XVIII^e siècle. Sous la Terreur, Bonaventure Mathieu sauva, par son énergie, les reliques et les fonts baptismaux de la cathédrale Saint-Jean. Après la Terreur, il devint curé de Saint-Jean et vicaire-général de l'évêque intrus Villa. Lors du Concordat de 1801, Bonaventure Mathieu se trouva à la tête des prêtres jureurs, rebelles à l'évêque Arnaud-Ferdinand de Laporte.

Abbé TORREILLES, *Histoire du clergé dans le département des Pyrénées-Orientales pendant la Révolution française*.

MATTES (Jean) naquit à Perpignan, le 24 février 1809. Il fit de solides études au collège de Perpignan et entra au Grand-Séminaire de cette ville, dont le nouvel évêque, de Saunhac-Belcastel, venait de faire la fondation. Les troubles survenus à la suite des journées de juillet 1830 ayant dispersé les élèves de l'école de théologie, Jean Mattes abandonna les études ecclésiastiques et se voua à la carrière de l'en-

seignement. Il obtint d'abord la direction de l'école des enfants de la Miséricorde, et en 1833, à la suite de brillantes épreuves d'un concours heureusement soutenu, il fut appelé, comme professeur, à l'Ecole normale de Perpignan, qui venait de s'ouvrir sous la direction de Louis Béguin. Il publia successivement en 1866 : *Leçons pratiques de grammaire faites à l'école d'adultes de Perpignan dans lesquelles l'orthographe d'usage est enseignée au moyen de la langue catalane, ouvrage particulièrement destiné aux ouvriers du département*, J.-B. Alzine, in-12 de 192 pages ; *Petite géographie du département des Pyrénées-Orientales, rédigée d'après le nouveau programme d'enseignement adopté par l'Université*, Honoré Saint-Martory, 1866, in-12 de 88 pages. Ce dernier ouvrage a eu six éditions successives. Le 6 juin 1850, le Conseil municipal de Perpignan octroya à Jean Mattes et à Louis Béguin une médaille d'or, comme témoignage de gratitude pour les succès obtenus par leurs cours d'adultes durant les veillées d'hiver. Jean Mattes devint successivement inspecteur primaire à Prades et à Perpignan. Il mourut dans cette ville le 8 janvier 1891. Le 3 mars 1893 eut lieu l'inauguration d'un monument funéraire, élevé à sa mémoire, dans le cimetière de l'Ouest, de Perpignan. C'est un mausolée en pierre blanche, au sommet duquel est placé un médaillon où sont reproduits les traits de Jean Mattes. Les sculptures sont l'œuvre du roussillonnais Sudre.

Articles nécrologiques parus dans divers périodiques.

MAURE (Jean), bourgeois de Perpignan, était notaire dans cette ville, à l'époque de l'annexion du Roussillon à la couronne de France, sous Louis XI. Esprit souple et insinuant, il sut toujours, et en des temps difficiles, sauvegarder ses intérêts, en passant du parti du roi d'Aragon dans celui du roi de France. En 1466, il était secrétaire de la juridiction du trésorier royal et, à ce titre, était attaché à la confiscation des biens des rebelles catalans. En 1470, il devint contrôleur de la Procuration royale, et obtint la concession des revenus possédés en Cerdagne par les abbés de Santas-Creus et de La Portella. L'année suivante, Jean Maure fut transfuge et prêta mille florins à Jean II d'Aragon, qui se disposait à tenir les Cortes générales à Perpignan. Ses biens ayant été confisqués par les Français, Jean Maure obtint successivement de la reine d'Aragon, Jeanne, le greffe de la Procuration royale et, de Jean II, celui de la viguerie de Cerdagne. En 1476, il reconnût de nouveau la domination française, devint secrétaire du roi de France et acquit la seigneurie et le château de Sainte-Eugénie. Lorsque le Roussillon eut fait retour à la couronne d'Aragon, Ferdinand I^{er} octroya des provisions pour maintenir Jean Maure en possession

de ce dernier fief. Jean mourut au commencement du xvi^e siècle. Une rue de Perpignan porte son nom.

Archives des Pyr.-Or., B. 283, 292, 293, 296, 302, 326, 341, 343, 378, 408, 409, 410.

MEIRI (Menahem ben Salomon), fils de Salomon Meïri, de la famille Meïr, de Perpignan, est un des plus célèbres commentateurs parmi les Juifs du midi de la France. Son nom catalan était don Vidal Salomon. Il naquit, d'après son propre témoignage, qui se trouve à la fin de la préface du *Beth abbehira*, vers la fin (elul, septembre) de l'année 5009 A. M. 1249 A. l., et il mourut entre les mois d'ab et de schebat (juillet-décembre) de l'année 1306. Abba Mari de Lunel adressa une lettre de condoléances à la communauté juive de Perpignan, à l'occasion de la mort de Meïri. Outre le *Beth abbehira*, Meïri, qui fut enveloppé dans la querelle entre les défenseurs de la philosophie et les orthodoxes, composa un grand nombre d'ouvrages, dont Renan a donné une liste critique dans ses *Rabbins français du commencement du XIV^e siècle*. D'ailleurs, la fameuse querelle agita violemment les esprits, au Call de Perpignan. On peut s'en convaincre par l'analyse que Renan a faite des lettres adressées par des catalans au rabbin Salomon ben Adret de Barcelone et autres.

P. VIDAL, *Les Juifs des anciens comtés de Roussillon et de Cerdagne*.

MELAIR ou MELER (Jean-Jacques), architecte et sculpteur de Carcassonne, passa, le 27 novembre 1675, avec le chapitre de Saint-Jean, un contrat par lequel il s'engagea à construire le retable des Saintes Julie et Eulalie, qu'on voit encore dans la cathédrale actuelle de Perpignan. La main-d'œuvre de ce monument coûta deux cent quatre-vingt doubles ; en outre, le chapitre paya à l'artiste soixante-dix autres doubles pour la construction du piédestal. Le 23 juin 1677, l'ouvrage d'art fut transporté de Carcassonne à Perpignan et mis ensuite en place par un serrurier nommé Compter. Les deux tableaux des saintes Eulalie et Julie et de sainte Pétronille, qui céda la place de son ancienne chapelle aux deux patronnes du chapitre cathédral, furent exécutés à Rome dans le courant de l'année 1680.

Archives des Pyr.-Or., G. 353, 354.

MERCADER (Antoine), chevalier, originaire de Puigcerda, fut un des agents les plus dévoués à la politique de Louis XI. Ce prince lui confia d'abord le commandement des châtelainies de Bar, Aristot et le Vilar, puis en fit son conseiller, et le nomma enfin viguier et capitaine de Cerdagne. Antoine Mercader acquit les seigneuries des lieux de Bolquère, Err, Palau, Guils et autres, possédés par la reine de

Navarre, vicomtesse de Castellbo. Il mourut dès les premiers jours de l'année 1499, sans laisser de descendance directe. Son neveu, Jean Porcell, marchand de Perpignan, recueillit sa succession, à la date du 15 janvier 1499.

Archives des Pyr.-Or., B. 292, 316, 320, 322, 325, 341. — ALART, *Echo du Roussillon*, 1865. — A. PUYOL Y SAFONT, *Hijos ilustres de Cerdaña*.

MERCADER (Archange), abbé commendataire de Saint-Michel de Cuxa, succéda à Henri de Cardone en 1539 et siégea jusqu'après l'année 1554, puisque le 6 avril de cette année, son procureur afferma le *terço* que percevait le monastère de Sainte-Marie du Puy de France, au territoire de Bouleternère. Ce prélat signala le début de son administration par un acte d'absolution portant amnistie générale des délits, en faveur de ses sujets, les habitants de Codalet. En 1542, Archange Mercader fut nommé sequestre royal des biens confisqués pendant la guerre et possédés par l'archevêque de Narbonne en Roussillon : la seigneurie de Pia, la prévôté de Garrius et le Mas de la Garrigue. Dans le courant du mois d'août 1545, un évêque, Pierre Gau, conféra les ordres majeurs à dix-huit ecclésiastiques dans l'église de Saint-Michel de Cuxa.

Archives des Pyr.-Or., B. 365, G. 1051. — FONT, *Histoire de l'abbaye royale de Saint-Michel de Cuxa*.

MERCER (Michel) était orfèvre à Perpignan en 1537.

Archives des Pyr.-Or., G. 147.

MERCŒUR (Louis duc de), fils de César duc de Vendôme et frère du duc de Beaufort, naquit en 1612, et mourut le 6 août 1669, à Aix en Provence. Jusqu'à la mort de son père, survenue en 1656, il porta le titre de duc de Mercœur. Après avoir fait ses premières armes dans l'expédition de Savoie (1630), il servit en Flandre, et se distingua au siège d'Arras (1640), où, malgré une grave blessure, il resta, pendant quatre heures, exposé au feu des Espagnols. Bien qu'il n'eût pas été impliqué dans le procès intenté à son père, il s'éloigna de la cour et n'y reparut qu'à la mort de Richelieu, leur ennemi. Envoyé en Catalogne avec le titre de vice-roi et le commandement des troupes françaises qui opéraient dans cette province (4 et 5 novembre 1649), il eut d'abord à déjouer les intrigues d'un partisan de Condé, le comte de Marsin, qu'il fit enfermer dans la citadelle de Perpignan, puis il reprit Castel-Léon sur l'ennemi, et résigna ses pouvoirs faute de renforts suffisants pour se maintenir contre l'insurrection qui le menaçait (octobre 1651). Il commanda en 1652, en Provence, y apaisa les troubles, et se rendit maître de Toulon.

En 1656, il prit le titre de duc de Vendôme, passa en Lombardie, s'unit au duc de Modène pour s'emparer de Valence, et repoussa toutes les attaques du gouverneur du Milanais. Après la mort de sa femme (8 février 1657), il embrassa l'état ecclésiastique. Nommé cardinal par Alexandre VII (7 mars 1667), il reçut de Clément IX la charge de légat *a latere* en France, et tint en cette qualité le grand dauphin sur les fonts baptismaux. De Laure Mancini, sa femme, qui était nièce de Mazarin, il eut trois fils : Louis, Joseph et Philippe.

HOEFER, *Nouvelle biographie générale*.

MESA (Bernard de), natif de Cordoue, religieux dominicain du couvent de Tolède, devint évêque de Tripoli. Le roi d'Espagne envoya ce prélat en ambassade en France, l'an 1510, puis le députa auprès du roi d'Angleterre pour traiter du mariage de l'infante Catherine avec Arthur, prince de Galles. Bernard de Mesa se trouvait à Londres, le 24 septembre 1516, époque à laquelle il fut pourvu de l'évêché d'Elne. A cette même date, son procureur, le dominicain Pierre-Fernand Jehen qui était aussi son compagnon de voyage, écrivit, de Londres, à Bernard Xanxo, le riche armateur perpignanais auquel l'architecture doit le riche hôtel gothique de la rue de la Main-de-Fer, pour lui déléguer ses pouvoirs. Bernard de Mesa se vit contester la possession de l'évêché d'Elne. Mais une lettre du lieutenant du Gouverneur de Roussillon, écrite le 2 mars 1517, décida qu'après les explications fournies par l'intéressé d'une part, le cardinal d'Arboree et le chapitre d'Elne de l'autre, Bernard de Mesa devait être confirmé dans la propriété de son siège épiscopal. La même année, Jules de Médicis, archevêque de Narbonne, obtint, du pape Léon X, la restitution de l'église d'Elne à son légitime métropolitain. Mais cette disposition ne fut pas exécutée. Les différends qui existaient alors entre la France et l'Espagne, interrompirent de nouveau les recours à l'archevêché de Narbonne, et l'évêché d'Elne ne reconnut plus de métropolitain. Bernard de Mesa mourut en 1524 et fut enseveli dans un couvent de son ordre, à Tolède.

Archives des Pyr.-Or., G. 9, 48. — *Marca hispanica*, col. 1482. — PUIGGARI, *Catalogue biographique des évêques d'Elne*.

METGE (Jean-François) naquit à Caudebron (Aude) le 13 décembre 1821. Son père était à la tête d'une usine fort modeste qu'un incendie dévora en une nuit. Au lendemain de ce sinistre, l'ouvrier vint se fixer à Ria avec sa famille et y établit une fabrique de papier. Après avoir fait, comme élève externe, de solides études classiques au Petit-Séminaire de Prades, Jean-François Metge entra au Grand-Séminaire de Perpignan, le 1^{er} octobre 1842. Ses progrès

dans la science furent si rapides, qu'au lendemain de son admission à la cléricature, Jean-François Metge reçut, de l'évêque Jean de Saunhac-Belcastel, le titre de professeur de philosophie. Durant dix années consécutives, il enseigna la scholastique aux lévites du diocèse de Perpignan. Jean-François Metge passa le temps des vacances auprès du savant Jaubert de Passa qui l'initia à la connaissance des hommes et des choses. Le jeune professeur de philosophie reçut les ordres mineurs, le 14 mai 1845 et le sous-diaconat le 6 juin de l'année suivante. La prêtrise lui fut conférée le 6 juin 1847. Jean-François Metge, doué d'un merveilleux talent oratoire, prêcha la station quadragésimale de 1849, dans l'église Saint-Mathieu de Perpignan et attira autour de sa chaire de nombreux auditeurs accourus des divers quartiers de la ville. Cette année encore, il donna des sermons appréciés dans l'église cathédrale, durant le mois de mai consacré à Marie. Il fit entendre les accents de sa parole éloquente dans des circonstances identiques, pendant les deux années qui suivirent. En 1855, à la suite de changements survenus dans le personnel et dans les études du Grand-Séminaire de Perpignan, l'abbé Metge fut désigné pour occuper le poste de desservant de Saint-Féliu-d'Amont. Sur une démarche de Jaubert de Passa, l'autorité diocésaine revint sur la décision et le professeur de philosophie reçut le titre d'aumônier de la prison civile. L'aumônerie du Bon-Pasteur lui fut simultanément confiée. Un an après, l'archidiacre François Galtier, ancien directeur du Grand-Séminaire, ayant été promu au siège épiscopal de Pamiers, supplia l'abbé Metge de le suivre dans son nouveau diocèse comme vicaire général. Durant les deux années que dura le pontificat du nouvel élu, l'abbé Metge accompagna constamment son évêque dans la visite pastorale des villes et des villages du diocèse. A l'occasion du Jubilé de 1858, le vicaire général de Pamiers évangélisa les localités où les Calvinistes possédaient des centres synodaux : le Mas-d'Azil, Monségur, Saverdun, la patrie du pape Benoît XII. L'évêque Jean-François Galtier étant décédé le 29 juin 1858, l'abbé Metge administra le diocèse de Pamiers durant l'espace de cinq mois, comme vicaire capitulaire. Dès sa nomination au siège de Pamiers, l'évêque Belaval remit à l'abbé Metge ses lettres de vicaire général, et durant cinq années, celui-ci sut mériter la confiance du prélat. Ces cinq années furent pour l'abbé Metge un temps de recueillement, d'études, d'obéissance méritoire. Au mois de décembre 1863, Olympe-Philippe Gerbet, évêque de Perpignan adressa au pontife de Pamiers une lettre, dans laquelle il lui annonçait l'intention où il se trouvait d'offrir à l'abbé Metge la cure de sa cathédrale. Gerbet le désignait comme « l'homme digne du premier siège après le sien par

son activité infatigable, par une puissance de volonté que tempérait le charme de l'urbanité la plus exquise, par le prestige du nom et le talent de la parole. » L'abbé Metge fut installé dans ses nouvelles fonctions d'archiprêtre de Saint-Jean par l'abbé Bornet, archidiacre du diocèse d'Elne, le 3 janvier 1864. Dans cette situation, il fut, durant quarante ans, le type accompli de la plus pure religion, de la plus noble conduite ecclésiastique ainsi que de la grandeur morale et sacerdotale. L'abbé Metge se trouva mêlé aux affaires générales du diocèse d'Elne. Dès le mois de décembre 1863, Gerbet lui demanda le concours de ses lumières, pour l'administration pastorale. Après l'illustre prélat, Etienne Ramadié, le 26 mai 1865, Jean Caraguel, le 17 novembre 1877, Noël Gausail, le 20 juillet 1886 et Mgr Jules de Carsalade du Pont, le 19 mars 1900, lui renouvelèrent cette marque de leur confiance. L'abbé Metge dépensa plus de six cent mille francs en travaux de restauration et d'embellissement de la cathédrale de Perpignan. Dès la première année de son ministère pastoral, il fit placer la statue de Marie sur la porte du Castillet (8 septembre 1864). Il consacra une somme de trente mille francs à l'œuvre de la chapelle du Dévot Crucifix. Les travaux d'art exécutés dans cette église furent opérés durant les derniers mois de l'année 1864 et remplirent toute l'année suivante. Avant d'avoir mené cette première entreprise à bonne fin, l'abbé Metge commença, dans sa cathédrale, l'œuvre immense de restauration qui prit sa vie entière. Les deux verrières latérales du chevet s'ouvrirent et se garnirent de vitraux peints, celles du centre ayant été posées par les soins de Jean de Saunhac-Belcastel. La voûte, les panneaux des murs, les nervures des croisillons furent ornés de peintures. Des lustres, formèrent autour du chevet comme une couronne. Des deux côtés de l'autel, sur des socles sculptés, se dressèrent de grands lampadaires en cuivre. Le sanctuaire reçut un dallage de marbre. Jusqu'alors, on accédait au chœur, par un escalier modeste, de la largeur de l'autel. Un mur droit, surmonté à hauteur d'appui, d'une grille en fer, figurait le cancel et séparait le chevet de la nef. Une magnifique balustrade en marbre ceignit le chœur. La chapelle du Saint-Sacrement, autrefois dédiée à saint Michel, doit à l'abbé Metge ses peintures murales, le tableau estimable de l'Apparition de Notre-Seigneur à la bienheureuse Marguerite-Marie, la décoration de l'autel et, notamment, le magnifique tabernacle, en marbre blanc, dont les délicates arabesques et les capricieux rinceaux composent un écusson taillé avec un goût exquis. Dans la nef, toutes les chapelles, celle de Notre-Dame du Carmel exceptée, furent en moins de dix années, de 1864 à 1873, ou restaurées ou complètement renou-

velées. Toutes furent dotées d'autels, de statues, de pavés en mosaïques ou de dallages en marbre, de peintures murales, de balustrades en fer forgé, de lustres. Celle de Notre-Dame de la Salette, fut ouverte sous l'enfoncement de la travée, occupée en trois quarts par les grandes orgues. L'abbé Metge érigea dans la cathédrale un nouveau Chemin de croix. Les tableaux en bronze argenté, qui portent la signature de L. Oudry et de J.-B. Germain, furent exécutés d'après le dessin fourni par l'architecte César Drogart. C'est l'abbé Metge qui dota l'église Saint-Jean de son merveilleux carillon, composé de quarante-huit cloches harmoniques. En 1897, les paroissiens de l'abbé Metge recueillirent la somme de dix mille francs, qu'ils désirèrent affecter aux fêtes du Jubilé sacerdotal de leur curé. Mais celui-ci proposa de consacrer le produit de la collecte à la confection d'un magnifique reliquaire, destiné à renfermer la main gauche de saint Jean-Baptiste, patron de la paroisse. Cet objet d'art fut exécuté par Joseph-Armand Cailliat, de Lyon. Après les désastres de la guerre franco-allemande de 1870-1871, l'abbé Metge songea à enrichir la cathédrale d'une maîtrise. Quarante élèves des Frères des Ecoles chrétiennes composèrent la *schola cantorum* de l'église Saint-Jean, jusqu'au jour où, à cette œuvre exclusivement artistique, fut annexée l'Ecole du Sanctuaire pour le recrutement des vocations sacerdotales. Durant vingt-cinq ans, ce séminaire rehaussa, de ses chants, les cérémonies du culte, à la cathédrale de Perpignan. Pour attirer, charmer et retenir ses ouailles, le zèle de l'abbé Metge multiplia les manifestations de la piété chrétienne : les confréries, les archiconfréries, les associations pieuses ayant chacune leurs insignes et leurs fêtes, les neuvaines aux saints patrons, les processions du Saint-Sacrement et des reliquaires, la communion pascalle, l'inauguration des chapelles restaurées, les missions, les retraites, les stations quadragésimales, les cérémonies des Quarante-Heures, de la Semaine-Sainte et du mois de Marie. Sous l'impulsion de l'abbé Metge, la cathédrale de Perpignan devint et demeura, depuis, une des églises de France où les pratiques de la vie catholique sont le plus assidûment suivies, la religion plus aimée, les mystères de la foi mieux connus. Après quarante années d'un ministère pastoral des plus féconds, l'abbé Metge mourut à Perpignan, le 3 février 1902. Sa dépouille mortelle repose dans un caveau creusé sous la chapelle de la Vierge, dans l'église Saint-Jean de Perpignan.

Abbé COLOMER, *Vie de l'abbé Jean-François Metge*, Perpignan, Payret, 1903.

MEUNIER (Hugues-Alexandre-Joseph, baron) naquit à Mont-Louis, le 23 novembre 1758. Il

entra comme sous-lieutenant dans le 27^e régiment d'infanterie (alors Lyonnais), le 30 juin 1768, y fut fait lieutenant le 17 avril 1774, et capitaine le 14 juin 1782. Il fit, en ces diverses qualités, les campagnes de mer de 1779, 1780, 1782 et 1783, sous les ordres de M. de Falkenhayn, et se trouva aux sièges de Mahon et de Gibraltar. Il fut créé chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, le 1^{er} janvier 1791. On le nomma lieutenant-colonel du 34^e régiment d'infanterie (alors Angoulême), le 5 février 1792, et colonel du même régiment le 24 août suivant. Il fut employé en cette qualité, en 1792 et 1793, à l'armée du Nord, sous les généraux Lafayette et Dumouriez. Pendant la marche de Grand-Pré à Sainte-Menehould, le 15 septembre 1792, étant alors détaché, depuis le 1^{er} août précédent, du premier bataillon du 34^e de ligne pour commander le premier bataillon de grenadiers de la réserve de l'armée du Nord, Meunier reçut, du général Dumouriez, l'ordre d'assurer le mouvement de l'armée. Dans cette circonstance, il recueillit, sous le feu de l'ennemi, toute l'artillerie de position et les faibles cantonnements qui avaient été laissés par suite de plusieurs engagements avec les Prussiens. Il battit aussi les coalisés à l'entrée du bois de Jeune, leur fit des prisonniers et soutint, avec son bataillon de grenadiers et un escadron des hussards de Chamborand, le choc de sept escadrons prussiens et de l'artillerie légère qui les appuyait. Il fut blessé grièvement à la main et au bras gauche d'un coup de biscayen. Cette brillante action valut au lieutenant-colonel Meunier le grade de colonel, que le général en chef lui conféra sur le champ de bataille, et dont la notification lui fut faite par les généraux de division Leveneur et Diettmann, à l'hôpital où on l'avait emporté. Postérieurement à cette promotion, il réclama pour prendre date dans ce grade depuis la vacance, et fut effectivement rappelé à dater du 24 août 1792. Pour la même action, il reçut aussi du général Beurnonville, alors ministre de la guerre, et comme témoignage de la satisfaction du gouvernement, un cheval tout équipé. En 1793, remplissant à l'armée du Nord les fonctions de général de brigade, il commanda les lignes de Pont-à-Marck et de Mons-en-Puelle. Il eut, pendant deux mois, le commandement de la citadelle de Lille et y organisa huit bataillons de nouvelle levée. Etant passé, par suite de l'embrigadement, au premier bataillon du 34^e régiment de ligne, il alla servir dans la Vendée et fut créé général de brigade, le 16 juillet 1795, sur le champ de bataille de Quiberon, par le général en chef, Hoche, qui lui avait confié le commandement de la réserve de son armée. Le général Meunier commanda ensuite une division de l'armée de l'Ouest, et contribua, par ses services et son intelligence, aux succès qui ramenèrent la paix

dans cette contrée. Il fut désigné par le général Hoche, l'amiral Villaret et le ministre de la marine Truguet, pour commander une expédition projetée dans l'Inde, et qui avait pour objet de s'emparer du cap de Bonne-Espérance. Cette expédition n'ayant point eu lieu, les troupes qui devaient la composer furent réunies à celles de l'armée destinée à l'expédition d'Irlande, commandée par le général Hoche. Le général Meunier fut chargé par Hoche d'organiser la seconde partie de cette expédition, forte de 17.000 hommes, et dont le commandement lui fut promis. Cette seconde partie de l'expédition devait débarquer au-dessus de Dublin, rejoindre ensuite le général en chef à Corck. Vers la fin de 1797, le général Meunier fut employé à l'armée d'Angleterre sous les ordres du général en chef Bonaparte. Il fut nommé membre du Comité militaire par le ministre de la Guerre, le 16 octobre de la même année. Employé à l'armée de l'Ouest, en 1799, il reprit, par ordre du Gouvernement, le commandement du département du Finistère qu'il avait exercé déjà; il s'occupa activement de mettre en sûreté la ville de Brest, et fit parvenir au Gouvernement un mémoire important sur cet objet. Il réussit aussi, peu de temps après son arrivée dans son commandement, à terminer la guerre intestine qui déchirait ce département; et quoiqu'il ne put communiquer ni avec le quartier général de l'armée de l'Ouest, ni avec les départements voisins, le mouvement des troupes qu'il dirigea sur divers points, contribua beaucoup à ramener la tranquillité parmi les habitants. Le général en chef Brune donna aux services du général Meunier, à cette occasion, des témoignages authentiques de satisfaction et en rendit un compte avantageux au Gouvernement. Le général Meunier continua d'être employé à l'armée de l'Ouest, en 1800 et 1801, sous le général en chef Bernadotte. Il fut créé membre de la Légion d'honneur, le 12 décembre 1803, et l'un des quarante premiers commandeurs du même ordre, nommés parmi les généraux de brigade, le 15 juin 1804. Il fut fait, le 29 avril 1805, membre d'une commission instituée par le Gouvernement pour la confection du code militaire. Nommé inspecteur général des dépôts de la Grande-Armée, le 4 décembre 1806, il fit la campagne de 1806 et celle de 1807, à la Grande-Armée. On le chargea, le 26 décembre 1807, de l'inspection particulière de plusieurs régiments de ligne et d'artillerie et d'une compagnie d'ouvriers, en remplacement du général Mouton, appelé à d'autres fonctions. Il fut employé, par ordre du 19 juin 1808, dans la division de la Toscane, où il commanda le département de la Méditerranée. Napoléon lui accorda, le 19 mars 1808, une dotation en Westphalie. Il fut momentanément mis à la retraite, le 7 janvier 1810, à cause du délabrement de sa santé,

et resta dans cette situation jusqu'au 21 juin suivant, époque à laquelle on lui donna le commandement de la succursale des Invalides, établie à Louvain. Il fut appelé au commandement de l'Ecole militaire de Saint-Cyr, le 1^{er} juillet 1812. Dans le courant du mois de juillet 1813, il fut créé baron de l'Empire, sur la proposition du duc de Feltre, ministre de la guerre. Ce titre fut confirmé par Louis XVIII, le 10 août 1816. Promu au grade de lieutenant-général par ordonnance royale du 10 août 1814, il fut pourvu, le 26 septembre suivant, du commandement du département de la Vienne (12^e division militaire), et le conserva jusqu'au 12 mars 1815. A cette dernière époque, le ministre de la guerre lui notifia que Louis XVIII, en considération de son âge et de ses anciens services, l'admettait à la solde de retraite. Cette décision fut ensuite confirmée par ordonnance royale. Le général Meunier mourut à Poitiers, le 9 décembre 1831.

Il a publié :

Rapport fait au ministre de la guerre sur les exercices et manœuvres de l'infanterie, Paris, 1799, in-8°;

Dissertation sur l'ordonnance de l'infanterie, Paris, 1805, in-8°;

Evolutions par brigades, Paris, 1814, in-8°.

HOEFER, *Nouvelle Biographie générale*.

MILLAS (Jacques et Pierre de), frères, chevaliers, acquirent de Jacques I^{er}, roi de Majorque, les droits de justice sur Nefiach. Jacques de Millas épousa Sibille qui lui apporta la seigneurie de Palmes, au-dessus de Campoussy, au pays de Fonollet; il en eut une fille, Huguette, qui entra au monastère de l'Eula, et deux fils: Arnald, co-seigneur de Nefiach et seigneur de Palmes, et Bernard. Ce dernier entra dans l'ordre du Temple. Il fut reçu au Mas-Deu, du temps du commandeur Raymond de Guardia, et il se trouvait dans la maison de Gardeny, en Catalogne, lors de la suppression de l'ordre. Il se retira alors en Roussillon et fit son testament dans la ville de Perpignan, le 27 août 1317. Le nom de Bernard de Millas se retrouve dans divers actes faits à Perpignan, jusqu'en 1329. Arnald de Millas, seigneur de Palmes, possédait, en 1343, la co-seigneurie de Nefiach simultanément avec un autre Arnald de Millas ou de Millars.

Archives des Pyr.-Or., B. 190. — ALART, *Suppression de l'ordre du Temple en Roussillon*.

MILLAS (Jacques de) était co-seigneur de Nefiach, en 1400. La seconde moitié de la seigneurie de cette localité appartenait à Guillaume de Bellaria, qui ne la possédait plus en 1414. En 1417, Jacques de Millars vendit à son tour les droits et les juridictions

dont il était détenteur, à Raymond de Perellos, moyennant dix mille sols barcelonais de tern.

Archives des Pyr.-Or., B. 158, 176. — Maxence PRATX, *Notice historique sur le moulin de Néfiach*, dans la *Revue d'histoire et d'archéologie du Roussillon*, t. I.

MILLAS (Jean de) fut élu abbé de Saint-Martin du Canigou, le 4 juin 1442, en remplacement de Jean Erquerd, décédé. Le 1^{er} mai 1448, ce prélat fut élevé, avec trois autres abbés, à la dignité de Président de l'Ordre dans la province bénédictine de Narbonne, Auch et Toulouse. Cette élection eut lieu dans un chapitre réuni à Saint-Thibéry. La plupart des hommes rachetables appelés en catalan *pagesos de remença* ou de *redimença* furent affranchis, dans le cours du xv^e siècle, par les seigneurs et par l'ordonnance du roi Ferdinand-le-Catholique, rendue à la suite de la révolte des *pagesos de remença* de la Catalogne. Plusieurs communautés avaient déjà fait des démarches pour se dégager du joug de cette servitude qui écrasait presque toutes les populations rurales, et le 8 juin 1454, Pierre Puig, de la paroisse de l'Albera, Jean Juliana, de la paroisse de La Clusa et plusieurs particuliers d'autres villages en qualité « de syndics des *homens de redimença* du diocèse d'Elne » payèrent vingt-huit florins à Jean de Millas, abbé du monastère de Saint-Martin du Canigou, pour une provision royale qu'il avait obtenue en leur faveur. Le pape ayant décidé l'union de l'abbaye de Saint-Michel de Cuxa à celle de Saint-Martin du Canigou, chargea l'abbé Jean de Millas d'administrer simultanément ces deux abbayes bénédictines du Conflent. Cette décision trouva de la résistance au sein de la communauté de Cuxa, et pour opérer l'union, l'autorité civile dut intervenir. Le roi Jean II d'Aragon ordonna au vice-gouverneur du Roussillon de faire exécuter rigoureusement les lettres apostoliques relatives à l'union des abbayes du Canigou et de Cuxa. Le souverain exigea que le Gouverneur assistât, en personne, Jean de Millas dans la prise de possession et dans la reconnaissance de ses nouveaux vassaux. Le 19 avril 1465, Louis XI, maître du Roussillon, accorda à l'abbé du Canigou et à ses moines, le droit d'extraire du sel des salines de Canet, sans payer de taxes. Des lettres furent expédiées le 14 décembre 1467, par le Gouverneur du Roussillon pour l'exécution de la faculté que le roi Martin avait accordée à l'abbé de Saint-Martin d'imposer, pendant dix ans, des droits sur le pain, le vin et les marchandises, afin de subvenir aux frais des réparations des murailles et des forteresses du monastère. Jean de Millas mourut en 1468.

Inventaire de dom d'Agullana, 78, 143, 153. — *Gallia christiana*, VI, col. 1101, 1103, 1111. — Abbé FONT, *Histoire de l'abbaye royale de Saint-Michel de Cuxa et Histoire de l'abbaye royale de Saint-Martin du Canigou*.

MILLOUS (Joseph - François - Raymond) naquit au Boulou, en 1740. Il embrassa la carrière ecclésiastique et, après la réception des ordres, prit rang dans la communauté des prêtres de la cathédrale de Perpignan, comme simple bénéficiaire. En 1776, l'évêque d'Elne, Charles de Gouy, lui donna la succession de Louis Saunier, à l'archidiaconé de Conflent. A ce titre, le jeune dignitaire ecclésiastique percevait à Vinça et à Sahorre des revenus qui lui rapportaient annuellement 1066 livres. A Souanyas, En, aux Horts et à Sahorre, il touchait des dîmes qu'il affermaient à un tiers et qui lui donnaient 900 livres en 1789. En joignant à ces revenus professionnels, de simples bénéfices, l'archidiacre Millous déclara jouir, au moment de la Révolution, d'un traitement annuel de 2.999 livres 11 sols. Joseph Millous présida l'assemblée capitulaire du 27 avril 1790, durant laquelle furent rédigées les *Réclamations et Protestations contre certains décrets de l'Assemblée nationale*. Celles-ci étaient relatives aux associations religieuses, à la vente des biens du clergé et au refus de reconnaître le catholicisme comme religion d'Etat. Cette brochure répondait trop à l'esprit de la majorité du clergé roussillonnais de cette époque, pour passer inaperçue. La plupart des prêtres séculiers et des religieux lui donnèrent leur adhésion. Quand les événements se précipitèrent, l'archidiacre Millous suivit son évêque, Antoine d'Esponchez, sur la terre d'exil. Il demeura en Italie jusqu'à la promulgation du Concordat. En 1802, il fut compté dans le nombre des neuf chanoines qui constituèrent le nouveau chapitre de la cathédrale de Carcassonne. Mais ce dernier titre fut loin de le dédommager de la perte du prestige attaché à l'ancienne dignité de l'archidiaconat. Au lieu de fixer sa résidence dans la ville, le chanoine Joseph Millous préféra vivre retiré dans une propriété de famille, située sur le territoire de la petite commune de l'Albère, où son zèle et sa charité se dépensèrent au profit des humbles habitants de ce village. Une année avant sa mort, il abandonna sa maison rurale de l'Albère pour aller habiter chez un de ses frères, à Céret. C'est dans cette ville que mourut, le 17 juillet 1825, le chanoine Joseph Millous, dernier archidiacre de Conflent.

Archives des Pyr.-Or., 125, 368. — Abbé TORREILLES, *Histoire du clergé dans le département des Pyrénées-Orientales pendant la Révolution française*.

MIQUEL (Louis), chanoine d'Elne et protonotaire apostolique, fut archidiacre de Conflent et régent du chapitre, à l'époque de la première annexion du Roussillon à la couronne de France (1464-1476).

Archives des Pyr.-Or., G. 89, 172, 1025, B. 295.

MIQUEL (André), fils de François Miquel, consul de Perpignan, en 1479, était seigneur de Saint-Féliu-d'Avall et d'Amont en 1484. André Miquel mourut peu de temps après la rétrocession du Roussillon à la couronne d'Aragon, en 1495.

Archives des Pyr.-Or., B. 308, 319, 412, 413, 414, 415.

MIQUEL (Sébastien), de Villefranche-de-Conflent, reçut, de Schomberg, le 5 décembre 1648, une ordonnance qui lui octroyait le privilège de bourgeois de Perpignan. Il fut nommé en même temps châtelain de la cité d'Elne.

Archives des Pyr.-Or., B. 394.

MIQUEL DE RIU (Sérapion-Marie-Albert-Léon), né à Perpignan, le 28 février 1823, entra à Saint-Cyr, le 20 novembre 1842. Il sortit de l'école spéciale militaire, le 1^{er} octobre 1844 avec le n° 78 sur 300 élèves et fut placé comme sous-lieutenant au 25^e régiment d'infanterie. Promu lieutenant au même régiment, en 1848, Sérapion Miquel de Riu reçut, cette année-là, du ministre de la guerre, une lettre d'encouragement pour un travail topographique et militaire qu'il avait exécuté. Le 25 juin 1850, il fut nommé à l'emploi de répétiteur de topographie à l'école spéciale militaire. Le 14 août 1854, Miquel de Riu fut élevé au grade de capitaine. Le ministre de la guerre le maintint à Saint-Cyr et le chargea d'occuper la chaire de littérature militaire, poste nouvellement créé. Le 18 avril 1859, le capitaine Miquel de Riu fut nommé sous-directeur des études à Saint-Cyr. Il occupa cette situation jusqu'au 22 janvier 1864, date à laquelle il fut élevé au grade de chef de bataillon et affecté au 82^e de ligne. Le commandant Miquel de Riu partit pour l'Algérie avec son régiment, le 22 mai 1864, et fut fait chevalier de la Légion d'honneur, le 7 juin 1865. Il prit le commandement du cercle d'Ammi-Moussa et conserva ce poste de confiance jusqu'à la fin de l'année 1867, où il fut rappelé en France. Pendant la guerre franco-allemande, Miquel de Riu fit partie de l'armée de Paris. Il fut nommé lieutenant-colonel du 109^e de marche, le 17 août 1870. Ayant pris part à de nombreuses opérations, il fut promu officier de la Légion d'honneur, le 17 octobre suivant. Le 30 septembre, il avait été blessé grièvement au combat de l'Hay, d'un coup de feu, reçu en pleine poitrine. La blessure produisit une plaie pénétrante à laquelle il survécut comme par miracle. Miquel de Riu fut cité à l'ordre de l'armée, pour avoir vaillamment conduit ses troupes au combat de cette journée. Le 18 décembre 1870, il fut nommé colonel du 139^e de marche.

Après la guerre et lorsqu'il lui fut possible de reprendre son épée, le colonel Miquel de Riu prit le commandement du 20^e d'infanterie, fut fait comman-

deur de la Légion d'honneur le 12 juillet 1879, et général de brigade, le 24 juillet 1880.

Placé en disponibilité le 22 août 1882, pour cause de santé, il reprit le commandement de la 63^e brigade, Perpignan-Narbonne, le 13 mars 1883. Mis de nouveau en disponibilité, la blessure ayant donné lieu à des accidents compromettants pour son existence, le général Miquel de Riu passa dans la 2^e section de l'état-major général, le 28 février 1885. Retiré à Perpignan, il se livra à l'étude et consacra principalement son temps aux recherches sur l'histoire du Roussillon. Il réédita en 1885, chez Julia, imprimeur à Perpignan, les *Cahiers de la noblesse du Roussillon*, parus en 1789, chez J. Reynier. En 1894, il publia : *Cavalliers et bourgeois de Perpignan en Franche-Comté (1786-1789)* dans le XXXV^e *Bulletin de la Société agricole, scientifique et littéraire des Pyrénées-Orientales*, et, en 1897, dans le XXXVIII^e volume de cette même société : *Extrait des souvenirs de M. François Sicart d'Aloungny*. Le général Miquel de Riu mourut à Perpignan le 1^{er} mars 1899. De son épouse, M^{lle} Leroy, fille d'un officier supérieur de Saint-Cyr, il n'avait eu qu'une enfant unique, qui se maria au commandant Magnard.

Articles nécrologiques parus dans divers périodiques.

MIRABEAU (André-Boniface-Louis, vicomte de), surnommé *Mirabeau-Tonneau*, à cause de son obésité et de son penchant à l'ivrognerie, officier supérieur français, frère du célèbre Mirabeau, naquit au Bignon (Gâtinais) le 30 novembre 1754 et mourut à Fribourg (Brisgau) le 15 septembre 1792. Dès le berceau, il fut inscrit sur les contrôles de la chevalerie de Malte. Ses études furent peu suivies ; mais la vivacité de l'esprit suppléait chez lui au défaut d'instruction. Sa gaieté et sa jolie figure lui gagnèrent l'affection de son père, qu'il s'aliéna plus tard, par ses goûts dissipés. En 1775, il se rendit fort utile par son sang-froid et son activité à l'époque des troubles occasionnés à Paris et aux environs par une disette factice. Son père l'ayant fait passer à Malte, à la suite d'une orgie il y insulta publiquement une procession, et fut, pour ce scandale, emprisonné pendant trois ans. A l'expiration de cette peine, il fut renvoyé en France (1778). Il s'embarqua alors pour l'Amérique septentrionale, dont les Français aidaient à conquérir la liberté, et servit avec la plus grande distinction sous les ordres des amiraux de Guichen et de Grasse. Il passa dans l'armée de terre comme aide-major général, et fit preuve d'une bravoure qui allait jusqu'à la témérité aux combats d'York-Town, de Saint-Eustache et de Saint-Christophe, où il fut blessé dangereusement. Le roi lui donna le commandement du régiment de Touraine (infanterie), à la tête duquel il combattit en Améri-

que jusqu'à la paix. Il fut de retour en France le 8 juillet 1782. Député, en 1789, aux Etats-généraux, par la noblesse de la sénéchaussée du Limousin, il s'opposa de toutes ses forces à la réunion des ordres, et ne céda qu'un des derniers. En juin 1790, le régiment de Touraine, en garnison à Perpignan, s'insurgea contre ses officiers. Le vicomte y courut; mais n'ayant pu y rétablir la discipline, il repartit emportant avec lui les cravates des drapeaux. Cette action causa une grande rumeur: poursuivi et atteint à Castelnau-dary, il fut mis en prison. A cette nouvelle, le comte de Mirabeau, invoquant le principe de l'inviolabilité des députés, demanda que son frère fût admis à expliquer sa conduite à la tribune. L'assemblée se rendit à ce vœu; le vicomte comparut devant elle, le 27 juin; il parla, cette fois, avec mesure et dignité, et l'assemblée passa à l'ordre du jour. Cette affaire ne le rendit pas plus prudent. Excellent militaire, mais avant tout homme de plaisir, il dut à son amour de la bonne chère un tel embonpoint qu'avant l'âge de trente ans, il pesait plus de deux cents livres, ce qui lui valut, du peuple parisien, le surnom de *Mirabeau-Tonneau*. L'assemblée, lassée des excentricités de *Mirabeau-Tonneau*, allait enfin sévir contre lui lorsqu'il jugea prudent d'émigrer. Au-delà du Rhin, il leva cette fameuse légion de Mirabeau, plus connue sous le nom de hussards de la mort, qui fit aux républicains (1792) une guerre d'escarmouches aussi sanglante qu'inutile. Durant cinq mois à la solde des princes de Hohenlohe, la formation et l'entretien de ce corps, qui s'éleva jusqu'à 3.000 hommes, avaient occasionné à son chef des fatigues et des dépenses infinies. *Mirabeau-Tonneau* succomba à la suite d'une attaque d'apoplexie. Il fut inhumé à Saltzbach, à l'endroit même où fut frappé Turenne, et y reçut les honneurs funèbres dus à son rang.

HOEFER, *Nouvelle biographie générale*.

MIRALLES (Barthélemy), conseiller et trésorier de la reine Eléonore d'Albuquerque, épouse du roi d'Aragon Ferdinand I^{er}, reçut, en 1416, commission d'Alphonse V pour accorder aux riverains du ruisseau de Thuir des concessions d'arrosage. L'année suivante, le roi d'Aragon nomma Barthélemy Miralles à l'office de Procureur royal, en remplacement de Dalmaçe de Biert, décédé. Barthélemy Miralles joignit à ces fonctions celle de maître des eaux, ports et passages des comtés de Roussillon et de Cerdagne. Lorsqu'Alphonse le Magnanime entreprit les expéditions de Sardaigne et de Sicile, Barthélemy Miralles avança à son souverain la somme de 5.500 livres. Le roi lui engagea, pour le remboursement de cet argent, la leude de Collioure et divers revenus royaux de Thuir, Perpignan, Montesquieu, Corbera et le Volo. En

1422, la reine Marie d'Aragon suspendit Barthélemy Miralles de ses fonctions et transmit des pouvoirs spéciaux à Pierre Roure, pour mettre sous sequestre les biens du Procureur royal et remplir sa charge jusqu'au jour où les comptes seraient vérifiés. Le 1^{er} août 1422, le chevalier Bernard Albert recueillit à la Procuration royale la succession de Barthélemy Miralles.

Archives des Pyr.-Or., B. 204, 209, 212, 215, 226, 247, 253, 367.

MIRALPEIX (Narcisse), argentier de Perpignan, fabriqua, en 1443, une croix d'argent pour l'église de Saint-Hippolyte.

Archives des Pyr.-Or., G. 867.

MIRO (François) était archidiacre de Vallespir, en 1333. Son nom a été omis sur la liste de ces dignitaires parue dans l'Introduction de l'Inventaire G. des Archives des Pyrénées-Orientales.

Archives des Pyr.-Or., G. 1055.

MIRO (Guillaume) fut nommé Procureur royal des comtés de Roussillon et de Cerdagne par le roi d'Aragon Jean I^{er}, en remplacement de Bérenger de Magarola. Guillaume Miro ne tarda pas à donner la démission de sa charge, dans laquelle il eut pour successeur Jean Garrius.

Archives des Pyr.-Or., B. 147, 276.

MIRO (Bernard) était maître de la Monnaie de Perpignan, au début du règne d'Alphonse V. Ce prince lui adressa une lettre pour lui ordonner de remplacer sur les *croats* et *demi-croats* d'argent frappés dans cette ville ou dans le diocèse de Gérone, le signe des lettres PP qui leur avait été attribué par la lettre O.

Archives des Pyr.-Or., B. 217.

MIRO (Jean) occupait l'archidiaconé de Vallespir dès l'année 1427. Il était encore revêtu de cette dignité le 18 mars 1455, date à laquelle il écrivit son testament.

Archives des Pyr.-Or., G. 126, 127, 1054.

MIRO (Gabriel) peut être considéré comme le fondateur d'une dynastie qui, de père en fils, a fourni des célébrités au monde médical. Son père était venu de Tortose s'établir à Perpignan, dès les premières années du xv^e siècle. Ayant vu le jour dans la capitale du Roussillon, Gabriel Miro suivit les cours de l'Université de sa ville natale, puis prit, à Montpellier, le grade de docteur en médecine. Certains auteurs ont voulu voir dans le nom patronymique de la maison de Miro, un vulgaire surnom diminutif

de *Mire*, terme usité dans quelques régions de France pour désigner les officiers de santé faisant métier de raccommo-der les membres fracturés ou disloqués : mais les diplômes obtenus par Gabriel, les hautes fonctions qu'il exerça dans la suite de sa carrière, témoignent de ses connaissances scientifiques et de sa capacité dans l'art de la médecine. En 1450, Gabriel Miro est qualifié de *maître* et de *médecin de la ville de Perpignan*, dans l'acte d'achat qu'il fit d'une vigne située sur le territoire de Castell-Rossello. Nommé, en 1480, premier médecin de Charles VIII, roi de France, il se disposait à rejoindre la cour royale, lorsque la mort le frappa subitement à Nevers. Dans une inscription gravée en son honneur sur la façade de la Faculté de Montpellier, Gabriel Miro est appelé *Medicinæ divinum oraculum*, ce qui a fait dire à Astruc que cet oracle n'avait point parlé, puisqu'il n'a laissé après lui aucun ouvrage. Sa succession à la cour de France fut recueillie par son frère François.

Archives des Pyr.-Or., B. 285, 408. — ASTRUC, *Mémoire pour servir à l'histoire de la Faculté de médecine*. — ELOY, *Dictionnaire historique de médecine*. — HOEFER, *Nouvelle biographie générale*. — MICHAUD, *Biographie universelle, ancienne et moderne*.

MIRO (François), frère du précédent, était aussi docteur en médecine de l'Université de Perpignan. Dès son arrivée à Paris, il sut se concilier l'estime des souverains et gagna même entièrement leur confiance. Alors que Gabriel son frère avait reçu le titre de médecin du roi de France, François Miro fut attaché à la personne de la princesse Anne de Bretagne comme médecin et conseiller. En cette qualité, il apposa sa signature au bas du contrat de mariage que Charles VIII conclut avec elle, durant l'année 1491. A son titre de premier médecin de Leurs Majestés, Gabriel Miro joignit celui de conseiller intime. Il suivit le roi de France dans son expédition au royaume de Naples, en 1495, et mourut l'année suivante, au retour de cette campagne militaire. François Miro fut enseveli à Nancy.

Mémoires de Jaume.

MIRO (Gabriel), fils du précédent, après avoir professé la médecine aux Universités de Perpignan et de Montpellier, occupa des charges identiques à celles de son père auprès du roi Louis XII, de la reine Anne de Bretagne et de la reine Claude, épouse de François I^{er}. Celle-ci lui avait confié l'éducation de ses enfants. Gabriel Miro composa à l'intention de ses royaux élèves : *De regime Infantium Tractatus III amplissimi*, Tours, 1544-1553, in-fol. L'esprit de piété dont il était animé, le détermina à fonder, à Tours, dans l'église des Cordeliers, une chapelle qui porte

son nom. Gabriel Miro eut une fille qui épousa Bernard de Fortia et un fils, François, qui suit.

HOEFER, *Nouvelle biographie générale*.

MIRO (François), fils du précédent, fut reçu docteur à l'Université de Montpellier en 1509, et à celle de Paris en 1514. La place de premier médecin des rois Henri II, François II et Charles IX, qu'il occupa successivement, n'est pas une des moindres preuves que l'on ait de son mérite et de sa valeur professionnels. François Miro laissa trois enfants, dont une fille mariée avec le garde des sceaux Cammartin. Il a écrit une *Relation curieuse de la mort du duc de Guise et du Cardinal son frère*, qui a été insérée dans le tome III du *Journal de Henri III* et dans d'autres recueils : les projets du duc, les causes et les circonstances de sa mort y sont présentés avec abondance de détails. Ses fils et ses petits-fils occupèrent de hautes fonctions dans la magistrature, l'Eglise et la médecine. L'un, fut président au Parlement de Paris, un autre prévôt des marchands et un troisième évêque d'Angers et archevêque de Lyon. De François Miro provenait Robert, duc de Tremblay.

HOEFER, *Nouvelle biographie générale*. — MICHAUD, *Biographie universelle, ancienne et moderne*. — HENRY, *Histoire de Roussillon*.

MIRO (Pierre), issu d'une famille originaire d'Agullana, était *tisserand de lin* à la Clusa, dans la seconde moitié du xvi^e siècle. Il devint dans la suite fermier des dîmes, herbages et droits seigneuriaux de la Clusa et du Perthus, et acquit d'importantes propriétés dans cette paroisse et à Las Illes. Le 21 avril 1590, Pierre Miro, bailli du lieu et territoire de la Clusa et du Perthus pour Bérenger d'Oms, rendit en cette qualité une sentence qui condamna aux galères un individu coupable d'un crime de viol commis au Perthus. Il fut délégué, par les habitants de la Clusa, le 18 novembre 1594, pour se joindre à la confédération des communautés du Roussillon, qui avisèrent au salut public du pays en purgeant la province des malfaiteurs qui l'infestaient. Pierre Miro, décédé avant 1609, laissait, entre autres fils, Jean-Pierre-Thadée Miro, dont les descendants acquirent la seigneurie de Riu-Noguers sous Louis XIV. En 1641, Jacques-Jean et Thadée Miro étaient entrepreneurs des vivres de l'armée des catalans dans le comté de Roussillon.

Archives des Pyr.-Or., E. (Titres de famille), 458, B. 391. — ALART, *Notices historiques sur les communes du Roussillon*, 2^e série.

MIRO (Thadée de) apparaît avec le titre de baron de Riu-Noguers dans un acte de 1699, où il se déclare usufruitier des biens d'Ignacie Miro-Domenech. Thadée Miro eut deux fils : Gaudérique, qui fut son

successeur à la baronnie de Riu-Noguers, et Joseph qui, après avoir été successivement bénéficiaire de Collioure en 1718 et de Céret en 1733, devint en 1737 hebdomadier-majeur de l'église paroissiale de cette dernière ville.

Archives des Pyr.-Or., G. 763, 771, E. (Titres de famille), 458.

MIRO (Gaudérique de), né en 1682, baron de Riu-Noguers, à la mort de son père survenue après l'année 1716, épousa Marie Mari et eut d'elle trois fils : Antoine, Joseph et Gaudérique. Il mourut le 29 mars 1756 et fut enseveli dans le caveau de ses ancêtres, creusé sous le maître-autel de l'église Saint-Pierre de Céret. Gaudérique, le plus jeune de ses fils ne lui survécut que cinq ans : il mourut le 11 janvier 1761. Le cadet, Joseph après avoir épousé Thérèse Anglade en 1754 et n'avoir eu de son union avec celle-ci que des filles, descendit jeune dans la tombe, en 1769.

Archives des Pyr.-Or., E. (Titres de famille), 458.

MIRO (Antoine-Dominique de), fils aîné du précédent, naquit à Céret en 1721. Il devint baron de Riu-Noguers en 1756, à la suite du décès de son père, et assista à la réunion de l'ordre de la noblesse du Roussillon qui nomma, le 23 avril 1789, deux députés aux États-généraux. Antoine-Dominique de Miro avait épousé une demoiselle de Bonet. De leur mariage naquirent : un fils qui porta le même prénom que le père et quatre filles. Tous les membres de la famille du baron de Riu-Noguers figurent sur les listes des émigrés. Antoine-Dominique de Miro mourut à Perpignan, au mois de mai 1794.

Archives des Pyr.-Or., E. (Titres de famille), 458.

MIRON, quatrième fils de Vuifred-le-Velu, premier comte héréditaire de Barcelone, doit être considéré comme le fondateur de la dynastie des comtes héréditaires de Cerdagne. Diverses chartes apprennent que d'Ave, sa femme, dont on ignore la famille, Miron eut quatre fils : Seniofred, Vuifred, Miron et Oliba-Cabreta. Dans son testament, du 13 juin 923, le comte Miron, après avoir fait quelques legs aux églises, à ses cinq enfants naturels et à leur mère Virgilia, institue héritière sa femme, si elle reste veuve, conjointement avec les enfants qu'elle lui a donnés. Miron mourut avant le 11 septembre 927, jour où ses exécuteurs testamentaires délivrèrent deux legs faits par lui.

DE GAZANYOLA, *Histoire de Roussillon*.

MIRON, cinquième abbé du monastère de Saint-Martin du Canigou, fut élu en 1050, et occupa durant quinze ans le siège abbatial. Peu après sa

nomination, ce prélat envoya aux monastères de l'ordre de Saint-Benoît la lettre annonçant la mort du comte Guifred, fondateur de l'abbaye qu'il gouvernait.

Gallia christiana, VI, col. 1110.

MOLAS (Antoine), né à Olette, embrassa la carrière ecclésiastique et obtint un bénéfice dans l'église Saint-Jacques de Villefranche-du-Conflent, vers le milieu du XVIII^e siècle. Le 10 avril 1768, Antoine Molas permuta son office contre la cure de Palalda, avec Antoine Rossinès dont ce dernier était titulaire. La Révolution française trouva Antoine Molas à la tête de la paroisse de Palalda. Ecrivain et poète, bibliophile, théologien écouté, l'abbé Molas sut faire agréer les dons de son esprit par une bonhomie avenante. Chéri de ses paroissiens dont il défendait au besoin les intérêts auprès des grands dans les circonstances difficiles, il acquit une haute influence dans le Vallespir. L'opinion publique se basant sur l'indépendance de son caractère, sur ses doctrines libérales qui lui donnaient un faux air libéral, l'avait désigné comme favorable aux réformes qu'allait accomplir la Révolution ; on ne peut toutefois lui imputer aucune démarche personnelle, aucun acte public marqués au coin des tendances schismatiques. Le procureur-général Lluçia crut avoir trouvé en lui l'homme ambitieux qui saisirait avec joie l'occasion de ceindre la mitre, envers et contre les lois ecclésiastiques. Il lui offrit le titre d'évêque constitutionnel des Pyrénées-Orientales. Mais Molas sut mettre ses actes en rapport avec sa science et n'écoutant que la voix de la conscience, refusa les offres de Lluçia dans une lettre où, après des éloges habilement calculés, il faisait entendre aux révolutionnaires les leçons les plus fermes et les plus touchantes. Il préféra prendre le chemin de l'exil. Cet acte de noble abnégation dans lequel sont traduits les sentiments de la foi la plus vive et de l'humilité la mieux entendue, compense largement, à lui seul, les quelques défauts personnels de Molas. Arnaud-Ferdinand de Laporte, dans ses notes particulières, a tracé du curé de Palalda le portrait suivant : « Excellent sujet, mœurs intactes, très instruit, mais un peu trop épris de lui-même... » Au dire de cet évêque, Antoine Molas ne rentra pas en France, après la tourmente révolutionnaire. Il devint même « le chef des puristes, en Espagne (de ceux qui ne voulurent point reconnaître le Concordat). » Le nom et le souvenir de l'abbé Molas sont restés en grande vénération à Palalda, après un siècle d'intervalle. Cet ecclésiastique avait rendu de réels services à ses paroissiens ainsi qu'aux habitants de Montalba, dont il avait aussi la charge spirituelle. On trouve, dans le dépôt des archives départementales, une belle supplique de l'abbé Molas

adressée en 1788 à l'Intendant du Roussillon au sujet d'un orage qui « réduit à la misère le pauvre cultivateur ; celui-ci même n'attend que de la charité des âmes compatissantes le secours nécessaire pour ensemençer de nouveau ses terres... » Il s'est aussi conservé à Palalda quelques cantiques et poésies religieuses qu'on lui attribue et qui, par la pensée et par le style, peuvent rivaliser avec les *Goigs* chantés dans les églises du Roussillon.

Archives des Pyr.-Or., C. 1797, G. 828. — Abbé TORREILLES, *Histoire du clergé dans le département des Pyrénées-Orientales pendant la Révolution française*.

MOLNER (Jacques-Bernard), damoiseau, issu du mariage d'Antoine Molner et de Claire Guillem qui avait hérité de la seigneurie de Jujols, vivait au temps de l'occupation du Roussillon par Louis XI. Le 4 août 1464, Jacques-Bernard Molner reconnut ce fief devant Pierre Granier, procureur du roi de France, qui l'en investit par la tradition de l'épée. Il fit son testament en 1471. La seigneurie de Jujols, dont il est question en 1189, ne paraît avoir été réunie dans la même main que peu avant 1310. A cette date, elle appartenait à Hugo de Tatzo, avec les justices civiles et criminelles, sous la suzeraineté du vicomte de Canet. Dalmace de Tatzo succéda à son père, mais il fut dépossédé par le roi de Majorque, dont il avait abandonné le parti, et déporté. Michel Tort, de Villefranche, lui succéda en 1334 et fit un codicille en 1364. Il eut deux filles : Cathalana, l'aînée, qui possédait la seigneurie en 1365 et mourut sans enfants, laissant héritier son neveu, Jacques Guillem, de Villefranche. Cécile Tort, fille cadette de Michel Tort, épousa Jacques Guillem. Leur fils, Jacques Guillem, devint seigneur de Jujols en 1414. Il avait épousé Marthe, et laissa la seigneurie à sa fille aînée, Claire. Claire Guillem se maria à Antoine Molner, de Villefranche, et eut pour fils Jacques-Bernard Molner, comme il a été dit ci-dessus.

Emile MARIE, *Les seigneurs de Jujols*, dans la *Revue d'histoire et d'archéologie du Roussillon*, t. I. — Abbé GIRALT, *Notice historique des communes de Jujols et Escaro*, dans le *LII^e Bulletin de la Société Agricole, Scientifique et Littéraire des Pyrénées-Orientales*.

MOLNER (Jean), fils du précédent et de Raphaëlle, épousa Anne. Il fit, en 1517, donation de tous ses biens à sa parente, Anne d'Armendarys. Il réservait l'usufruit pour lui d'abord, pour son fils, François-Michel, ensuite. Si François-Michel avait des enfants, la donation devait être nulle. Enfin, il retenait encore le montant de la dot de son épouse, plus 25 livres, pour doter ses enfants nés et à naître. Jean Molner obtint de Charles-Quint, le 15 octobre 1519, la confirmation de la noblesse de sa maison. Le roi déclara qu'il lui avait été présenté par

Jean Molner des titres authentiques de noblesse accordés par les rois d'Aragon, lesquels établissaient que Jacques-Bernard Molner, père de Jean, était de race noble, que ses prédécesseurs l'étaient aussi, de temps immémorial. En conséquence, il confirma à Jean Molner ses privilèges et son titre de *donzell*, les lui accordant même au besoin. Le titre est signé : *Jo el rey*. Il est accompagné — il l'était du moins à l'origine — du sceau royal ordinaire ancien « *quo antequam ad regnum romanorum sacrumque imperium electi essemus, utebatur sigillo, com nondum, alia fabricata fuerint*. » Jean Molner mourut à Perpignan, chez Anne d'Armendarys, en 1522, après avoir demandé, dans son testament, à être enterré dans le cloître du cimetière Saint-Jean. Sa famille ignorait sa maladie, et ce ne fut qu'à l'arrivée à Perpignan, après la mort, qu'elle connut la vérité. François-Michel et sa mère moururent de chagrin peu de temps après.

Emile MARIE, *op. cit.* — Abbé GIRALT, *op. cit.*

MOLNER (Jean-Michel), fils et successeur du précédent, régissait la seigneurie de Jujols sous la tutelle de sa mère, en 1524. Il fut fait prisonnier par les Français, en 1522, au cours de la guerre entre Charles-Quint et François I^{er}, et retenu dans le château de Montolieu, près Carcassonne. Son père vendit un champ pour payer sa rançon. Jean-Michel Molner mourut en 1529. Sa sœur, Anne, recueillit sa succession et épousa, en 1533, Jean Montanyer et Cavaller, de Perpignan, qui ajouta le nom de sa femme au sien. Anne d'Armendarys chercha à faire valoir ses droits sur la seigneurie de Jujols, mais le vicomte de Canet, auquel on ne payait plus les redevances, confisqua cette seigneurie en 1531. Il la restitua toutefois à Anne Molner, en 1565.

Emile MARIE, *op. cit.* — Abbé GIRALT, *op. cit.*

MOLNER (Gaspard), fils de Jean Montanyer et d'Anne Molner, continua à porter le nom de sa mère. Il devint seigneur de Jujols, avant 1579, et épousa Paule-Jérômette, fille de Jean de la Marchada.

Emile MARIE, *op. cit.* — Abbé GIRALT, *op. cit.*

MOLNER (Antoine), fils du précédent, était encore sous la tutelle de sa mère en 1597. Il unit ses destinées à Marie de Gleu, du Boulou, et, n'ayant pas d'enfants, fit héritier son neveu, Barthélemy Casanova, fils de sa sœur Françoise et de Pierre Casanova. Ce dernier était d'une modeste famille d'agriculteurs, d'origine française. Barthélemy Casanova prit possession de la seigneurie de Jujols en 1615, au nom de son père, et devint seigneur en 1629, à la mort de celui-ci. Marie, épouse de Frédéric Ros

et héritière d'Anne d'Armendarys, obtint, de la Royale Audience, un jugement en sa faveur, en 1631. Mais le procès n'était pas complètement terminé et, comme la donation de Jean Molner présentait de nombreux cas de nullité, une transaction intervint entre parties, en 1634. La seigneurie de Jujols passa définitivement dans la famille Ros, et Barthélemy Casanova conserva les biens des Molner. Ceux-ci n'étaient pas seulement seigneurs de Jujols ; ils possédaient encore le *domaine utile*, c'est-à-dire le sol lui-même. Ils étaient agriculteurs et avaient une propriété relativement importante qui comprenait 272 journaux de terres rapportant trente charges de seigle, et occupait huit bœufs de travail et deux mules. Barthélemy Casanova, qui avait épousé Grâce Sunyer, d'Olette, descendit dans la tombe en 1665, laissant deux filles, dont l'aînée, Isabelle, mourut sans postérité. La cadette, Grâce Casanova, épousa Ignace Maria, de Ria. La propriété de Jujols passa tout entière à Gaspard Maria, fils d'Ignace, et héritier d'Isabelle Casanova, sa tante.

Emile MARIE, *op. cit.* — Abbé GIRALT, *op. cit.*

MOLNER (Antoine) était sacristain majeur de Saint-Michel de Cuxa en 1548. Il devint ensuite prieur claustral, de 1576 à 1590, en même temps que vicaire-général, c'est-à-dire administrateur de l'abbaye. Il fut choisi comme exécuteur testamentaire par Gaspard Molner, en 1579, en même temps que Thomas de Banyuls, de Nyer.

DELAMONT, *Histoire de la ville de Prades*. — Communication obligeante de M. Emile Marie.

MONCADE (François de), comte d'Ossone et troisième marquis d'Aytone, vint au monde à Valence, le 29 décembre 1586. Il appartenait à une des plus illustres familles de l'Aragon. Son grand-père, le premier marquis d'Aytone, fut vice-roi du royaume de Valence, et son père, qui était lieutenant général de Catalogne et du Roussillon, remplissait en même temps les fonctions d'ambassadeur à la cour de Rome. Il avait été, avec son frère Michel, élevé parmi les *escolanos* de Montserrat. François de Moncade obtint bientôt un régiment qu'il ne quitta que pour le commandement de la flotte de Dunkerque, destinée à appuyer les opérations de l'armée de terre. Il joignait aux talents d'un général beaucoup d'esprit et d'instruction ainsi que la connaissance des intérêts des différents peuples de l'Europe. Envoyé par Philippe IV en ambassade à la cour de Vienne, François de Moncade y mérita bientôt la confiance des diplomates les plus éclairés et aplanit les difficultés qui s'opposaient au rétablissement de la paix en Allemagne. Par son mariage avec Marguerite de Castro, il devint, en 1613, vicomte

d'Ille. Dans la suite, François de Moncade fut fait ambassadeur d'Espagne auprès de l'empereur Ferdinand II. Il était généralissime des troupes espagnoles dans les Pays-Bas, sous les ordres de l'infante Isabelle, en 1633. Il remporta quelques succès sur le prince d'Orange et mourut durant la troisième année de son commandement, au camp de Glock, dans la province de Clèves. Le vicomte d'Ille composa plusieurs ouvrages dont un mérite une mention spéciale. C'est l'histoire de l'expédition des Catalans dans l'Empire byzantin sous les ordres de Roger de Flor. Cette guerre avait eu un historien naïf, énergique et pittoresque dans Muntaner, un des compagnons de Roger de Flor. Moncade n'a guère fait que résumer dans un espagnol net, ferme et un peu sec, les récits colorés du vieux chroniqueur catalan, et il ne s'est pas donné la peine de les contrôler par les récits des historiens byzantins. Quoique son histoire n'ait ni la valeur d'une œuvre originale ni le mérite d'une œuvre critique, il convient de dire cependant que, comme narration historique, elle est un modèle de rapidité et de sobriété. Elle parut sous ce titre : *Expedicion de los Catalanes contra los Griegos y Turcos*, Barcelone, 1623, in-4°. Réimprimée successivement à Madrid, en 1772 et en 1805, puis à Barcelone, en 1842, elle a été insérée par M. Eug. Ochua, dans le *Tesoro de los Historiadores españoles*, Paris (Baudry, 1841), in-8°. Après la mort de Moncade, on mit au jour deux ouvrages qu'il avait laissés en manuscrit et pour lesquels il avait fait usage de la langue latine : une *Histoire du monastère de Montserrat* et la *Vie de Manlius Torquatus*, Francfort, 1644, in-4°. Le vicomte d'Ille entretenait une correspondance scientifique avec le savant Marca, à l'époque où celui-ci amassait les matériaux nécessaires à la composition de son *Histoire de Béarn*. Il lui envoya, en 1617 et 1618, des documents extraits des archives de Barcelone ainsi que des églises de Tarragone et de Gérone, accompagnés de ses notes personnelles. L'illustre écrivain fait une large part à son correspondant dans sa gratitude et dans son estime : « La reconnaissance, dit-il, m'oblige de publier les bons offices de ceux de qui j'ai retiré du secours. Entre ceux-là, le premier qui se présente est François de Moncade... qui est mort dans la direction des Païs-Bas et dans la réputation d'un des grands hommes qu'eut la couronne d'Espagne. »

MARCA, *Histoire de Béarn*. — HOFER, *Nouvelle biographie générale*.

MONCADE (Guillaume-Raymond de), fils du précédent, marquis d'Aytone et de La Puebla, fut dépossédé de la vicomté d'Ille en 1642, à la suite des guerres de Catalogne. Louis XIII donna ce fief à Joseph d'Ardena y Darnius, lieutenant-général de

cavalerie au service de la France. Quelque temps après, la vicomté d'Ille fit retour à Guillaume-Raymond de Moncade. Celui-ci mourut à Ille en 1670.

Abbé P. BONET, *Impressions et souvenirs (Ille-sur-Tet et ses environs)*.

MONCADE (Raymond de), dernier marquis d'Aytone, était vicomte d'Ille en 1716. Joseph Semaler, bourgeois de Perpignan, exerça les fonctions de procureur de ce seigneur dans les affaires juridictionnelles et féodales qui ressortaient de la vicomté d'Ille. Raymond de Moncade est cité au nombre des bienfaiteurs insignes de Notre-Dame de Montserrat. Il mourut à Valence, le 5 février 1737, ne laissant qu'une fille, Thérèse qui se maria à Louis de Cordova y de la Cerda, marquis de Cogullada, fils aîné du duc de Médina-Cœli. C'est par elle que les droits de la vicomté d'Ille passèrent à la maison des ducs de Médina-Cœli qui les conserva jusqu'à la Révolution de 1789.

Abbé P. BONET, *op. cit.*

MONCLAR (Jean-Joseph de Pons et de Guimera, baron de), né au château de Monclar (Catalogne), en 1625, était fils de Joseph de Pons de Ribeilles, seigneur de Monclar et de Béatrix de Guimera. Joseph de Pons de Ribeilles fut un des principaux chefs, avec Calvo et Margarit, de la révolte de la Catalogne en 1640 ; il fut dans la suite l'un des compromis. Lorsque Barcelone rentra sous l'obéissance du roi d'Espagne (1652), la représentation provinciale qui s'était formée dans cette ville à l'origine de la révolte, fut dissoute ; le lien passager qui avait attaché la Catalogne à la France fut rompu, et il ne resta avec les Français que ceux des chefs que les événements avaient trop compromis. Les biens du baron de Monclar avaient été confisqués après qu'une condamnation à mort eût été prononcée contre lui. Louis XIV ne voulut pas se montrer ingrat envers ceux qui avaient si bien servi la cause de la France, et toutes sortes de faveurs et de récompenses, sans doute méritées, furent accordées à Joseph de Pons de Guimera, dont le père venait de mourir. Il fut nommé au mois de juin 1653, colonel d'un régiment de cavalerie, et Louis XIV lui accorda une pension de 3.000 livres, à prendre sur les biens confisqués de Joseph de Pinos et de Marie de Sent-Menat et Perapertusa. A la conclusion de la paix, le roi d'Espagne ne voulut pas consentir, le 7 novembre 1659, à rendre au baron de Monclar les biens de son père qui avaient été confisqués. Mazarin lui octroya, en Roussillon, les revenus de seigneuries, dont les propriétaires suivirent les destinées du souverain espagnol. Des lettres patentes de Louis XIV datées du mois de janvier 1668, portèrent don en

faveur du baron de Monclar des lieux de Tatzo d'avall et de Villelongue-de-la-Salanque appartenant à Emmanuel d'Oms, condamné pour crime de lèse-majesté. Pendant sa longue carrière militaire, le baron de Monclar figura de la manière la plus brillante dans les guerres du règne de Louis XIV. Maréchal de camp à Turckheim, il contribua puissamment, à la tête de ses dragons, au gain de la bataille livrée, le 5 janvier 1675, par Turenne qui battit complètement les Impériaux et les obligea, en les faisant poursuivre par le baron de Monclar, à repasser le Rhin. En 1677, il fut fait lieutenant-général des armées du roi de France. Le baron de Monclar commanda en chef les troupes françaises fortes de 35.000 hommes, qui prirent possession de Strasbourg, le 30 septembre 1681. Plus tard, avec Feuquières, Joyeuse et d'autres, pendant la campagne du Dauphin en Allemagne, il fut chargé de lever les contributions de guerre imposées au pays conquis. Ces généraux, pour satisfaire les fureurs de Louvois, exécutèrent la triste mission dont ils étaient chargés, se signalant par leur impitoyable rigueur, brûlant les villes et les villages qui tardaient trop à se rendre. C'est le baron de Monclar qui, ravageant le Palatinat, fit mettre le feu au fameux château de Nuremberg, dont les ruines provoquent encore l'admiration et la douleur des archéologues et des habitants. Sous les ordres du maréchal de Duras, commandant en chef de l'armée du Rhin, il occupait Wurtemberg ; mais sur une fausse alerte, il se retira si rapidement, que cet abandon eût tout l'air d'une fuite. En vertu d'arrêts judiciaires enregistrés, le 20 juillet 1682, à la Cour du Conseil Souverain de Roussillon, le baron de Monclar joignit à ses domaines les seigneuries de Millas, Nefiach, Retglella et Llo, en Cerdagne. Décoré de l'Ordre du Saint-Esprit, le 30 décembre 1688, il mourut à Landau, ville de la Basse-Alsace, le 8 avril 1690. Les restes du baron de Monclar furent ensevelis en Alsace, mais son cœur fut transporté, l'année suivante, dans l'église de Millas, et déposé à une hauteur de 1^m 1/2, dans le pilier latéral qui sépare le maître-autel de la chapelle de Saint-Joseph, alors dédiée à Notre-Dame des Anges. Cette cérémonie eut lieu le 6 juillet 1691 dans l'église de Millas, en présence de la veuve, noble dame de Monclar, d'un père capucin du couvent de Landau (Alsace) qui avait accompagné la relique du cœur durant le voyage à travers la France, de la communauté ecclésiastique de la cité, et du batlle. Ce jour-là, il y eut office des morts et absoutes. Après les cérémonies funèbres, le cœur qui se trouvait dans une boîte en argent, sur laquelle étaient gravées les armes du baron, fut enfermé par les prêtres dans le creux de la muraille. Le 8 juin 1659, le baron de Monclar avait épousé à Perpignan, Jeanne de Ros et de Meca. De cette union

naquit une fille unique, Thérèse, qui devint la marquise de Rebé.

Archives des Pyr.-Or., B. 398, 401, E. (Titres de famille), 374. — ARAGON, *Notice historique, religieuse et topographique sur Força-Réal*. — Abbé J. CAPEILLE, *Etude historique sur Millas*.

MONCLAR (Jeanne de Ros de Meca, baronne de), épouse et héritière du précédent, devint, en 1690, dame de Millas, Retglella, Nefiach, Tatzö-d'Avail, Villelongue-de-la-Salanque, Mossellons, Maureillas, Llo. C'est à cette dame que l'on est redevable de la fondation de l'ermitage et de la chapelle de Força-Réal. Par un acte reçu le 19 avril 1693, par Antoine Nogueras, notaire à Perpignan, la baronne de Monclar fit donation à François Bobo, bénéficiaire de l'église de Pézilla-de-la-Rivière, des terrains nécessaires à l'édification d'une église dédiée à la Vierge Marie et à la construction d'une maison d'habitation. Jeanne de Monclar mourut le 9 août 1714. Elle laissa une fille unique, mariée le 26 mars 1684 au marquis de Rebé, qui lui survécut peu de temps. Le 27 juillet 1709, elle avait fait un testament par lequel elle léguait ses biens à sa fille et à sa petite-fille, Joséphe de Rebé, épouse de Léonor du Maine du Bourg, maréchal de France. De cette union naquirent un fils, mort à Strasbourg en 1729, âgé de vingt ans, et deux filles : Marie-Antoinette-Charlotte, qui contracta alliance, au mois d'août 1729, avec Louis de Lostange, comte de Bédoué, et N. qui épousa le comte de Montbarey. C'est de ce dernier mariage qu'est issu, en 1732, le prince de Montbarey, ministre de la guerre sous Louis XVI. La marquise du Bourg mourut le 7 novembre 1763, après avoir fait donation au prince de Montbarey de tous ses biens, droits et actions. La comtesse de Lostange étant décédée à son tour, le 17 décembre 1769, sans laisser de postérité, fit aussi héritier, son neveu, le prince de Montbarey.

Archives des Pyr.-Or., E. (Titres de famille), 374. — ARAGON, *op. cit.* — Abbé J. CAPEILLE, *op. cit.*

MONER, de l'ordre des Frères-Mineurs, naquit à Perpignan sous le règne de Jean II, roi d'Aragon. Torres-Amat dit avoir vu, en 1830, dans la bibliothèque de l'église de Tolède, un volume in-folio intitulé : *Œuvres nouvellement éditées en prose et en vers de Moner*, les unes en castillan, et les autres en catalan. L'ouvrage avait été imprimé à Barcelone en 1528. A Saint-Cugat de Valles on a encore de Moner : *La Historia, fabula o novela de Framela y Pamphila* et une *Satire contre les femmes*. Dans la bibliothèque de Barcelone on trouve un tome in-folio intitulé : *La noche de Moner*, plus communément appelé *la Vida humana*. A la suite de la *Noche*, on remarque les œuvres suivantes : un *Traité sur la patience* ; *Glosa de la cancion*, œuvres en vers ; *Composition* en 17 vers

anciens ; *Coblas* adressées à une dame qui était dans sa maison à Montserrat ; une autre *Cancion* ; *Obras* en langue catalane. La première de ces œuvres est l'*Anima de Oliver*, dans laquelle l'auteur fait apparaître l'âme de ce chevalier après la mort et lui fait démontrer que l'âme, durant la vie, n'est nullement forcée par les passions. On connaît encore de lui : *Coblas de les tiores* ; des *Lettres* clôturent ce dernier volume.

TORRES-AMAT, *Diccionario critico de los escritores catalanes*.

MONGAY (Michel) était déjà pourvu de l'archidiaconé d'Elne en 1629. En 1647, il passa un contrat avec un peintre de Perpignan, du nom de Jérôme Hortola, d'après lequel l'artiste s'engagea à dorer le retable du maître-autel de Millas aux frais du grand archidiacre. Michel Mongay, ayant adopté le parti de l'Espagne, vit les biens et les revenus de sa dignité canoniale mis sous séquestre, le 23 novembre 1653, par Charles de Monchy, marquis d'Hocquincourt. Il ne tarda pas à descendre dans la tombe, car au mois de février 1655, les chanoines d'Elne pourvurent Sébastien Garriga de l'archidiaconé d'Elne, en remplacement de Michel Mongay, décédé.

Archives des Pyr.-Or., G. 116. — Abbé J. CAPEILLE, *Etude historique sur Millas*.

MONNER (Thomas), marchand de Perpignan, fut d'abord porté, par la reine Marie, au nombre des employés de la Monnaie royale de Perpignan. A la mort de Gaspard de Llupia, il acquit par voie d'achat la seigneurie utile de Saint-Jean-pla-de-corts. Le procureur royal, à la date du 8 mai 1452, réclama de Thomas Monner les droits de lods qu'il n'avait point payés au domaine lors de l'achat de Saint-Jean-pla-de-corts. En 1456, il fut dépossédé de la seigneurie utile, pour être de nouveau mis en sa possession, en 1459. Le 19 août 1460, Bérenger d'Oms vendit à Jean Pagès, vice-chancelier du roi d'Aragon, le château et le lieu de Saint-Jean-pla-de-corts, pour la somme de cinquante mille sols.

Archives des Pyr.-Or., B. 262, 286, 405, 406, 407. — Abbé J. CAPEILLE, *La seigneurie de Saint-Jean-pla-de-corts*.

MONNER (Cyr), docteur ès-lois de Perpignan, prit parti pour Louis XI et fut nommé par ce prince conseiller et maître des requêtes. Commissaire délégué par Jean de Foix, vice-roi de Roussillon, pour le jugement de divers procès, Cyr Monner obtint des lettres-patentes de Louis XI qui lui donnèrent l'exercice de la justice et de la juridiction des vicomtes d'Ille, Canet et Evol, pendant la durée de la première domination française en Roussillon.

Archives des Pyr.-Or., B. 282, 292, 296.

MONTALCET (Jean de), familier de Pierre IV, roi d'Aragon, fut nommé châtelain de la tour Cerdane, au mois d'août 1346.

Archives des Pyr.-Or., B. 97.

MONTBAREY (Alexandre-Marie-Léonor de Saint-Mauris, comte, puis prince de) naquit à Besançon, le 20 avril 1732. Issu d'une famille ancienne, originaire de la ville de Saint-Mauris, dans le Valais, il était fils unique d'un lieutenant-général. Sa mère, arrière-petite-fille du baron de Monclar, fut empoisonnée en couches par une garde-malade, pressée de s'approprier ses dépouilles. A la mort de sa grand-mère, la marquise du Bourg, survenue le 7 novembre 1763, le prince de Montbarey entra en possession des seigneuries de Villelongue-de-la-Salanque et de Tatzo-d'Avail et les conserva jusqu'à la Révolution. Il hérita encore, au mois de décembre 1769, les fiefs de Pontmarquis, près d'Auxerre, de sa tante, la comtesse de Lostange. Placé au collège des Jésuites à Paris, il en sortit à douze ans, sachant un peu lire et écrire ; plus tard le goût de la lecture, secondé par une mémoire prodigieuse, suppléa largement à ce défaut d'éducation première. Nommé enseigne au régiment de Lorraine (1744), puis capitaine (1745), il fit les campagnes d'Allemagne et de Flandre, et reçut de légères blessures au siège de Fribourg et à la bataille de Laufeld. La mort de son père le laissa maître, à dix-sept ans, d'une fortune considérable. Il se livra dès lors sans mesure à la passion jusqu'au jour de son mariage contracté, en 1753, avec une demoiselle de la maison de Mailly. Après avoir servi depuis 1749 aux grenadiers de France, il obtint, en 1758, le titre de colonel et commanda en cette qualité le régiment de la Couronne, à la tête duquel il se distingua à la bataille de Creveldt. Son crédit à la cour et aussi sa bravoure le firent comprendre, malgré sa jeunesse, au nombre des maréchaux de camp dans la promotion du 20 février 1761. Il continua de servir en Allemagne, dans l'armée du maréchal de Broglie, jusqu'en 1762. Dans cette dernière campagne, il enleva au prince Ferdinand de Brunswick six pièces de canon, dont le roi lui fit présent et qui ornèrent l'avenue de son château de Ruffey, en Franche-Comté. Chargé d'exécuter dans le Nord l'ordonnance provisoire de 1764 relative à une nouvelle formation des troupes, il s'acquitta avec tant de promptitude et d'habileté de cette difficile mission, que le duc de Choiseul, alors ministre, s'engoua de lui et le prôna mille fois plus qu'il ne le méritait. Homme de cour avant tout, de formes agréables, d'une physionomie heureuse et d'un commerce sûr, le prince de Montbarey se tint à l'écart des coteries et des cabales et ne fréquenta que les gens assez haut placés pour servir son ambition ;

les princes, le duc d'Orléans, de Choiseul et de Maurepas devinrent ses protecteurs. Employé presque tous les ans à inspecter l'infanterie, il eut la charge de capitaine-colonel des Suisses du comte de Provence, lorsqu'en 1771, on forma la maison militaire de ce prince. En 1774, il obtint de la cour de Vienne le titre de prince du Saint-Empire, titre qui lui coûta 100.000 francs, et en 1780, celui de grand d'Espagne de la cour de Madrid. Du roi Louis XVI, il reçut le collier des ordres (1^{er} janvier 1778), un hôtel à l'Arsenal, le grade de lieutenant-général (1^{er} mars 1780), 200.000 francs pour doter sa fille, et la grande préfecture d'Haguenau (1788). Fort peu de temps après avoir été appelé au département de la guerre, le comte de Saint-Germain, qui sentait son isolement au milieu de la cour, le choisit comme adjoint ; la place de directeur de la guerre fut créée pour le prince de Montbarey (1776), qui, au mois d'avril 1777, eut l'adresse de la faire convertir en celle de secrétaire d'Etat-adjoint avec l'entrée au conseil des dépêches. Il ne tarda pas à prendre lui-même le portefeuille de la guerre (27 septembre 1777) et soutenu, par le crédit de Maurepas, il se maintint au pouvoir malgré l'hostilité déclarée du parti qui s'agitait autour de la reine. Bien qu'il eût été contraire à la réforme de la maison militaire du roi, il ne désapprouvait pas entièrement les projets du comte de Saint-Germain ; il se contenta de les modifier ; mais sa prudence passa pour de l'irrésolution et sa douceur pour de la faiblesse. Il s'opposa à la déclaration de guerre à l'Angleterre, et fit ressortir avec justesse le danger pour une monarchie absolue d'encourager l'insurrection des colonies d'Amérique. Contrarié dans ses vues par Necker, de Vergennes, le maréchal de Broglie et surtout par l'entourage de la reine, il ne fit à peu près rien au ministère, et donna sa démission le 17 décembre 1780. Parmi les nombreux mémoires qu'il remit au roi à cette époque, il y en avait un où il indiquait un moyen de combler le déficit des finances par la suppression successive de beaucoup d'emplois inutiles ; le roi l'abandonna sur cette question, et ce fut le motif de sa retraite. Il habitait l'Arsenal lors de la prise de la Bastille par le peuple (14 juillet 1789). Sur un faux avis qu'on allait mettre le feu aux poudres qui se trouvaient dans cette forteresse, il s'empressa de quitter son hôtel, fut arrêté en route par des insurgés, qui le prenaient pour le gouverneur de la Bastille, et aurait été massacré sans l'intervention courageuse du commandant de La Salle. Le 19 août suivant, il se retira avec sa femme au château de Ruffey, et de là à Besançon. Au mois de juin 1791, il s'enfuit à Neufchâtel ; chassé de ce canton avec tous les Français émigrés par l'arrêté du 25 janvier 1793, il alla s'établir à Constance, où il mourut, le 5 mai

1796, dans un état voisin de la gêne. On a de lui des *Mémoires* (Paris, 1826-1827, 3 vol. in-8°), rédigés en 1792, et qui contiennent, au milieu de redites fatigantes, d'inexactitudes et de détails oiseux, des renseignements intéressants sur les intrigues et les personnages de la cour de Louis XV et de Louis XVI. Son fils, Louis-Marie-François, périt sur l'échafaud à Paris, le 17 avril 1794, et la veuve de celui-ci, M^{lle} de Laugeron, se remaria avec le prince Louis de La Trémoille. La fille du prince de Montbarey, née en 1761, épousa, en 1779, le prince de Nassau-Saarbruck.

Mémoires du prince de Montbarey.

MONTCURT (Pierre de), cardinal de Pampe-lune, occupait en 1380, le grand archidiaconé d'Elne.

Archives des Pyr.-Or., G. 115, 234.

MONTÉGUT (François-Etienne-Sébastien), membre de la Convention et député au conseil des Cinq-Cents, né à Ille en 1763, mort à Constance (Suisse) le 3 octobre 1827. Paysan sans instruction, dit un rapport de police de 1822, Montégut se déclara partisan de la Révolution, et fut élu le 3 septembre 1792, député des Pyrénées-Orientales à la Convention, le quatrième sur cinq par 58 voix sur 112 votants. Il se prononça pour la mort dans le procès du roi Louis XVI. Au premier appel nominal, Montégut répondit : « Je suis convaincu que Louis est coupable. Il a rempli son château d'hommes armés, et dans sa réponse il dit qu'il était une autorité constituée, qu'il devait se défendre. Je dis, quand le peuple s'est levé, ce n'était pas pour assassiner, mais pour redemander ses droits. Cependant Louis a rempli son château de Suisses et de soi-disant Suisses, de gardes nationales ou soi-disant gardes nationales. Il a déchargé ses canons et sa mousqueterie sur les plus purs patriotes ; il a versé le sang innocent ; il est plus que coupable du crime de lèse-nation ; je vote pour cet objet. » Au troisième appel nominal, Montégut reprit : « Je supporterai la responsabilité sans remords dans ma conscience. Comme cette détermination va décider du bonheur de la nation, je prie mes collègues, au nom de cette patrie, qu'entre nous finissent toutes discussions et que nous ne nous occupions que du salut public. Je vote pour la mort. » Montégut prit part ensuite à la réaction thermidorienne. Réélu, le 21 vendémiaire an IV, député des Pyrénées-Orientales au conseil des Cinq-Cents par 59 voix sur 101 votants, il ne prit la parole dans cette assemblée que pour faire rejeter la nomination de Job Aymé qu'il accusa du meurtre des patriotes dans le Midi. Montégut sortit des Cinq-Cents en l'an VI, et n'occupa plus de fonction publique. Atteint par les réserves de la loi d'amnistie du 12 janvier 1816, contre les régicides, il se réfugia à Constance où il

perdit complètement la vue, et d'où il demanda à rentrer en France (août 1822). Il appuya cette demande en prétendant qu'on avait abusé de sa quasi-cécité pour lui faire signer, en 1815, l'acte additionnel. Il avait alors huit enfants. Sa requête ne fut pas accueillie et il mourut en exil. Les cartons de la police contiennent une demande de secours adressée au gouvernement, le 7 septembre 1830, pour son fils aîné tombé dans la misère.

ROBERT, BOURLOTON et COUGNY, *Dictionnaire des parlementaires.*

MONTEILS (Jean-Pierre de Lacombe de), vicaire-général de l'évêque Charles Gouy, fut pourvu du grand archidiaconé d'Elne, le 23 mai 1767, vacant par la mort de Joseph Serra. Il garda la confiance des successeurs de Charles de Gouy sur le siège d'Elne et fut élu à la pluralité des voix, scrutateur de l'Assemblée du clergé roussillonnais qui nomma ses députés aux Etats-généraux, le 25 avril 1789. L'archidiacre de Monteils administra le diocèse d'Elne durant le temps où Antoine d'Esponchez siégea aux Etats-généraux. Il émigra au moment de la Révolution et mourut en Espagne.

Archives des Pyr.-Or., G. 117. — Abbé TORREILLES, Les élections de 1789. — Mémoires de Jaume.

MONTESQUIU (Bernard de), abbé d'Arles, recueillit, en 1214, la succession de Gerard dez Bach. Ce prélat mourut le 9 septembre 1220, et fut enseveli sous la chapelle des saints Cosme et Damien, construite dans son église abbatiale. Sur son tombeau, placé à proximité de celui de l'abbé Arnulphe, on grava l'épithaphe suivante : *Anno Domini MCCXX. V idus Septembris obiit Bernardus de Monte esquivo abbas istius loci.*

Gallia christiana, VI, col. 1088.

MONTESQUIU (Guillaume de), seigneur de Montesquiu et de Saint-Estève, fit son testament le 29 mars 1214. Il laissa son château de Montesquiu à son fils aîné Bernard, tandis qu'il donna à son second fils Guillem-Guerrejat, le château de Saint-Estève, sa villa ainsi que les fiefs qui en dépendaient dans les territoires de Saint-Mamet et de Baho. Guillaume de Montesquiu mourut après l'an 1217.

ALART, *Notices historiques sur les communes du Roussillon*, 1^{re} série.

MONTESQUIU (Bernard de), fils du précédent, est appelé par erreur Bérenger dans la *Chronique* de Desclot. Il accompagna Nunyo Sanche à la conquête de l'île de Majorque et y mourut probablement sans postérité, car il n'est plus fait mention de lui après l'année 1229. Sa succession revint à son frère Guillem-

Guerrejat. Ce dernier était encore seigneur de Saint-Estève en 1255. Divers actes du mois de juin 1261, le portent aussi vivant à cette date ; mais Blanche, son épouse, se dit veuve au mois d'août suivant, et elle eut pour successeur, en 1266, Bernard de Montesquiu, qui était sans doute son fils.

ALART, *op. cit.*

MONTESQUIU (Bernard de) prit parti pour le roi d'Aragon, en 1285, au dire du chroniqueur Desclot. Cet auteur avance qu'une *vileta* entourée de fossés, située en *loch pla*, entre le Volo et Perpignan, aurait été vaillamment défendue contre les croisés français de Philippe-le-Hardi par une dame nommée *N'Aligsen de Mont Esquiu*. Le silence des historiens catalans, espagnols et français sur cette prétendue héroïne permet de révoquer en doute son existence et son glorieux exploit de guerre. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'après le départ des armées françaises, lorsque Jacques I^{er}, roi de Majorque, eut repris la libre et entière possession de ses états, Bernard de Montesquieu était encore maître de ses seigneuries de Montesquieu et de Saint-Estève. Il ne mourut qu'après l'an 1294, et ne laissa qu'un bâtard du nom de Guillaume qu'on trouve encore cité en 1301. Soit que celui-ci ne pût hériter à cause de sa naissance illégitime, soit que Bernard eût fait testament en faveur de Jacques I^{er}, on trouve déjà tous ses biens occupés, en 1298, par le roi de Majorque. La seigneurie de Saint-Estève fut une dépendance directe des couronnes de Majorque et d'Aragon jusqu'en 1357, tandis qu'Adhémar de Mosset obtint de Jacques II les justices et les fiefs de Montesquieu. Guillaume de Montesquieu, fils naturel de Bernard, paraît avoir eu un enfant appelé Arnald, lequel fit élever le tombeau que l'on voit dans le cimetière de Montesquieu orné de l'inscription suivante : *Anno Domini MCCCXXIII quarto kl septembris Arnaldus Guillelmi de Montesquivo fecit istud pilañum et iacet hic mater sua cum genere suo*.

Archives des Pyr.-Or., B. 190. — DE BONNEFOY, *Epigraphie roussillonnaise*. — ALART, *op. cit.*

MONTESQUIEU (Pierre-Raymond de) était seigneur de Sournia, en 1438. En 1439, il acheta à Jacqueline, fille de feu Galceran de Santa-Coloma, la moitié des châteaux de Belestar et de Tornafort, pour le prix de cent dix livres barcelonaises de tern. La famille de Montesquieu possédait aussi la moitié de la seigneurie de Caladroher. A partir de 1453, elle prit le titre exclusif de seigneur dans divers actes jusqu'en 1538.

Archives des Pyr.-Or., B. 279, G. 497. — M. PRATX, *Le château de Caladroher et Les origines de Belestar-de-la-frontière*, dans la *Revue d'histoire et d'archéologie du Roussillon*, t. I et III.

MONTMORT (Louis Habert de), né en 1644, était le deuxième fils de Henri-Louis Habert, seigneur de Montmort, conseiller du Roi en ses conseils, maître des requêtes de son hôtel et conseiller au Parlement de Paris, et de Marie-Henriette de Buade de Frontenac. Sa famille, très connue dans le monde des lettres, avait donné des membres à l'Académie française. Deux de ses oncles, Philippe et Germain Habert, avaient été membres fondateurs de cette illustre compagnie et son père en était le doyen lorsqu'il mourut le 21 janvier 1679. Il laissait la réputation d'un homme de lettres et d'un bibliophile ; la célèbre *Guirlande de Julie* lui devait un de ses meilleurs sonnets, le *Perce-Neige*, et la bibliothèque qu'il avait formée dans son bel hôtel de la rue Vieille du Temple, se recommandait par le nombre et par le choix des belles éditions revêtues de charmantes reliures, en maroquin rouge, par Le Gascon, portant sur les plats ses armes : *d'azur, au chevron d'or accompagné de trois anilles ou fers de moulin d'argent, posés deux et un*, celles-là mêmes que Louis Habert de Montmort plaça sur son blason épiscopal. Ayant embrassé la carrière ecclésiastique, Louis Habert de Montmort fut pourvu de l'abbaye de Notre-Dame des Roches, au diocèse de Paris. Il monta sur les principales chaires de Paris et ne tarda pas à acquérir la réputation d'un orateur. Madame de Sévigné, qui l'avait entendu prêcher, écrivit à sa fille, le 1^{er} avril 1671 : « Nous entendîmes, l'autre jour, l'abbé de Montmort ; je n'ai jamais ouï un si beau jeune sermon ; je vous en souhaiterais autant à la place de votre Minime. Il fit le signe de la croix, il dit son texte, il ne nous gronda point, il ne nous dit point d'injures, il nous pria de ne point craindre la mort, puisqu'elle était le seul passage que nous eussions pour ressusciter avec Jésus-Christ. Nous le lui accordâmes, nous fûmes tous contents ; il n'a rien qui choque, il imite M. d'Agen, sans le copier, il est hardi, il est modeste, il est savant, il est dévot ; enfin, j'en fus contente au dernier point. » Louis Habert de Montmort était à peine âgé de trente-six ans lorsque Louis XIV le proposa, le 2 novembre 1680, pour l'évêché d'Elne. Son avènement mit fin à une longue période de quarante années, durant laquelle le siège d'Elne avait été vacant ou n'avait été occupé que d'une manière éphémère. Il reçut les bulles de Rome, le 13 janvier 1681, et le 17 juin 1682, délégua ses pouvoirs au chanoine Bonaventure Cabaner pour prendre possession du siège épiscopal et prêter le serment accoutumé. Il assista, cette même année, à l'assemblée générale du clergé de France et fut sacré à Paris, le 12 août 1682, dans l'église du Val-de-Grâce par l'évêque de Troyes, Denis-François Bouthillier de Chavigny, assisté des évêques Jean d'Estrées, de Laon, et Jean d'Estampes, de Mar-

seille. Le 6 juillet de la même année, il prit possession de son siège par procureur et prêta de même serment à l'église Saint-Jean, le 29 novembre. Louis Habert de Montmort entra dans son diocèse le 8 septembre 1682 et refusa la réception qu'on avait coutume de faire aux évêques en pareille circonstance. Il fit paraître immédiatement le zèle qui le dévorait pour le maintien du respect dû à la sainteté de la maison de Dieu. C'est ainsi que le 7 avril 1683, son vicaire-général Cabaner lança un mandement au sujet des processions du jeudi et du vendredi saints. L'autorité diocésaine affirma que l'ordonnance était rendue nécessaire « tant à cause du peu de modestie de ceux qui les composent, comme par la indessence, escandol et dérision que cauzent leurs vêtements et leurs actions ». Elle porta encore défense de laisser les églises ouvertes après l'*Angelus* du jeudi saint ; elle proscrivit aux maîtres de cérémonies ou autres de faire porter pendant ces processions la queue de leur robe qui ne devait pas avoir plus de trois pans, de friser ou poudrer leurs cheveux, de porter des cordons de sparterie et d'entrer dans les maisons pour boire ou manger. » Elle intima l'ordre d'observer « le cilence et la modestie dans l'église de Notre-Dame de la Réal, dans l'occasion qu'on fera la descente de la croix. » Scrupuleux observateur des prescriptions de la liturgie, Louis Habert de Montmort prit des mesures pour leur stricte observation dans le chœur de la cathédrale. Le Conseil Souverain lui adressa une lettre, le 26 mai 1683, pour lui défendre toute innovation dans la police du chœur. Trois jours plus tard, cette missive ayant été notifiée au vicaire-général, l'évêque d'Elne y répondit par une ordonnance, datée du 8 juin, pour enjoindre d'observer exactement le cérémonial romain dressé par le pape Clément VIII. Peu de temps après son arrivée à Perpignan, Louis Habert de Montmort inaugura et bénit l'autel et le retable des saintes Eulalie et Julie, œuvre du sculpteur Melair, qu'on voit dans le transept septentrional de la cathédrale Saint-Jean. La table en marbre blanc de cet autel porte l'inscription suivante : *Hoc altare fuit dedicatum in honore sanctorum martyrum Eulaliæ et Julix, Ludovico de Montmort episcopo Elnensi, regnante Ludovico Magno rege Gallix*. Il fit don à cette même église de deux reliques insignes, celles des chefs de saint Marcel et saint Valère, martyrs, renfermés dans des urnes de cristal. Ce prélat institua encore, dans la cathédrale, une procession, pour tous les seconds dimanches du mois, dans le but de réparer les blasphèmes proférés contre Dieu et les saints. Elle se déroulait à travers la nef de Saint-Jean, au chant du psaume *Benedicite omnia opera Domini Domino* qu'exécutait le clergé. Le 30 septembre 1682, Louis Habert de Montmort bénit l'église des Jésuites de

Perpignan, et posa, le 16 mars 1684, la première pierre de l'église de Sainte-Monique ou des Carmes déchaussés, nouvellement édifiée dans cette ville. Le 13 août 1685, il donna la bénédiction à Joseph de Trobat, élevé au siège abbatial de la Réal. Le 11 novembre 1688, ce prélat érigea en communauté le clergé de l'église Saint-André de Rivesaltes. Une des principales préoccupations de Louis Habert de Montmort fut d'élever et d'instruire son clergé. Le 5 avril 1688, ce pontife obtint du roi la fondation d'un séminaire dans la ville de Perpignan, afin que les jeunes gens du diocèse qui se destinaient à la prêtrise ne fussent pas obligés, comme autrefois, d'aller faire leurs études de théologie aux séminaires d'Aleth et de Narbonne. Il confia la direction de cet établissement aux Pères de la Compagnie de Jésus avec lesquels il passa un contrat. Cet acte stipulait que dix-neuf séminaristes devaient être instruits, nourris et entretenus pendant dix mois de l'année sur une subvention de trois mille livres accordée par le roi. L'évêque s'engagea à loger le personnel enseignant et les élèves ecclésiastiques boursiers, dans son palais épiscopal, qui était alors adossé à l'église Saint-Jean de Perpignan. L'année suivante, Louis Habert de Montmort fit réimprimer à Perpignan, en français et en catalan, un excellent livre : *Les avis pour les curés, vicaires, confesseurs et autres ecclésiastiques du diocèse d'Elne*, qui était l'œuvre de Claude Joly, évêque d'Agen. Le prélat, en le transmettant à son clergé, disait dans la préface : « La sainteté des peuples étant comme une suite nécessaire de celle des prêtres, nous ne pouvons rien faire de plus utile pour le salut des fidèles que la Providence a soumis à notre conduite, que de travailler à la sanctification des ministres que la bonté du ciel a choisis pour nous aider dans les fonctions de notre ministère. » Lui-même prêchait d'exemple. Chaque année, il faisait dans son séminaire une retraite spirituelle de huit jours suivant les exercices de saint Ignace. Il défendit à maintes reprises les droits du clergé contre le pouvoir civil et se rendit à Paris pour revendiquer l'immunité ecclésiastique que le Conseil Souverain du Roussillon cherchait à diminuer. De son temps, on s'accordait à dire qu'il était l'homme le plus savant du diocèse. Sa bibliothèque était considérable. Elle était composée de livres de choix parmi lesquels les prédicateurs, les théologiens, les moralistes et les historiens trouvaient de quoi satisfaire leurs goûts. Louis Habert de Montmort convoqua son clergé à des réunions synodales qui tinrent leurs assises dans la chapelle du Dévot Crucifix de Perpignan, le 9 mai 1685 et le 16 avril 1692. L'évêque d'Elne y édicta des constitutions importantes sur la discipline et les mœurs des ecclésiastiques, sur le maintien de certaines habitudes et de maints usages locaux. Louis

Habert de Montmort se préoccupa des moyens de procurer l'instruction religieuse au peuple qui lui était confié. Les constitutions synodales de 1692 firent une obligation aux curés de se servir provisoirement de la *Practica del catecismo romano y doctrina christiana*, éditée à Madrid en 1640 et dont l'auteur était le savant Jésuite espagnol Jean-Eusèbe de Nieremberg. L'évêque d'Elne avait conçu le projet de doter son diocèse d'un catéchisme diocésain. La mort entrava ses desseins et son œuvre fut reprise et exécutée par son successeur Jean de Flamenville. C'est au crédit dont il jouissait auprès de Louis XIV, que la ville de Perpignan dû la réorganisation et la fondation définitive de l'hôpital de la Miséricorde qui, quarante ans après son ouverture, n'avait qu'une existence nominale. L'évêque d'Elne, à la tête de son clergé, présida la grande procession qui eut lieu le jour de l'ouverture dudit établissement et où figurèrent 360 pauvres habillés proprement de drap bleu. Le zèle et la charité qu'il avait pour ses prêtres ne lui fit pas oublier les intérêts spirituels de ses diocésains. Il aurait voulu que sa parole d'apôtre pût arriver jusqu'au dernier et au plus petit de ses enfants. Pour suppléer à son impuissance, il constitua par acte authentique, le 27 mars 1684, devant M^e Joseph Marc, notaire apostolique et public de Perpignan, une rente perpétuelle de 2.000 livres pour fonder une mission qui devait être donnée tous les sept ans, pendant six ou sept semaines, aux diverses paroisses de Perpignan, par quinze missionnaires capucins. Cette dotation fut augmentée par M. de la Revertière, lieutenant du roi à Perpignan, par acte passé chez Ferriol, notaire, le 11 décembre 1685. L'histoire religieuse du diocèse a conservé le récit de plusieurs missions qui furent données en vertu de cette fondation et des merveilleux effets qu'elles produisirent dans la ville de Perpignan. Quelques années avant sa mort, Louis Habert de Montmort fut affligé de diverses infirmités, principalement de la perte de la vue qu'il supporta avec une patience exemplaire. Sa résignation à la volonté de Dieu était si grande que ce prélat répondait simplement aux personnes qui faisaient des vœux pour sa guérison que, si Dieu lui donnait à choisir, il demanderait à rester aveugle, car il savait ce qui convenait à sa conscience. Louis Habert de Montmort mourut d'une attaque d'apoplexie, le 23 janvier 1695, à Montpellier, où il était allé faire soigner ses yeux. Il n'était âgé que de cinquante et un ans. Son corps fut provisoirement enseveli dans l'église cathédrale de cette ville, et son cœur, porté à Perpignan, fut déposé dans la cathédrale Saint-Jean, près de l'autel des saintes Eulalie et Julie, du côté de l'évangile. Cette déposition se fit avec une pompe extraordinaire. Le P. Jutglar, de la Compagnie de Jésus, prononça une

magnifique oraison funèbre, mais son éloquence, observe le chroniqueur Coma, fut impuissante à consoler le peuple de la perte d'un prélat si aimable, auquel le ciel avait donné tant de grâces. Plus tard, les restes de Louis Habert de Montmort furent transportés de la cathédrale de Montpellier dans celle de Perpignan et déposés dans un superbe mausolée en marbre noir et blanc, élevé au milieu de la chapelle des saintes Eulalie et Julie, par les soins de Jean-Louis Habert, comte de Montmort, intendant des armées navales à Marseille, frère du défunt. Cette déposition eut lieu le 27 octobre 1700 avec une grande solennité. Sur le mausolée fut gravée l'épithaphe suivante : *Hic jacet Ludovicus de Montmor, Ecclesiae princeps, Elnensis episcopus, Henrici Ludovici Habert de Montmor filius, Parisinus, mortuus est annos natus LI, die XXIII Januar. anno salutis MDCXCV*. Le temps et les hommes ont respecté ce monument. Il constitue encore un des plus beaux ornements de la cathédrale de Perpignan. L'évêque, revêtu de ses ornements et de ses insignes pontificaux, est représenté couché sur une dalle, au-dessus d'un sarcophage à renflements arrondis, supporté par quatre lions. Cette œuvre remarquable appartient à l'école de sculpture fondée à Marseille par Pierre Puget. Elle a pour auteur un élève du grand artiste, Jean Caravaque, directeur à Marseille des ouvrages de sculpture des galères du roi. Son nom se lit, gravé en creux, sur la bordure du linceul sur lequel est placé le corps de l'évêque : J. CARAVAQUE F. Sur un marbre scellé au mur à côté du tombeau, on lisait avant la Révolution, cette autre épithaphe : *D. O. M. Aeternae memoriae illustrissimi Ecclesiae principis Ludovici Habert de Montmort, Elnensium episcopi, regi a sanctioribus consiliis et sanctae fidei apud Ruscinonenses inquisitoris generalis, qui mortuus Montepessulano, in sua majori ecclesia Perpinianensi inhumari voluit, ut praesul et clerus, quomodo in vita dilexerunt se, ita et in morte non sint separati. Monumentum hoc et epitaphium posuit carissimus et amantissimus frater Joannes Ludovicus Habert, eques, dominus de Montmor, regi a secretioribus consiliis, rei judicariae, civilis et aetariae, regis triremibus, bellicis urbium arciumque monumentis in Gallo provincia praefectus generalis et in Aquensi suprema curia regis senator, libellorumque supplicum in regia magister.*

Louis Habert de Montmort eut deux frères et deux sœurs : l'aîné, qui fut maître des requêtes, épousa une fille de Morin, décédé membre de l'Académie française ; Anne-Louise se maria à Barrillat, lieutenant général des camps et armées du roi ; Jean-Louis fut intendant des galères à Marseille et Claude-Magdeleine unit ses destinées à Derieu, maître d'hôtel ordinaire du roi. La famille Habert de Montmort est illustre par les alliances qu'elle a contrac-

tées avec les maisons célèbres comme celles de Rochefort, d'Estrées, de Charost, de Saint-Luc, d'Humières, de Pontchartrain, de Berighen, de la Vrillière, de Bailleul.

Archives des Pyr.-Or., G. 3, 14, 26, 167, 260. — J. D'ELNE (S. G. Mgr de Carsalade du Pont), *Monseigneur de Montmort, portrait et notes biographiques*, dans la *Revue d'histoire et d'archéologie du Roussillon*, t. III. — COMA, *Noticies de la iglesia insigne collegiada de Sant-Joan de Perpinya*. — PUIGGARI, *Catalogue biographique des évêques d'Elne*. — *Semaine religieuse de Perpignan*, année 1889.

MONTOLIU (François de), prieur de l'église de Tortose, fut nommé à l'évêché d'Elne, le 18 avril 1352. Ce prélat recueillit, sur le siège d'Elne, la succession d'Etienne Malet que le Pape avait transféré le 15 février précédent à l'évêché de Tortose. Le 10 juin 1352, Pierre de Cadella, chanoine d'Elne et prévôt de Baixas, prit possession de l'évêché d'Elne, au nom de François de Montoliu. Le 18 juillet 1353, le nouveau pontife conféra le titre de sacristain de Saint-Jean à Pierre Marti, chanoine de cette église. François de Montoliu porta des réclamations au trône de Pierre le Cérémonieux, roi d'Aragon, contre les membres du chapitre d'Elne. Ceux-ci portaient des atteintes à la mense épiscopale. Le roi ayant reconnu le bien fondé de la requête de François de Montoliu, fit droit à sa demande et condamna les chanoines d'Elne. François de Montoliu mourut le 12 octobre 1354.

Archives des Pyr.-Or., G. 9. — Conrad EUBEL, *Hierarchia catholica medii ævi*.

MONTPALAU (Adhémar de), abbé de la Réal dès l'année 1404, occupait le siège abbatial en 1408, lorsque Pierre de Luna tint à Perpignan le concile auquel se rendirent les dignitaires ecclésiastiques de son obédience. Adhémar de Montpalau résigna sa prélature le 6 avril 1421, en faveur de Pierre Plassa, chanoine du monastère de la Réal, qui était aussi prieur de Castellnou. Il mourut le 7 novembre 1457.

Archives des Pyr.-Or., G. 387, H. 4.

MONTPALAU (François de), abbé du monastère bénédictin de Saint-Etienne de Bañolas (Espagne), prit parti pour la domination française de Louis XIV, et se vit attribuer, par ce souverain, de multiples biens, domaines et propriétés de catalans qui optèrent pour la nationalité espagnole. Le roi de France le pourvut de l'abbaye de Cuxa et de tous les bénéfices bénédictins occupés par les religieux domiciliés de l'autre versant des Pyrénées.

Archives des Pyr.-Or., B. 394, H. 68.

MORA-CATA DE SALELLES (Joseph de), régisseur perpétuel et héréditaire de la ville de Barcelone, obtint de Louis XV, le 7 septembre 1749,

l'érection en marquisat de la baronnie de Llo dont il était le détenteur. Le premier marquis de Llo, qui était un fin lettré, devint directeur de l'Académie royale de Barcelone. A ce titre, il accorda l'autorisation à Antoine del Duque, le 20 juin 1756, de réimprimer l'ouvrage historique sur la Vierge et l'ermitage de Nuria, écrit anciennement par un prêtre originaire de Llivia, ayant nom François Mares. Doué d'un réel talent d'épigraphiste, Joseph de Mora-Cata de Salelles déchiffra, en 1755, les caractères et le millésime gravés autour de la célèbre cloche de ce sanctuaire si fréquenté. Leur vétusté, les avait rendus illisibles au vulgaire ; mais en cette année, le marquis de Llo, dans un de ses pèlerinages à Nuria, se fit descendre la cloche, et y lut la légende qui court le long de la bordure et la date : 618. Il fut aussi un bienfaiteur insigne de cet ermitage. Il y fit la fondation d'une mission annuelle qui allait du 14 août au 14 septembre. Un membre de la famille Mora-Cata de Salelles occupait la seigneurie de Llo, lors de la venue de la Révolution française.

Archives des Pyr.-Or., B. 403. — Abbé J. CAPELLE, *Précis historique sur la seigneurie de Llo*.

MOREY (Galcerand), acheta au roi Pierre IV le Cérémonieux la seigneurie de Laroque-des-Albères. Ce chevalier équipa une galère qu'il fit armer pour le service de l'infant Martin d'Aragon et passa en Sicile avec ce prince. Galcerand Morey paraît être mort dans ce pays ; il ne laissa que deux filles, Marie et Françoise. Celles-ci étaient mineures au moment de son décès.

Archives des Pyr.-Or., B. 121, 153, 190, 222.

MORICEAU est l'auteur d'un ouvrage intitulé : *Mémoire au Roi touchant la contestation entre la noblesse et les bourgeois honorés de Perpignan*, Paris, Perpignan, 1769, 1771, in-4°.

FOURQUET, *Catalogue des livres imprimés et manuscrits de la bibliothèque communale de Perpignan*.

MOSSET (Adhémar de), chevalier, seigneur et baron de Mosset, lieutenant du roi en Cerdagne, ami et homme de confiance de Philippe de Majorque, tuteur du roi Jacques, fut chargé des délicates fonctions de *nourricier* de Jacques II. Il obtint, en récompense de ses services, le 27 juin 1330, la possession des seigneuries de Montesquieu, La Roca, Nidolères, Le Volo et San Marti sur Tet ; il tenait aussi du roi la seigneurie de Mosset qui avait appartenu à la famille de Canet jusqu'en 1318, date à laquelle Guillaume de Canet la vendit à Guillemet de Narbonne, qui l'échangea le 11 février 1330 avec le roi de Majorque contre d'autres fiefs. Adhémar de Mosset a joué un rôle important à la cour du roi de Majorque

comme conseiller royal, confident de Philippe de Majorque, inspirateur de son mysticisme, et il est surtout connu par le procès d'inquisition qui lui fut intenté sous l'inculpation de béguinisme en 1332, sur l'ordre du pape Jean XXII et à la requête du roi. Le béguinisme fut un mouvement hétérodoxe qui, durant tout le XIII^e siècle, mit aux prises les adeptes de l'idéal franciscain : les uns, les mystiques, les spirituels, partisans de la pauvreté absolue, allant à la mendicité effective ; les autres, plus pratiques, préférant l'existence régulière des moines. La papauté fut amenée, pour des motifs religieux et politiques, à prendre parti contre les mystiques. Le 17 février 1317, Jean XXII lança une bulle tenant pour hérétiques tous les béguins, frères du tiers-ordre, adeptes de la pauvre vie, qui, dans leur exaltation, avaient taxé le pape d'hérésie. Vingt-cinq furent livrés à l'Inquisition ; quatre furent brûlés à Marseille et aussitôt honorés comme martyrs. La répression s'étendit à Narbonne, Béziers, Carcassonne et Toulouse. Ce conflit, d'ordre théologique, faillit avoir un grave écho au temporel, par l'alliance des révoltés, représentés par Michel de Césène, avec Louis de Bavière qui entraîna les clercs schismatiques, se fit couronner empereur à Rome, déposa le pape légitime et intronisa un antipape dans la personne du franciscain Pierre de Corvara (12 mai 1328), papauté clandestine qui prit fin en août 1330. Pour expliquer le procès intenté à Adhémar de Mosset, procès qui intéressa les plus hautes personnalités, le pape qui en fixa la procédure, le roi et la cour qui intervinrent directement, il faut remonter aux relations de l'inculpé. Adhémar était le conseiller intime de Philippe de Majorque, tuteur du roi, et Philippe, ascète de sang royal, était lui-même à la tête des béguins et mystiques du royaume. Fils, frère et oncle des rois de Majorque et régent pendant la minorité de Jacques II, ce prince avait la pauvreté pour idéal. De mœurs austères, il passa la moitié de sa vie à côtoyer le schisme et l'hérésie, entrant en lutte avec les papes qui ne voulaient pas autoriser la fondation de l'ordre de béguins qu'il rêvait. Dédaigneux du pouvoir, il avait refusé les honneurs, l'action politique et n'avait accepté la tutelle du roi que par devoir de famille. Saisi tout à coup de la nostalgie de la vie érémitique, il quitta brusquement la Cour en 1329, se réfugia à Naples auprès de sa sœur Sancia et de son beau-frère Robert, se démit de ses riches bénéfices, accentua son opposition à l'autorité hiérarchique, et osa prêcher contre le pape. Lui parti, les béguins, dont il était l'âme et l'appui en Roussillon, se trouvèrent à la merci des représailles. Le roi Jacques II, libéré de la tutelle qui aurait dû prendre fin en 1333, ordonna les poursuites et on suppose qu'il voulut prendre sa revanche des mauvais traitements que lui aurait fait subir Adhémar

de Mosset au temps où il était son « nourricier ». Quoi qu'il en soit, c'est contre Mosset que se portèrent les premiers efforts de Gui de Terrena que Jean XXII venait de nommer évêque d'Elne. Adhémar n'avait point quitté la Cour après le départ de Philippe de Majorque, mais il s'était retiré à la suite de discussions survenues avec le roi au sujet de la condamnation des béguins. Fidèle à son protecteur absent, il ne cessait de le défendre et de blâmer le roi pour les persécutions qu'il méditait. La citation lancée par l'évêque d'Elne ne le surprit pas. En décembre 1332, il s'était déjà présenté spontanément devant le lieutenant de l'inquisiteur, à Perpignan, pour lui dénoncer l'hérésie du franciscain Guillem Espitalier, son confesseur, et se mettre sans doute personnellement à couvert. Dès qu'il eût reçu l'ordre de comparaître en février 1333, il partit pour Avignon, afin d'en référer au pape. Les explications qu'il fournit eurent pour résultat de suspendre l'effet de la citation épiscopale. Le pape voulut faire procéder à une enquête sous ses yeux et le 27 février il confia à Jacques Fournier, cardinal de Sainte Prisque, le soin de la mener. La papauté cherchait alors à ruiner l'influence de Philippe de Majorque. Elle tenait à suivre le procès et à s'assurer des amis du prince transfuge. Le chevalier roussillonnais comparut le 3 mars. On lui exigea le serment en lui précisant les points sur lesquels il devait jurer de dire la vérité : hérésie des béguins, dont on le disait suspect, blasphèmes contre l'Eglise et le pape, fréquentation des hérétiques, lecture de leurs livres, vénération de leurs saints, secours à leurs sectaires. Le lendemain, Adhémar de Mosset remit au cardinal un mémoire écrit dans lequel il professait le plus pur catholicisme. Dans sa déposition, il plaida sa bonne foi et son ignorance dans les rapports qu'il avait eus avec les béguins et en particulier avec Philippe de Majorque. Le juge, dans un interrogatoire en vingt-quatre articles, fit de l'erreur un exposé qui est un document très important pour l'histoire de l'hérésie des béguins. Ce document dont l'original fut trouvé dans le chartrier de l'archevêché de Narbonne existe en copie à la bibliothèque de Toulouse (n° 625, 626, f° 565 à 578). Il aurait fallu entendre des témoins et on était trop éloigné de Perpignan. Mais comme l'évêque d'Elne instruisait de son côté la même affaire, on lui demanda communication du dossier. Le roi s'intéressait au procès, il écrivit deux fois à Avignon pour s'en informer. Jean XXII répondit le 31 mars 1333, en remettant ses explications à l'entrevue qui devait avoir lieu à Avignon, à bref délai. Le roi insista pour que le procès suivit son cours à Perpignan. Le pape décida, au contraire, qu'il serait continué à Avignon, et le 4 juillet, le cardinal Fournier somma l'évêque d'Elne d'envoyer sa procédure. Le dossier d'Elne

comprend deux parties : l'acte d'accusation dressé par le roi de Majorque et l'information testimoniale reçue par l'évêque. Les charges en dix-sept articles sont écrasantes. Mosset a tenu contre le pape, ennemi de Philippe de Majorque, des discours hostiles ; il a fréquenté l'infant et blâmé ses persécuteurs ; il est le plus chaud partisan du prince béguin ; il s'est réjoui de l'équipée schismatique de Louis de Bavière ; il considère l'épiscopat comme un état de damnation. Toute la Cour de Perpignan défila à la barre et le roi en personne déposa contre le chevalier de Mosset. Deux messagers, procureurs épiscopaux, avaient été chargés de porter le dossier à Avignon et attendaient l'issue. La procédure fut courte. L'accusé nia tout ; mais ses révélations sur les dessous de l'affaire donnèrent sans doute à réfléchir. Les témoins ne pouvant être confrontés à Avignon, on décida de renvoyer le procès à Elne ; toutefois, Jean XXII prit la précaution d'adjoindre à Gui de Terrena, Jean de Vissec, évêque de Maguelonne, chargé de ses instructions. On commençait à soupçonner le roi, sinon d'une machination de coterie, du moins de zèle suspect. La procédure traîna alors en longueur et le 13 janvier 1334, l'évêque de Maguelonne étant absent, fut remplacé par Hugues Auger, chanoine de Narbonne. La conclusion du procès n'est pas connue. On sait seulement que deux ans après, le cardinal Jacques Fournier, élu pape en 1334, sous le nom de Benoît XII, accorda à Adhémar de Mosset, et à sa femme Bérengère, l'indulgence *in articulo mortis*, faveur accordée seulement aux parfaits catholiques, non suspects d'hérésie. On en peut conclure que si le procès n'aboutit pas à un acquittement, la culpabilité du seigneur de Mosset s'en dégagea si atténuée que les juges n'édictèrent que des peines légères, courtes et non infamantes ; l'adjonction d'un juge impartial le faisait d'ailleurs pressentir. A la chute de la dynastie majorquine, Adhémar de Mosset adopta le parti du roi d'Aragon Pierre le Cérémonieux.

Ce prince nomma une commission de cinq chevaliers au sein de laquelle siégea Adhémar de Mosset. Elle avait pour mission de dresser un règlement fixant le salaire des châtelains du Roussillon. Adhémar de Mosset avait épousé Bérengère qui ne lui donna qu'une fille, laquelle se maria à Arnaud de Saga. Adhémar de Mosset légua à ce dernier la baronnie de Mosset, par testament du 30 décembre 1335 et lui substitua Béatrix de Saga. Béatrix unit ses destinées à celles de Bérenger d'Oms. Le 28 avril 1374, Bérenger d'Oms et Béatrix de Saga, sa femme, vendirent la baronnie de Mosset à André de Fenouillet, vicomte d'Ille et de Canet, pour le prix de neuf mille livres barcelonaises de tern. André de Fenouillet, par testament du 4 juillet 1386, légua ce fief à Huguet de Santa-Pau, deuxième fils de Hugues de Santa-Pau et de Béatrix de Ribelles.

Archives des Pyr.-Or., B. 15, 16, 17, 100, 110, 161, 190. — Abbé Jean-Marie VIDAL, *Procès d'inquisition contre Adhémar de Mosset, noble roussillonnais, inculpé de béguinisme*, dans la *Revue de l'histoire de l'Eglise de France*, année 1910. — Communication obligeante de M. Clément de Lacroix.

MOYNIER (Jean-Baptiste) naquit à Ille en 1756, fut élu député du Tiers-Etat aux Etats généraux. Il ne voulut pas accepter le mandat qui lui était offert et, après avoir fait partie du Conseil du département, devint procureur-général-syndic en 1792, président du Comité du Salut public départemental vers la fin de 1793, et administrateur du district de Prades après la Terreur. Jean-Baptiste Moynier fut président de l'administration municipale d'Ille sous le Directoire et percepteur sous l'Empire. Il mourut en 1837.

Mémoires de Jaume.

MULI (Pierre), chanoine d'Elne, remplit la charge de doyen de Roussillon et de Vallespir, depuis l'année 1324 jusqu'en 1370.

Archives des Pyr.-Or., G. 115.

